

Document d'Eglise démonologie

DISCOURS DU 15 NOVEMBRE 1972 DE PAUL VI	2
PAUL VI, AUDIENCE GENERALE, 15 NOVEMBRE 1972.....	6
LA FUMEE DE SATAN DANS L'ÉGLISE PAUL VI, HOMELIE 29 JUIN 1972, EDITIONS ST AUGUSTIN P. 439 ANNEE 1972.....	6
FOI CHRETIENNE ET DEMONOLOGIE 1975 CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI.....	8
UN MALAISE ACTUEL	8
LE NOUVEAU TESTAMENT ET SON CONTEXTE	9
LE TÉMOIGNAGE PROPRE DE JÉSUS	10
LES ÉCRITS PAULINIENS	11
L'APOCALYPSE ET L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN.....	11
DOCTRINE GÉNÉRALE	12
LATRAN IV (1215) ET SON ÉNONCÉ DÉMONOLOGIQUE	12
IER THÈME CONCILIAIRE: DIEU CRÉATEUR DES ÊTRES «VISIBLES ET INVISIBLES »	13
IIÈME THÈME CONCILIAIRE: LE DIABLE	14
1. <i>Le texte</i>	14
2. <i>La préparation: les formulations positives et négatives (IVe-Ve siècle)</i>	14
SAINT LÉON LE GRAND	15
LE PREMIER CONCILE DE BRAGA (VLE SIÈCLE)	16
VALEUR DE LA DÉCISION DU LATRAN IV	17
L'ENSEIGNEMENT COMMUN DES PAPES ET DES CONCILES.....	18
ARGUMENTATION LITURGIQUE	19
LE SENS DES NOUVEAUX RITUELS	19
NOTES	22
LES MAUVAIS ANGES (JEAN PAUL II, AUDIENCE GENERALE 13 AOUT 1986, OSSERVATORE ROMANO EDITION FRANÇAISE 33)	28
LA LUTTE CONTRE LES FORCES DES TÉNÈBRES (JEAN-PAUL II, AUDIENCE GENERALE 10 DECEMBRE 1986, OSSERVATORE ROMANO EDITION FRANÇAISE 50)....	31
L'ANNONCE DU MESSIE SAUVEUR.....	34
SUPERSTITION, MAGIE, SATANISME NOTE PASTORALE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DE CAMPANIE AVRIL 1994.	37
INTRODUCTION	37
I. SUPERSTITION ET OCCULTISME	38
<i>La superstition</i>	39
<i>La magie</i>	39
<i>La divination</i>	40
<i>Le satanisme et la démonologie</i>	41
II. « DIEU SEUL TU SERVIRAS; C'EST LUI SEUL QUE TU ADORERAS » (DT 6, 13; LC 4, 8).....	42
<i>Le précepte de l'Écriture</i>	42
<i>Le Jugement de l'Église</i>	42
<i>Raisons culturelles et sociales du phénomène</i>	43
<i>Un monde d'escroquerie et d'immoralité</i>	44
III. PISTES D'ACTION PASTORALE	45
<i>Évangéliser</i>	45
<i>Veiller</i>	46

Accueillir.....	47
Catéchiser.....	47
Sanctifier.....	48
Bénir.....	48
La pratique des exorcismes.....	48
Libérer les opprimés.....	49
L'intervention de l'Église.....	49
CONCLUSION.....	51
<i>Jésus est le Seigneur (1 Co 12, 3)</i>	51
L'ÉGLISE DANS LE MONDE MAGIE ET DÉMONOLOGIE LETTRE PASTORALE DE LA CONFERENCE DES EVEQUES DE TOSCANE 1994 (*).....	51
1. « <i>Quiconque fait ces choses est en abomination au Seigneur</i> ».....	51
2. <i>La diffusion actuelle de la magie</i>	52
3. <i>Les raisons du phénomène</i>	52
4. <i>Gravité du phénomène</i>	53
5. <i>Le sens de cette Note</i>	53
I. LA MAGIE ET SES FORMES.....	54
6. <i>Distinction objective entre religion et magie</i>	54
7. <i>Possibilités d'influence de la pensée magique sur le comportement religieux</i>	55
8. <i>Magie « blanche » et magie « noire »</i>	56
9. <i>Divination et spiritisme</i>	57
II. JUGEMENT DOCTRINAL DE L'ÉGLISE.....	58
10. « <i>Je suis le Seigneur, votre Dieu</i> ».....	58
11. <i>L'incompatibilité entre la magie et la foi</i>	59
12. <i>La magie comme acte moralement illicite</i>	61
13. <i>Le maléfice et son caractère inacceptable</i>	62
14. <i>Action de Satan et possession</i>	63
15. <i>La liberté du chrétien et la victoire du Christ</i>	64
16. <i>Discernement et niveaux d'intervention de l'Église</i>	65
17. <i>Les exorcismes</i>	67
18. <i>Les bénédictions</i>	68
CONCLUSION: L'URGENCE D'UNE NOUVELLE EVANGELISATION.....	69
19. <i>Magie et nouvelle évangélisation</i>	69
20. <i>Nouvelle évangélisation et démonologie</i>	70
21. <i>Ouvriers pastoraux et nouvelle évangélisation</i>	71
22. <i>L'absolue et irremplaçable seigneurie du Christ</i>	72

Discours du 15 novembre 1972 de Paul VI

« *Quels sont aujourd'hui les besoins les plus importants de l'Église? Ne soyez pas étonnés par notre réponse que vous pourriez trouver simpliste voir même superficielle ou irréaliste: l'un de ses plus grands besoins est de se défendre contre ce mal que nous appelons le démon.*

Avant de préciser notre pensée, nous vous invitons à considérer dans une perspective

de foi la vie humaine dont nous pouvons d'ici découvrir et scruter très profondément l'immense panorama. En vérité, ce tableau, dont nous sommes invités à contempler toute la réalité, est très beau. C'est le tableau de la création, de l'œuvre de Dieu, dont lui-même a admiré la substantielle beauté, reflet extérieur de sa sagesse et de sa puissance.

Et puis, c'est avec beaucoup d'intérêt que nous regardons le tableau de l'histoire dramatique de l'humanité, dont émerge l'histoire de la Rédemption du Christ, de notre salut, avec ses merveilleux trésors de révélation, de prophétie, de sainteté, de vie élevée au plan surnaturel, de promesses éternelles (cf. Ep 1, 10). Si nous savons bien regarder ce tableau, nous ne pouvons pas ne pas en être émerveillés (saint Augustin, Soliloques): tout a un sens, tout a une fin, un ordre: tout laisse entrevoir une présence transcendante, une pensée, une vie et finalement un amour, de sorte que l'univers, par ce qu'il est et par ce qu'il n'est pas, se présente à nous comme une préparation enthousiasmante et enivrante à quelque chose d'encore plus beau et d'encore plus parfait (cf. 1Co 2, 9; 13, 12; Rm 8, 19-23). La vision chrétienne du cosmos et de la vie est donc triomphalement optimiste. Cette vision justifie notre joie et notre reconnaissance de vivre; en célébrant la gloire de Dieu nous chantons notre bonheur.

Mais cette vision est-elle complète? Est-elle exacte? Sommes-nous insensibles aux déficiences qui existent dans le monde, aux choses qui ne vont pas dans notre existence, à la souffrance, à la mort, à la méchanceté, à la cruauté, au péché, bref, au mal? Ne voyons-nous pas tout le mal qui existe dans le monde, spécialement le mal moral, c'est-à-dire celui qui est commis simultanément, bien qu'à des degrés divers, contre l'homme et contre Dieu? N'est-ce pas là un triste spectacle, un mystère inexplicable?

*Et nous, les disciples du Verbe, nous qui exaltons le bien, nous les croyants, ne sommes-nous pas les plus sensibles, les plus troublés par la vue et l'expérience du mal? Nous le trouvons dans le royaume de la nature, où tant de ses manifestations nous semblent dénoncer un désordre. Nous le trouvons parmi les hommes, où nous voyons faiblesse, fragilité, souffrance, mort, et pire encore. Nous sommes en présence de deux lois qui s'opposent: l'une qui voudrait le bien, l'autre qui tend au mal. Saint Paul a mis en relief l'humiliante évidence de ce tourment pour montrer la nécessité, la chance de la grâce qui nous sauve, c'est-à-dire du salut apporté par le Christ (cf. Rm 7). Le poète païen Ovide avait déjà dénoncé ce conflit dans le cœur de l'homme: *Video meliora proboque, deteriora sequor*, « je vous ce qui est bien et je l'approuve, mais je fais ce qui est mal ».*

Nous trouvons le péché, perversion de la liberté humaine et cause profonde de la mort, parce que, détaché de Dieu, source de la vie (cf. Rm 5, 12); le péché, occasion et effet de l'intervention en nous et dans notre monde d'un agent obscur et ennemi, le démon. Le mal n'est plus seulement une déficience, il est le fait d'un être vivant, spirituel, perverti et pervertisseur. Terrible, mystérieuse et redoutable réalité!

Ils s'écartent de l'enseignement de la Bible et de l'Église ceux qui refusent de reconnaître son existence ou qui en font un principe autonome, n'ayant pas lui aussi, comme toute créature, son origine en Dieu; ou encore, qui l'expliquent comme une

pseudo-réalité, une invention de l'esprit pour personnifier les causes inconnues de nos maux. Le problème du mal, complexe et absurde pour notre esprit unilatéralement rationnel, devient obsédant. Il constitue la difficulté la plus grande pour notre conception religieuse du cosmos. Saint Augustin le savait bien, lui qui en a souffert pendant des années: « Je cherchais d'où venait le mal et je ne trouvais pas d'explication »

D'où l'importance de la conscience du mal pour bien voir le monde, la vie, le salut dans une perspective chrétienne. Qui ne se rappelle, dans l'Évangile, le chapitre, si lourd de sens, de la triple tentation du Christ au début de sa vie publique, ou bien les si nombreux récits où le Seigneur rencontre le démon, lequel figure dans ses enseignements (par exemple Mt 12, 43) ? Et comment oublier que par trois fois le Christ appelle « prince de ce monde » le démon, son adversaire (Jn 12, 31; 14, 30; 16, 11)? La réalité de cette présence néfaste est soulignée dans de très nombreux passages du Nouveau Testament. Saint Paul l'appelle « le dieu de ce monde » (2 Co 4, 4), et il nous avertit que nous, chrétiens, nous avons à lutter contre les ténèbres en ayant devant nous non pas un seul démon, mais une redoutable pluralité de démons: « Revêtez l'armure de Dieu pour être en état de tenir face aux manœuvres du diable. Ce n'est pas à l'homme que nous sommes affrontés, mais aux autorités, aux pouvoirs, aux dominateurs de ce monde de ténèbres, aux esprits du mal qui sont dans les cieux. » (Ep. 6, 11-12).

Divers passages de l'Évangile nous montrent qu'il ne s'agit pas d'un seul, mais de nombreux démons (Lc 11, 21; Mc 5, 9). L'un d'eux, cependant, est le principal, c'est Satan, qui veut devenir l'adversaire, l'ennemi; et avec lui il y en a beaucoup d'autres qui sont tous des créatures de Dieu, mais des créatures déchues parce que rebelles et damnées. De tout ce monde mystérieux, bouleversé par un drame très pénible, nous connaissons bien peu de chose.

Nous connaissons cependant sur ce monde diabolique beaucoup de choses qui concernent notre vie et toute l'histoire de l'humanité. Il fut le tentateur insidieux et fatal du premier péché, le péché originel. Depuis la chute d'Adam, le démon a acquis un certain empire sur l'homme, dont seule la rédemption du Christ peut nous délivrer. Et cette histoire se poursuit toujours. Rappelons-nous les exorcismes du baptême et les fréquentes références de la Sainte Écriture et de la liturgie à l'agressive et opprimante « puissance des ténèbres » (cf. Lc 22, 53, Col 1, 13). Il est l'ennemi numéro un, le tentateur par excellence. Nous savons ainsi que cet être obscur et troublant existe vraiment et qu'il est toujours à l'œuvre avec une ruse traîtresse. Il est l'ennemi occulte qui sème l'erreur et le malheur dans l'histoire humaine.

N'oublions pas la parabole si éclairante du bon grain et de l'ivraie; elle résume et explique l'illogisme qui semble présider à nos contradictions: « C'est un ennemi qui a fait cela ». (Mt 13, 28). Le Christ le définit comme celui qui « dès le commencement, s'est attaché à faire mourir l'homme... le père du mensonge » (cf. Jn 8, 44-45). Il menace insidieusement l'équilibre moral de l'homme. Il est le séducteur perfide et rusé qui sait s'insinuer en nous par les sens, l'imagination, la concupiscence, la logique utopique, les contacts sociaux désordonnés, pour introduire dans nos actes des déviations aussi nocives qu'apparemment conformes à nos structures physiques ou psychiques, ou à nos

aspirations instinctives et profondes.

A propos du démon et de l'influence qu'il peut exercer sur les individus, sur les communautés, sur des sociétés entières ou sur les événements, il faudrait réétudier un chapitre très important de la doctrine catholique auquel on s'intéresse peu aujourd'hui. Certains pensent pouvoir trouver une compensation suffisante dans l'étude de la psychanalyse et de la psychiatrie, dans des expériences de spiritisme qui aujourd'hui, malheureusement, se répandent tant dans certains pays. On a peur de retomber dans de vieilles théories manichéennes ou dans de funestes divagations, fantaisistes et superstitieuses. Aujourd'hui, on préfère afficher un esprit fort, sans préjugés, positiviste, quitte ensuite à attacher foi gratuitement à tant de lubies magiques ou populaires, ou, pire encore, à livrer son âme - son âme de baptisé, qui tant de fois a reçu la visite de la présence eucharistique et qui est habitée par l'Esprit Saint - à des expériences sensuelles licencieuses, aux expériences délétères des stupéfiants ou aux séductions idéologiques des erreurs à la mode. Ce sont là autant de fissures par lesquelles le Malin peut facilement s'insinuer pour altérer l'esprit de l'homme. Certes, tout péché n'est pas directement dû à l'action du diable. Mais il n'en est pas moins vrai que celui qui ne veille pas avec une certaine rigueur sur lui-même s'expose à l'influence du « mystère d'impiété » dont parle saint Paul (2 Th 2, 3-12) et promet son salut.

Notre doctrine se fait incertaine, obscurcie comme elle l'est par les ténèbres qui entourent le démon. Mais deux questions sollicitent légitimement notre curiosité, excitée par la certitude de son existence multiple. Y a-t-il des signes, et lesquels, de la présence de l'action du diable? Quels sont les moyens de se défendre contre un danger si insidieux?

La réponse à la première question requiert beaucoup de prudence, même si les signes du Malin semblent quelquefois évidents. Nous pourrions supposer sa sinistre intervention là où l'on nie Dieu d'une façon radicale, subtile et absurde; là où le mensonge hypocrite s'affirme avec force contre la vérité évidente; là où l'amour est étouffé par un égoïsme froid et cruel; là où le nom du Christ est l'objet d'une haine consciente et farouche; là où l'esprit de l'Évangile est dénaturé et démenti par les actes; là où l'on affirme que le désespoir est la seule perspective, etc. Mais il s'agit d'un diagnostic trop vaste et trop difficile, que pour le moment nous n'osons pas approfondir et authentifier. Il n'est cependant pas dépourvu de dramatique intérêt pour tous. La littérature moderne lui a en effet, elle aussi, consacré des pages célèbres.

Le problème du mal demeure pour l'esprit humain l'un des plus importants et des plus permanents, même après la victorieuse réponse que lui a donnée Jésus-Christ: « Nous savons, écrit saint Jean l'évangéliste, que nous sommes [nés] de Dieu, mais le monde tout entier gît sous l'empire du Mauvais. » (1 Jn 5, 19).

L'autre question est: quelle défense, quel remède opposer à l'action du démon? La réponse est plus facile à formuler, même si elle demeure difficile à mettre en pratique. Nous pourrions dire: tout ce qui nous défend du péché nous protège par le fait même de l'ennemi invisible. La grâce est la défense décisive. L'innocence apparaît comme une force. Et chacun se rappelle que l'enseignement apostolique a pris les armes du soldat

comme symbole des vertus qui peuvent rendre le chrétien invincible. Le chrétien doit être militant, vigilant et fort. Il doit parfois pratiquer une ascèse spéciale pour éloigner certaines attaques du diable. Jésus nous l'enseigne et il indique comme remède la prière et le jeûne (Mc 9, 29). Et saint Paul suggère la ligne maîtresse que nous devons suivre: « Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais sois vainqueur du mal par le bien. » (Rm 12, 21).

En ayant donc conscience de l'adversité dans laquelle se trouvent aujourd'hui les âmes, l'Église, le monde, nous nous efforcerons de donner sens et efficacité aux paroles de notre principale prière: « Notre Père... délivre-nous du mal ». Que vous y aide aussi notre Bénédiction apostolique. »

Paul VI, Audience générale, 15 novembre 1972

« Le démon et l'influence qu'il peut exercer sur chaque individu, sur la communauté, sur les sociétés entières ou sur les événements pourraient faire l'objet d'un chapitre important de la doctrine catholique qu'il faudrait étudier à nouveau. D'aucuns croient trouver une réponse dans les études psychanalytiques et psychiatriques ou encore dans le spiritisme, aujourd'hui, hélas, si répandu dans certains pays. On craint de retomber dans de vieilles théories manichéennes ou dans d'effrayantes divagations fantastiques et superstitieuses. On préfère aujourd'hui se montrer forts et sans préjugés, se donner des airs de positivisme, quitte, après, à croire à des lubies magiques ou populaires gratuites, ou, pire encore, à ouvrir son âme aux expériences licencieuses des sens, aux expériences néfastes de la drogue, aux séductions idéologiques des erreurs à la mode. C'est par ces brèches que le Mauvais pénètre pour altérer la mentalité de l'homme. »

Paul VI, Audience générale, 15 novembre 1972.

La fumée de Satan dans l'Église Paul VI, Homélie 29 juin 1972, éditions St Augustin p. 439 année 1972

Devant la situation de l'Église d'aujourd'hui, nous avons le sentiment que par quelque fissure la fumée de Satan est entrée dans le peuple de Dieu. Nous voyons le doute,

l'incertitude, la problématique, l'inquiétude, l'insatisfaction, l'affrontement. On n'a plus confiance dans l'Église. On met sa confiance dans le premier prophète profane venu qui vient à nous parler de la tribune d'un journal ou d'un mouvement social, et on court après lui pour lui demander s'il possède la formule de la vraie vie, sans penser que nous en sommes déjà en possession, que nous en sommes les maîtres. Le doute est entré dans nos consciences, et il est entré par des fenêtres qui devraient être ouvertes à la lumière. La critique et le doute sont venus de la science, laquelle pourtant est faite pour nous donner des vérités qui non seulement ne nous éloignent pas de Dieu, mais nous le font chercher encore davantage et le célébrer plus intensément. Les savants sont ceux qui courbent la tête, qui s'interrogent le plus douloureusement. Ils finissent par dire: « Je ne sais pas, nous ne savons pas, nous ne pouvons pas savoir. » L'enseignement devient source de confusion et de contradictions parfois absurdes. On célèbre le progrès pour pouvoir ensuite le démolir par les révolutions les plus étranges et les plus radicales, pour renier toutes les conquêtes, pour redevenir primitifs après avoir tant exalté les progrès du monde moderne.

Dans l'Église également règne cet état d'incertitude. On croyait qu'après le Concile le soleil aurait brillé sur l'histoire de l'Église. Mais au lieu de soleil, nous avons eu les nuages, la tempête, les ténèbres, la recherche, l'incertitude. Nous prêchons l'œcuménisme, et nous nous séparons toujours davantage les uns des autres. Nous cherchons à creuser des abîmes au lieu de les colmater.

Comment cela a-t-il pu se produire ? Une puissance adverse est intervenue dont le nom est le diable, cet être mystérieux auquel saint Pierre fait allusion dans sa lettre. Combien de fois, dans l'Évangile, le Christ ne nous parle-t-il pas de cet ennemi des hommes ! Nous croyons à l'action de Satan qui s'exerce aujourd'hui dans le monde précisément pour troubler, pour étouffer les fruits du Concile œcuménique, et pour empêcher l'Église de chanter sa joie d'avoir repris pleinement conscience d'elle-même.

Et c'est pourquoi nous voudrions, aujourd'hui plus que jamais, être capables d'exercer la fonction, confiée par Dieu à Pierre, de confirmer nos frères dans la foi. Nous voudrions vous communiquer ce charisme de la certitude que le Seigneur donne à celui qui le représente sur cette terre, quelle que soit son indignité. La foi nous donne la certitude, l'assurance, lorsqu'elle se fonde sur la Parole de Dieu, acceptée et reconnue comme conforme à notre raison et à notre âme humaine. Celui qui croit avec simplicité, avec humilité, sent qu'il est sur la bonne voie, qu'il a un témoignage intérieur qui le reconforte dans la difficile conquête de la vérité.

Le Seigneur est lui-même lumière et vérité pour celui qui accepte sa Parole. Et alors sa Parole n'est plus un obstacle sur le chemin de la vérité et de l'être, mais une échelle par laquelle nous pouvons monter à la conquête du Seigneur qui se montre à nous par la foi, laquelle est anticipation et garantie de la vision définitive.

Nous savons que, dans l'humanité d'aujourd'hui, il existe un très grand nombre d'âmes humbles, simples, pures, droites, fortes, qui suivent l'invitation de saint Pierre à être « forts dans la foi ». Nous voudrions que cette force de la foi, cette assurance, cette paix, triomphent de tous les obstacles. Nous invitons tous les fidèles à un acte de foi simple et

sincère, à un effort psychologique pour arriver à prononcer au plus intime d'eux-mêmes cet acte conscient d'adhésion: « Seigneur, je crois dans ta parole, je crois dans ta révélation, je crois en celui que tu m'as donné comme témoin et garant de la révélation, pour éprouver avec la force de la foi l'anticipation de la béatitude de la vie qui nous est promise avec la foi. »

Foi chrétienne et démonologie 1975 CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Les formes multiples de la superstition, l'appréhension obsessionnelle de Satan et des démons, les divers types de culte ou d'attachement que l'on a pour eux ont toujours été réprouvés par l'Eglise (1). Il serait donc injuste de prétendre que le christianisme, oublieux de la Seigneurie universelle du Christ, ait jamais fait de Satan l'objet privilégié de sa prédication, changeant en message d'épouvante la bonne nouvelle du Seigneur ressuscité. « Nous n'avons certainement pas plaisir à vous entretenir du diable, déclarait autrefois saint Jean Chrysostome aux chrétiens d'Antioche, mais la doctrine dont il me fournit l'occasion vous est de la plus grande utilité » (2). Effectivement ce serait une erreur malheureuse de faire comme si, l'histoire étant considérée comme révolue, la Rédemption avait obtenu tous ses effets sans qu'il soit encore nécessaire de mener le combat dont parlent le Nouveau Testament et les maîtres de la vie spirituelle.

Un malaise actuel

Cette méprise pourrait bien être la nôtre aujourd'hui. De plusieurs côtés en effet on se demande s'il n'y aurait pas lieu de réviser sur ce point notre doctrine, à commencer par l'Écriture. Certains croient impossible toute prise de position, observant que les Livres saints ne permettraient pas de se prononcer ni pour ni contre l'existence de Satan et des démons: comme si la question pouvait demeurer en suspens. Mais plus souvent, cette existence est franchement mise en doute. Certains critiques, estimant pouvoir distinguer la position propre de Jésus, prétendent qu'aucune de ses paroles ne garantirait la réalité du monde démoniaque. L'affirmation de son existence refléterait plutôt, là où elle se rencontre, les idées d'écrits juifs; ou elle relèverait de traditions néotestamentaires, mais non du Christ. N'appartenant pas au message évangélique central, elle ne lierait plus notre foi actuelle: libre à nous de l'abandonner. D'autres esprits, à la fois plus objectifs et plus radicaux, acceptent avec leur sens obvie les assertions de l'Écriture sur les démons; mais ils ajoutent aussitôt que dans le monde d'aujourd'hui elles seraient inacceptables même

pour les chrétiens. Eux aussi donc les écartent. Pour certains enfin, l'idée de Satan, quelle qu'en soit l'origine, aurait perdu son importance. En s'attardant encore à la justifier notre enseignement perdrait tout crédit: il ferait ombrage au discours sur Dieu, qui mérite seul notre intérêt. Pour les uns et pour les autres, finalement, les noms de Satan et du diable ne seraient que des personnifications mythiques ou fonctionnelles, n'ayant d'autre sens que de souligner en traits dramatiques l'emprise du mal et du péché sur l'humanité. Pur langage, qu'il appartiendrait à notre époque de décrypter. Quitte à trouver une autre manière d'inculquer aux chrétiens le devoir de lutter contre toutes les formes du mal dans le monde.

Pareils propos, répétés à grands frais d'érudition et diffusés par des revues et certains dictionnaires théologiques, ne peuvent manquer de troubler les esprits. Les fidèles, habitués à prendre au sérieux les avertissements du Christ et des écrits apostoliques, ont le sentiment que pareils discours entendent ici faire l'opinion. Et ceux d'entre eux qui sont informés des sciences bibliques et religieuses se demandent jusqu'où conduira le processus de démythisation ainsi engagé au nom d'une certaine herméneutique.

Devant pareils postulats et pour répondre à leur démarche, c'est au Nouveau Testament - pour faire bref - qu'il faut d'abord nous arrêter pour invoquer son témoignage et son autorité.

Le Nouveau Testament et son contexte

Avant de rappeler avec quelle indépendance d'esprit se comporta toujours Jésus à l'égard des opinions de son temps, il importe de relever que ses contemporains n'avaient pas tous au sujet des anges et des démons la croyance commune que certains semblent aujourd'hui leur prêter et dont il leur aurait été lui-même redevable. Une remarque du livre des Actes, éclairant une altercation survenue entre les membres du Sanhédrin à propos d'une déclaration de saint Paul, nous apprend en effet que, à la différence des Pharisiens, les Sadducéens n'admettaient «ni résurrection ni ange ni esprit», c'est-à-dire, comme l'entendent de bons interprètes, ne croyaient pas plus aux anges et aux démons qu'à la résurrection (3). Ainsi au sujet de Satan et des démons, comme à propos des anges, l'opinion contemporaine semble bien avoir été partagée entre deux conceptions diamétralement opposées. Comment donc prétendre que Jésus, en exerçant et en donnant le pouvoir de chasser les démons, et qu'à sa suite les écrivains du Nouveau Testament n'ont fait qu'adopter ici, sans le moindre esprit critique, les idées et les pratiques de leur temps? Certes, le Christ et à plus forte raison les apôtres, appartenant à leur époque, en partageaient la culture. Jésus toutefois, en raison de sa nature divine et de la révélation qu'il venait communiquer, dépassait son milieu et son temps: il échappait à leur pression. La lecture de son sermon sur la montagne suffit du reste à convaincre de sa liberté d'esprit autant que de son respect pour la tradition (4). C'est pourquoi quand il eut à révéler le sens de sa rédemption il dut tenir compte évidemment des Pharisiens qui croyaient comme lui au monde futur, à l'âme, aux esprits et à la résurrection, mais aussi des Sadducéens, affranchis de ces croyances. Aussi à l'heure où les premiers l'accusèrent de chasser des démons avec la complicité de leur prince, il aurait pu leur échapper en se rangeant au postulat sadducéen. Mais, ce faisant, il aurait menti à sa mission autant qu'à son être. Il lui

fallait donc, sans renier la croyance aux esprits et à la résurrection - qui lui était commune avec les Pharisiens - se désolidariser de ceux-ci non moins que s'opposer aux Sadducéens. Prétendre donc aujourd'hui que le discours de Jésus sur Satan ne serait que doctrine d'emprunt sans importance pour la foi universelle paraît ainsi, de prime abord, une opinion peu informée sur l'époque et sur la personnalité du Maître. Si Jésus a tenu ce langage, si surtout il le traduisit en acte par son ministère c'est qu'il exprimait une doctrine nécessaire - au moins pour une part - à la notion et à la réalité du salut qu'il apportait.

Le témoignage propre de Jésus

Aussi bien les principales guérisons de possédés furent accomplies par le Christ à des heures qui se présentent comme décisives dans les récits de son ministère. Ses exorcismes posaient et orientaient le problème de sa mission et de sa personne: les réactions qu'ils suscitèrent le prouvent assez (5). Sans mettre jamais Satan au centre de son Evangile, Jésus n'en parla pourtant qu'à des instants apparemment cruciaux et par des déclarations d'importance. C'est d'abord en acceptant d'être tenté par le diable au désert qu'il commença son ministère public: le récit de Marc, 'en raison même de sa sobriété, est aussi décisif que ceux de Matthieu et de Luc (6). C'est encore contre cet adversaire qu'il mit en garde dans son sermon sur la montagne et dans la prière qu'il enseigna aux siens, le «Notre Père», comme l'admettent aujourd'hui un bon nombre de commentateurs (7), appuyés par l'accord de plusieurs liturgies (8). Dans ses paraboles il attribua à Satan les obstacles rencontrés par sa prédication (9), ainsi que la présence de l'ivraie dans le champ du père de famille (10). A Simon-Pierre il annonça que «la puissance des enfers» chercherait à prévaloir contre l'Eglise (11), que Satan le passerait lui-même au crible ainsi que les apôtres (12). Au moment de quitter le cénacle, le Christ déclara que la venue du «prince de ce monde» était imminente (13). A Gethsémani, quand la troupe mit sur lui les mains pour, l'arrêter, il affirma qu'était arrivée l'heure de «la puissance des ténèbres» (14): il savait déjà néanmoins et il avait certifié au cénacle qu'«était désormais condamné le prince de ce monde », (15). Ces faits et ces déclarations - bien placés, répétés et concordants - ne sont pas le résultat du hasard. Il n'est pas possible de les traiter en données fabuleuses à démythiser. Sinon, il faudrait admettre qu'à ces heures critiques la conscience de Jésus, dont les récits attestent la lucidité et la maîtrise de soi devant ses juges, était la proie de phantasmes illusoire et que sa parole était dépourvue de toute fermeté: ce qui contredirait à l'impression des premiers auditeurs et des lecteurs actuels des Evangiles. Ainsi la conclusion s'impose. Satan, que Jésus avait affronté par ses exorcismes, rencontré au désert et dans sa passion, ne peut pas être le simple produit de la faculté humaine de fabulation et de projection, ni le vestige aberrant d'un langage culturel primitif.

Les écrits pauliniens

Il est vrai que saint Paul, résumant à grands traits dans l'épître aux Romains la situation de l'humanité devant le Christ, personnifie le péché et la mort dont il montre la redoutable puissance. Mais ce n'est là dans sa doctrine qu'un moment, qui n'est pas l'effet d'un jeu littéraire, mais de sa conscience aiguë de l'importance de la croix de Jésus et de la nécessité de l'option de foi qu'il exige. Paul n'identifie point d'ailleurs le péché à Satan. Dans le péché, en effet, il voit d'abord ce qu'il est essentiellement, un acte personnel des hommes, ainsi que l'état de culpabilité et d'aveuglement où Satan cherche effectivement à les jeter et à les maintenir (16). Ainsi distingue-t-il bien l'un de l'autre, Satan et le péché. Le même apôtre qui devant «la loi du péché qu'il ressent en ses membres» confesse d'abord son impuissance sans la grâce (17), est le même qui, plein de décision, invite à résister à Satan (18), à ne pas lui donner prise (19) et à l'écraser sous nos pieds (20). Car Satan est pour lui une grandeur personnelle, «le dieu de ce monde» (21), un adversaire attentif, aussi distinct de nous que du péché qu'il suggère. Comme dans l'Évangile, l'apôtre le voit à l'œuvre dans l'histoire du monde, en ce qu'il appelle «le mystère de l'iniquité» (22): dans l'incrédulité qui refuse de reconnaître le Seigneur Jésus (23), voire même dans l'aberration idolâtrique (24), dans la séduction qui menace la fidélité de l'Église au Christ son Époux (25), enfin dans l'égarement eschatologique qui conduit au culte de l'homme mis à la place de Dieu (26). Assurément il mène au péché, mais il se distingue du mal qu'il fait commettre.

L'Apocalypse et l'Évangile de saint Jean

Quant à l'Apocalypse; elle est évidemment surtout la fresque grandiose où resplendit la force du Christ ressuscité dans les témoins de son Évangile: elle proclame le triomphe de l'Agneau immolé. On se méprendrait pourtant du tout-au-tout sur la nature de cette victoire si l'on n'y voyait pas le terme d'un long combat où interviennent, à travers les puissances humaines qui s'opposent au Seigneur Jésus, Satan et ses anges, distingués les uns des autres autant que de leurs agents historiques. C'est en effet l'Apocalypse qui, révélant l'énigme des noms et des symboles divers de Satan dans l'Écriture, le démasque définitivement dans son identité (27). Son action y recouvre les siècles de l'histoire humaine devant Dieu.

Il n'est donc pas surprenant que dans l'Évangile de saint Jean, Jésus parle du diable et qu'il le qualifie de «prince de ce monde» (28). Assurément son action sur l'homme est intérieure. Néanmoins il est impossible de ne voir dans sa figure qu'une personnification du péché et de la tentation. Jésus peut sans doute reconnaître que pécher c'est être «esclave» (29): il n'identifie pourtant pas à Satan lui-même ni cette servitude ni le péché qui s'y manifeste. Sur les pécheurs le diable n'exerce qu'une influence morale, mesurée du reste à l'accueil que chacun consent à son inspiration (30); c'est librement qu'ils exécutent ses «désirs» (31) et font «son œuvre» (32). En ce sens et dans cette mesure seulement il est «leur père» (33). Car entre Satan et la conscience personnelle demeure toujours la distance spirituelle qui sépare son «mensonge» de l'acquiescement que nous pouvons lui donner ou

lui refuser (34), de même qu'entre le Christ et nous existe toujours l'intervalle que met «la vérité» qu'il révèle et propose, et que nous avons à accueillir par la foi.

C'est pourquoi les Pères de l'Eglise, convaincus par l'Ecriture que Satan et les démons sont les adversaires de la Rédemption, n'ont pas manqué de rappeler aux fidèles leur existence et leur action.

Doctrines générale

Dès le second siècle de notre ère Mélicon de Sardes avait écrit un ouvrage «Sur le démon» (35); et il serait difficile de nommer un seul des Pères qui ait gardé sur ce sujet le silence. Comme de juste, les plus attentifs à mettre en lumière l'action du diable furent ceux d'entre eux qui mirent en lumière le dessein de Dieu dans l'histoire, notamment saint Irénée et Tertullien qui firent front successivement contre le dualisme gnostique et contre Marcion; plus tard, Victorin de Pettau, et finalement saint Augustin. Saint Irénée enseigna que le diable est un «ange apostat» (36), que le Christ, récapitulant en lui-même la guerre que nous faisait cet ennemi, dut affronter dès le début de son ministère (37). Avec plus d'ampleur et de force saint Augustin le montra à l'œuvre dans la lutte des «deux cités», qui trouvent leur origine dans le ciel à l'heure où les premières créatures de Dieu, les anges, se déclarèrent -fidèles ou infidèles à leur Seigneur (38); dans la société des pécheurs s'il discerna un «corps» mystique du diable (39), que l'on retrouvera plus tard dans les *Moralia in Job* de saint Grégoire le grand (40).

Evidemment la majorité des Pères, abandonnant avec Origène l'idée d'un péché charnel des anges déçus, virent dans leur orgueil le désir de s'élever au-dessus de leur condition, d'affirmer leur indépendance, de se faire passer pour Dieu - le principe de leur chute. Mais à côté de cet orgueil, plusieurs relevèrent en outre leur malignité à l'égard de l'homme. Pour saint Irénée l'apostasie du diable aurait commencé au jour où il jalouxa la nouvelle créature de Dieu et chercha à la dresser à son tour contre son auteur (41). Selon Tertullien, Satan, pour contrecarrer le plan du Seigneur, aurait plagié dans les mystères païens les institutions sacramentelles du Christ (42). L'enseignement patristique donna donc un écho substantiellement fidèle à la doctrine et aux directives du Nouveau Testament.

Latran IV (1215) et son énoncé démonologique

Il est vrai qu'au cours de vingt siècles d'histoire le Magistère ne consacra à la démonologie que peu de déclarations proprement dogmatiques. La raison en est que l'occasion ne se présenta que rarement, à deux reprises, dont la plus importante se situe au début du XIIIe siècle, quand se manifesta une résurgence du dualisme manichéen et priscillianiste avec l'apparition des Cathares ou Albigeois. Mais l'énoncé dogmatique d'alors, formulé dans un cadre doctrinal familier, rejoint d'assez près notre préoccupation actuelle, puisqu'il y va de l'univers et de sa création par Dieu:

«Nous croyons fermement et nous professons simplement ... un principe unique de l'univers, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, spirituelles et corporelles: par sa force toute-puissante dès le commencement du temps il créa tout ensemble de rien l'une et l'autre créature, spirituelle et corporelle, à savoir celle des anges et celle du monde, puis la créature humaine, qui tient en quelque sorte de l'une et de l'autre puisqu'elle est composée d'esprit et de corps. Car le diable et les autres démons ont été créés par Dieu naturellement bons, mais ce sont eux qui d'eux-mêmes se sont rendus mauvais; quant à l'homme, il a péché à l'instigation du diable» (43).

L'essentiel de cet exposé est sobre. Sur le diable et les démons le Concile se contente d'affirmer que, créatures du Dieu unique, ils ne sont pas substantiellement mauvais, mais qu'ils le devinrent par leur libre-arbitre. Ni leur nombre ni leur faute ni l'étendue de leur pouvoir ne sont alors précisés: ces questions, étrangères au problème dogmatique en jeu, sont laissées à la discussion des écoles. Mais l'affirmation conciliaire, si succincte qu'elle soit, reste capitale. Elle émane du plus grand des Conciles du XIII^e siècle, qui la mit en bonne place dans sa profession de foi. Et celle-ci, précédée historiquement de peu par celles qu'on imposait aux Cathares et aux Vaudois (44), reconduisait aux condamnations portées contre le Priscillianisme plusieurs siècles auparavant (45). Cette profession de foi mérite donc d'être considérée avec attention.

Elle adopte la structure habituelle aux Symboles dogmatiques et prend aisément place dans la série que ceux-ci formaient depuis Nicée. Telle qu'on vient de la lire, elle se résume, de notre point de vue, en deux thèmes connexes, également importants pour la foi: l'énoncé relatif au diable, auquel nous devons nous arrêter particulièrement, suit en effet une déclaration sur le Dieu créateur de toutes choses «visibles et invisibles», c'est-à-dire des êtres corporels et angéliques.

1er thème conciliaire: Dieu créateur des êtres «visibles et invisibles »

Cette affirmation concernant le Créateur et la formule qui l'exprime ont ici une importance particulière. Elles étaient si anciennes qu'elles s'enracinaient sur la doctrine de saint Paul. Glorifiant en effet le Christ ressuscité, l'Apôtre avait affirmé qu'il exerce l'empire sur tous les êtres «dans les cieux, sur terre et dans les enfers» (46), «en ce monde-ci et dans le monde à venir» (47). Affirmant ensuite sa préexistence, il enseigna qu'il a tout créé dans les cieux et sur la terre, les (êtres) visibles et les invisibles» (48). Pareille doctrine de la création eut sans retard son importance pour la foi chrétienne: car la Gnose et le Marcionisme tentèrent aussitôt, avant le Manichéisme et le Priscillianisme, de l'ébranler. Et les premiers symboles de la foi spécifièrent régulièrement que «les (êtres) visibles et invisibles» ont tous été créés par Dieu. Affirmée par le Concile de Nicée-Constantinople (49), puis par celui de Tolède (50), elle se lisait dans les professions de foi des grandes Eglises qui s'en servaient dans leur célébration du Baptême (51). Elle pénétra aussi dans la grande prière eucharistique de Saint Jacques à Jérusalem (52), de Saint Basile en Asie mineure et à Alexandrie (53) et d'autres Eglises d'Orient (54). Chez les Pères grecs, elle apparaît dès saint Irénée (55) et dans l'Expositio fidei de saint Athanase (56). En Occident on la rencontre chez Grégoire d'Elvire (57), saint Augustin (58), saint Fulgence (59), etc.

Au moment où les Cathares d'Occident, prolongeant les Bogomiles de l'Europe orientale, restauraient le dualisme manichéen, la profession de foi du IV^e Concile du Latran ne pouvait mieux faire que de reprendre cette déclaration et sa formule, qui revêtirent dès lors une importance définitive. Répétées en effet aussitôt par les professions de foi du second Concile de Lyon (60), de Florence (61) et de Trente (62), elles reparurent finalement dans la Constitution Dei Filius au premier Concile du Vatican (63) dans les termes mêmes qui avaient été ceux du IV^e Concile du Latran en 1215. C'est donc bien là une affirmation primordiale et constante de la foi que ce Concile souligna providentiellement pour y rattacher son énoncé concernant Satan et les démons. Par là même il signifiait que leur cas, déjà important en lui-même, s'insérait dans un contexte plus général, formé par la doctrine de la création universelle et de la foi aux êtres angéliques.

II^{ème} thème conciliaire: le diable

1. Le texte

Quant à cet énoncé démonologique, il est loin de se présenter comme une nouveauté adjointe pour la circonstance à la manière d'une conséquence doctrinale ou d'une déduction théologique: il apparaît au contraire comme un point ferme, acquis depuis longtemps. La seule formulation du texte en est déjà l'indice. En effet, une fois affirmée la création universelle, le document ne passe point au diable et aux démons comme à une conclusion logiquement déduite. Il n'écrit pas: «En conséquence Satan et les démons ont été créés naturellement bons ...», comme il aurait fallu si la déclaration avait été nouvelle et tirée de la précédente. Au contraire il présente le cas de Satan comme une preuve de cette affirmation précédente, à titre d'argument contre le dualisme. Il écrit effectivement: «Car Satan et les démons ont été créés naturellement bons ...» Bref, l'énoncé qui les concerne se propose comme une affirmation indiscutée de la conscience chrétienne: c'est un temps fort du document. Il ne pouvait du reste en être autrement si l'on veut bien tenir compte de l'histoire.

2. La préparation: les formulations positives et négatives (IV^e-V^e siècle)

Effectivement dès le IV^e siècle l'Eglise avait pris position contre la thèse manichéenne de deux principes coéternels et opposés (64). En Orient et en Occident elle enseignait fermement que Satan et les démons ont été créés et faits naturellement bons. «Crois, déclarait saint Grégoire de Nazianze au néophyte, qu'il n'existe pas d'essence du mal, ni de royaume (du mal), exempt de commencement ou subsistant par lui-même ou créé par Dieu» (65). Le diable était considéré comme une créature de Dieu, initialement bonne et éclatante; malheureusement elle n'était pas restée dans la vérité où elle avait été établie (Jn 8,44); elle s'était dressée contre le Seigneur (66). Le mal n'était donc pas dans

sa nature, mais dans un acte libre et contingent de sa volonté (67). Pareilles affirmations - qui se lisaient équivalement chez saint Basile (68), saint Grégoire de Nazianze (69), saint Jean Chrysostome (70), Didyme d'Alexandrie (71) en Orient, chez Tertullien (72), Eusébe de Verceil (73), saint Ambroise (74) et saint Augustin (75) en Occident - pouvaient revêtir à l'occasion une forme dogmatique ferme. Elles se rencontraient ainsi tantôt en forme de condamnation doctrinale, tantôt en forme de profession de foi.

Le De Trinitate attribué à Eusébe de Verceil l'exprimait vigoureusement en termes d'anathèmes successifs:

«Si quelqu'un professe que dans la nature où il a été fait l'ange apostat n'est pas l'œuvre de Dieu, mais qu'il existe de lui-même, allant jusqu'à lui attribuer de trouver en soi son principe, qu'il soit anathème.

Si quelqu'un professe que l'ange apostat a été fait par Dieu avec une nature mauvaise, et ne dit point qu'il a conçu le mal de lui-même par son vouloir propre, qu'il soit anathème.

Si quelqu'un professe que l'ange de Satan a fait le monde - loin de nous cette croyance - et n'a pas déclaré que tout péché a été inventé par lui, qu'il soit anathème» (76).

Pareille rédaction en forme d'anathèmes n'était point un cas unique à l'époque: on la retrouve dans le Commonitorium, attribué à saint Augustin, qui était prévu pour l'abjuration des Manichéens. Cette instruction vouait en effet à l'anathème «celui qui croit qu'il y a deux natures ressortissant de deux principes divers, l'une bonne, qui est Dieu, l'autre mauvaise, non créée par lui» (77).

Plus volontiers cependant cet enseignement s'exprimait sous la forme directe et positive d'une affirmation à croire. Ainsi parlait saint Augustin à l'ouverture de son De Genesi ad litteram: «L'enseignement catholique ordonne de croire que cette Trinité est un seul Dieu, qui a fait et créé tous les êtres qui existent, dans la mesure où ils existent; en sorte que toute créature tant intellectuelle que corporelle, ou pour parler plus brièvement selon les termes des divines Ecritures, soit invisible soit visible, n'appartient pas à la nature divine, mais a été faite de rien par Dieu» (78). En Espagne le premier Concile de Tolède professait de même que Dieu est créateur de «tous (les êtres) visibles et invisibles» et qu'en dehors de lui «il n'existe pas de nature divine, d'ange, d'esprit ou de puissance quelconque qui puisse être tenue pour Dieu» (79).

Ainsi dès le IV^e siècle l'expression de la foi chrétienne - enseignée et vécue - présentait sur ce point les deux formulations dogmatiques, positives et négatives, que l'on retrouvera huit siècles plus tard au temps d'Innocent III et du IV^e Concile du Latran.

Saint Léon le Grand

Dans l'intervalle, du reste, ces expressions dogmatiques ne tombèrent pas en désuétude. Au Ve siècle en effet la lettre du Pape saint Léon le Grand à Turibius évêque d'Astorga - dont l'authenticité ne peut plus être mise en doute - parlait avec le même ton et la même clarté. Au nombre des erreurs priscillianistes qu'il réprouvait se rencontrent en effet les suivantes:

«L'annotation sixième (80) signale qu'ils prétendent que le diable n'a jamais été bon et que sa nature n'est pas l'œuvre de Dieu, mais qu'il est sorti du chaos et des ténèbres, puisqu'en effet il n'a personne pour auteur de; son être; mais est lui-même le principe et la substance de tout mal: alors que la vraie foi, la foi catholique, professe que la substance de toutes les créatures tant spirituelles que corporelles est bonne, et que le mal n'est pas une nature, étant donné que Dieu, créateur de l'univers, n'a rien fait que de bon. C'est pourquoi le diable lui-même serait bon, s'il était demeuré en l'état où il avait été fait.

Malheureusement parce qu'il a mal usé de son excellence naturelle et n'est pas demeuré dans la vérité (Jn 8,44), il ne s'est pas (sans doute) transformé en une substance contraire, mais il s'est séparé du souverain bien, auquel il aurait dû adhérer ...» (81).

L'affirmation doctrinale que l'on vient de lire (à partir des mots «la vraie foi, la foi catholique professe ...» jusqu'à la fin) fut jugée si importante qu'elle reparut en propres termes au nombre des additions faites au VI^e siècle au Livre des dogmes ecclésiastiques, attribué à Gennade de Marseille (82). Enfin le même ton magistériel se fera entendre pour appuyer la même doctrine dans La règle de foi à Pierre, œuvre de saint Fulgence. Il faut «tenir principalement», «tenir très fermement», y sera-t-il écrit, que tout ce qui n'est pas Dieu est créature de Dieu, que tel est le cas de tous les êtres «visibles et invisibles»; «qu'une partie des anges se sont détournés et éloignés volontairement de leur Créateur», et «qu'il n'y a pas de nature du mal» (83).

Il n'est donc pas surprenant qu'en pareil contexte historique les Statuta Ecclesiae antiqua, composition canonique du Ve siècle, aient introduit parmi les interrogations destinées à vérifier la foi catholique des candidats à l'épiscopat la question suivante: «si le diable est mauvais par condition ou s'il est devenu tel par libre-arbitre » (84), formule qui se retrouvera dans les professions de foi imposées par Innocent III aux Vaudois (85).

Le premier Concile de Braga (VI^e siècle)

La doctrine était donc commune et ferme. Les nombreux documents qui l'expriment et dont nous avons rassemblé les principaux constituent l'arrière-plan doctrinal sur lequel se détache le premier Concile de Braga au milieu du VI^e siècle. Ainsi préparé et appuyé, le chapitre 7 de ce synode n'apparaît pas comme un texte isolé, mais comme un résumé de l'enseignement du IV^e et du Ve siècle en ce domaine, notamment de la doctrine du Pape saint Léon le Grand:

«Si quelqu'un prétend que le diable n'a pas été d'abord un (bon) ange fait par Dieu, et que sa nature n'a pas été l'œuvre de Dieu, mais (s'il) prétend qu'il est sorti du chaos et des ténèbres et qu'il n'a personne pour auteur de son être, mais qu'il est lui-même le principe et la substance du mal, comme le disent Manés et Priscillien, qu'il soit anathème» (86).

3. L'incidence «cathare» (XI^e et XIII^e siècle)

Ainsi la condition de créature, l'acte libre par lequel le diable s'était perverti appartenaient depuis longtemps à la foi explicite de l'Eglise. Le IV^e Concile du Latran n'avait donc pas à en faire la preuve documentée, mais à introduire ces affirmations dans son Synode à titre de croyances clairement professées. Cette insertion, dogmatiquement possible depuis longtemps, était alors devenue nécessaire, car l'hérésie des Cathares avait

repris à son compte un certain nombre des erreurs manichéennes d'autrefois. Au tournant qui marque le passage du XIIe au XIIIe siècle plusieurs professions de foi avaient dû prendre les devants pour réaffirmer que Dieu est créateur des êtres «visibles et invisibles», auteur des deux Testaments et pour spécifier que le diable n'est point mauvais par nature mais par choix (87). Les anciennes propositions dualistes, encadrées par de vastes mouvements doctrinaux et spirituels, constituaient alors un véritable danger pour la foi dans le midi de la France et dans l'Italie septentrionale. En France Ermengaud, de Béziers, avait dû écrire un traité contre ces hérétiques «qui disent et croient que ce monde-ci et tous les êtres visibles n'ont pas été créés par Dieu mais par le diable»: il existerait ainsi deux dieux, l'un bon et tout-puissant, l'autre mauvais, le diable (88). En Italie du nord un ex-cathare converti, Bonacursus, avait aussi jeté un cri d'alarme et précisé les diverses écoles de la secte (89). A peine postérieure à son intervention, la *Summa contra haereticos*, longtemps attribuée à Prévostin de Crémone, marque mieux pour nous l'impact de l'hérésie dualiste dans l'enseignement de l'époque. Elle débute en effet en traitant ainsi des Cathares:

«Le Dieu tout-puissant n'a créé que les (êtres) invisibles et incorporels. Quant au diable, que cet hérétique appelle le dieu des ténèbres, il a créé les (êtres) visibles et corporels. Ceci dit, l'hérétique ajoute qu'il y a deux principes des choses: le principe du bien, à savoir Dieu tout-puissant; le second, le principe du mal, à savoir le diable. Il ajoute aussi qu'il existe deux natures, l'une bonne, (celle) des incorporels, créée par le Dieu tout-puissant; l'autre, mauvaise, (celle) des (êtres) corporels, créée par le diable. L'hérétique qui s'exprime ainsi s'appelait autrefois le Manichéen, aujourd'hui le Cathare» (90).

Malgré sa brièveté, ce résumé est déjà significatif par sa densité. On peut aujourd'hui le compléter en se référant au Livre des deux principes, écrit par un théologien cathare peu après Latran IV (91). Entrant dans les détails de l'argumentation et s'appuyant sur l'Écriture, cette petite somme des militants de la secte prétendait réfuter la doctrine de l'unique Créateur et établir sur textes bibliques l'existence de deux principes opposés (92). A côté du Dieu bon, écrivait-elle, «il nous faut nécessairement reconnaître l'existence d'un autre principe, celui du mal, qui agit pernicieusement contre le vrai Dieu et contre sa créature» (93).

Valeur de la décision du Latran IV

Au début du XIIIe siècle ces déclarations étaient loin d'être seulement des théories d'intellectuels illuminés. Elles correspondaient à un ensemble de croyances erronées, vécues et répandues par une foule de conventicules ramifiés, organisés et actifs. L'Église se devait d'intervenir en renouvelant fermement les affirmations doctrinales des siècles antérieures. C'est ce que fit le Pape Innocent III en introduisant les deux énoncés dogmatiques signalés plus haut dans la profession de foi du IVe Concile œcuménique du Latran. Celle-ci, lue officiellement devant les Evêques, reçut leur approbation. Interrogés à haute voix: «Croyez-vous ces (vérités) en tous points?», ils répondirent par une acclamation unanime: «Nous (les) croyons» (94). L'ensemble du document conciliaire est donc de foi. Et en raison de sa nature et de sa forme, qui sont celles d'un Symbole, chacun de ses points principaux a également valeur dogmatique.

Il y aurait en effet une erreur manifeste à prétendre que chaque paragraphe d'un Symbole de foi ne contiendrait qu'une seule affirmation dogmatique: ce serait appliquer à son interprétation une herméneutique valable, par exemple, pour un décret de Trente, dont chaque chapitre n'enseigne d'ordinaire qu'un thème dogmatique: nécessité de se préparer à la justification (95), vérité de la présence réelle dans l'Eucharistie (96), etc. Le premier paragraphe de Latran IV condense, au contraire, en autant de lignes que le chapitre de Trente sur «le don de la persévérance» (97), une foule d'affirmations de foi, la plupart déjà définies, sur l'unité de Dieu, la trinité et l'égalité des Personnes, la simplicité de leur nature, les processions du Fils et du Saint-Esprit. Il en va de même pour la création, notamment pour nos deux passages concernant l'ensemble des êtres spirituels et corporels créés par Dieu ainsi que pour la création du diable et pour son péché. C'était là depuis le IV^e et le V^e siècle, comme nous l'avons établi, autant de points appartenant à l'enseignement de l'Église. En les insérant dans son Symbole, le Concile ne fit que consacrer leur appartenance à la règle universelle de la foi.

Aussi bien l'existence de la réalité démoniaque et l'affirmation de sa puissance ne reposent pas seulement sur ces documents plus spécifiques: elles trouvent une autre expression, plus générale et moins stricte, dans les énoncés conciliaires chaque fois qu'ils décrivent la condition de l'homme sans le Christ.

L'enseignement commun des Papes et des Conciles

Au milieu du Ve siècle, à la veille de Chalcédoine, c'est en évoquant la victoire sur la mort et sur le diable, qui en détient l'empire selon l'épître aux Hébreux, que le Tome du Pape saint Léon le grand à Flavien précisa l'un des buts de l'économie du salut (98). Plus tard, quand le Concile de Florence parla de la Rédemption, il la présenta à la manière scripturaire, comme une libération de la domination du diable (99). Trente, résumant la doctrine de saint Paul, déclare que l'homme pécheur «est soirs la puissance du diable et de la mort» (100). En nous sauvant, Dieu «nous a délivrés du pouvoir des ténèbres et transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé, en qui nous avons le rachat et la rémission des péchés» (101). Commettre le péché après le Baptême c'est de nouveau «se livrer au pouvoir du démon» (102). Telle est en effet la foi primitive et universelle de l'Église. Dès les premiers siècles elle s'atteste dans la liturgie de l'initiation chrétienne au moment où les catéchumènes, sur le point d'être baptisés, renonçaient à Satan, professaient leur foi à la Très Sainte Trinité et adhéraient au Christ leur Sauveur (103).

C'est pourquoi le second Concile du Vatican, qui prit position sur le présent de l'Église plus souvent que sur la création, ne manqua pas de mettre en garde contre l'activité de Satan et des démons. De nouveau, comme à Florence et à Trente, il rappela à la manière de l'Apôtre que le Christ nous «délivre du pouvoir des ténèbres» (104). Résumant l'Écriture à la manière de saint Paul et de l'Apocalypse, la Constitution *Gaudium et spes* jugea que notre histoire, l'histoire universelle, «est un dur combat contre la puissance des ténèbres, qui, commencé dès les origines, durera, comme l'a dit le Seigneur, jusqu'au dernier jour» (105). Ailleurs Vatican II renouvela les avertissements de l'épître aux Ephésiens à «endosser l'armure de Dieu afin de pouvoir tenir contre les manœuvres du démon» (106). Car, comme la même Constitution le rappelle aux laïcs, «nous avons à

lutter contre les souverains de ce monde de ténèbres, contre les esprits du mal» (107). Il n'est pas peu surprenant enfin de constater que le même Concile, voulant assurer que l'Eglise est bien le royaume de Dieu déjà commencé, invoque les miracles de Jésus et qu'à cet effet il fait précisément appel à ses exorcismes (108). C'est à cette occasion en effet que fut prononcé le mot fameux «profecto pervenit in vos regnum Dei» (109).

Argumentation liturgique

Quant à la liturgie, déjà évoquée occasionnellement, elle apporte un témoignage particulier, car elle est l'expression concrète de la foi vécue. Ne lui demandons pas cependant de répondre à notre curiosité sur la nature des démons, sur leurs catégories et leurs noms. Qu'il lui suffise d'insister sur leur existence et sur la menace qu'ils constituent pour les chrétiens. C'est là son rôle. Fondée en effet sur l'enseignement du Nouveau Testament, la liturgie lui fait directement écho en rappelant comme lui que la vie des baptisés est un combat, mené avec la grâce du Christ et la force de son Esprit, contre le monde, la chair et les êtres démoniaques (110).

Le sens des nouveaux rituels

Aujourd'hui pourtant cet argument liturgique doit être manié avec circonspection. Pour leur part en effet les rituels et sacramentaires orientaux, ayant connu au cours des siècles moins de suppressions que de compléments, risquent de nous égarer: leurs démonologies sont exubérantes. Quant aux documents liturgiques latins, plusieurs fois remaniés dans l'histoire, ils invitent, en raison même de leurs changements, à des conclusions également prudentes. Notre rituel de la pénitence publique exprima un jour avec force l'action du démon sur les pécheurs: malheureusement ces textes, qui ont survécu jusqu'à nos jours dans le Pontifical romain (111), ont cessé depuis longtemps d'être pratiquement en usage. Avant 1972 on pouvait citer aussi les prières de la recommandation de l'âme qui évoquaient l'horreur de l'enfer et les derniers assauts du démon (112); mais ces passages significatifs ont maintenant disparu. De nos jours surtout le ministère caractéristique de l'exorciste, sans être radicalement aboli, n'est plus qu'un service éventuel, qui ne subsistera en fait qu'à la demande des évêques (113). Aucun rite n'est du reste prévu pour sa collation. Pareille mesure ne veut pas dire, évidemment, que le pouvoir d'exorciser n'appartienne plus au prêtre, ni que celui-ci n'ait plus à l'exercer. Elle oblige pourtant à avouer que l'Eglise, cessant de faire de ce ministère une fonction spécifique, ne reconnaît plus aux exorcismes l'importance qu'ils avaient aux premiers siècles. Cette évolution mérite à coup sûr d'être prise en considération.

N'allons pourtant pas en conclure à une récession ou à une révision de la foi en matière liturgique. Le Missel romain de 1970 traduit toujours la conviction qu'à l'Eglise au sujet des interventions démoniaques. Aujourd'hui comme autrefois la liturgie du premier dimanche de Carême rappelle aux fidèles comment le Seigneur Jésus a vaincu le tentateur:

les trois récits synoptiques de son épreuve sont réservés aux trois cycles A, B, C des lectures quadragésimales. Le protévangile annonçant la victoire de la descendance de la femme sur celle du serpent, Gn 3,15, se lit au Xe dimanche de l'année B et au samedi de la Ve semaine. La fête de l'Assomption et le commun de la Sainte Vierge font lire Ap 12,1-6, c'est-à-dire la menace du Dragon en arrêt devant la Femme qui va enfanter. Mc 3,20-35 qui relate la discussion de Jésus et des Pharisiens sur Bézélzéboul fait partie des lectures de ce Xe dimanche de l'année B déjà signalé. La parabole de l'ivraie et du bon grain, Mt 13,23-43, apparaît au XVe dimanche de l'année A; et son explication, Mt 13,36-43, est donnée au mardi de la XIIIe semaine. L'annonce de la défaite du prince de ce monde, Jn 12,20-33, est lue au Ve dimanche de Carême, année B. Jn 14,30 vient en semaine. Parmi les textes apostoliques, Ep 2,1-10 est assigné au lundi de la XXIXe semaine: Ep 6,10-20, au commun des saints et des saintes ainsi qu'au jeudi de la XIIIe semaine. 1 Jn 3,7-10 est lu le 4 janvier. Et la fête de saint Marc propose la première lettre de saint Pierre montrant le diable rôdant autour de sa proie pour la dévorer. Ces relevés, qu'il faudrait multiplier pour être complet, attestent que les passages majeurs font toujours partie de la lecture officielle de l'Eglise.

Il est vrai que le rituel de l'initiation chrétienne des adultes a connu ici des modifications. Il n'interpelle plus le diable par des apostrophes impératives; mais, dans le même but, il s'adresse à Dieu sous forme de prières (114). Le ton est moins spectaculaire, mais aussi expressif et efficace. Il est donc faux de prétendre que les exorcismes ont été éliminés du nouveau rituel du Baptême. L'erreur est même si manifeste que le nouveau rituel du catéchuménat a institué, avant les exorcismes habituels dits «majeurs», des exorcismes «mineurs», disposés sur toute l'étendue du catéchuménat et inconnus du passé (115). Les exorcismes subsistent donc. Aujourd'hui comme hier ils demandent la victoire sur Satan, le diable, le prince de ce monde et le pouvoir des ténèbres. Et les trois «scrutins» habituels, ou ils prennent place comme autrefois, ont le même but négatif et positif qu'alors: «délivrer du péché et du diable» tout autant que «fortifier dans le Christ» (116). La célébration du Baptême des petits enfants conserve aussi, quoi qu'on en ait dit, un exorcisme (117). Non point que l'Eglise considère ces tout-petits comme autant de possédés; mais elle croit qu'ils ont, eux aussi, besoin de tous les effets de la Rédemption du Christ. Avant le Baptême en effet, tout homme, enfant et adulte, porte le signe du péché et celui de l'action de Satan.

Quant à la liturgie de la Pénitence privée, elle parle moins du diable aujourd'hui qu'auparavant. Mais les célébrations pénitentielles communautaires ont restauré telle oraison antique rappelant l'influence de Satan sur les pécheurs (118). Dans le rituel des malades - on l'a déjà relevé- la prière de la recommandation de l'âme ne souligne plus la présence inquiétante de Satan. Mais au cours du rite de l'onction le célébrant prie pour que l'infirmes «soit délivré du péché et de toute tentation» (119). L'huile sainte est considérée comme une «protection» du corps, de l'âme et de l'esprit (120). Et l'oraison «Commendo te», sans mentionner l'enfer ni le démon, évoque pourtant indirectement leur existence et leur appréhension quand elle demande au Christ de sauver le mourant et de le mettre au nombre de «ses» brebis et de «ses» élus. Ce langage veut manifestement éviter de traumatiser le malade et sa famille; mais il ne trahit pas la foi dans le mystère du mal.

Bref, en ce qui concerne la démonologie, la position de l'Eglise est claire et ferme. Il est vrai qu'au cours des siècles l'existence de Satan et des démons n'a jamais fait l'objet d'une affirmation explicite de son magistère. La raison en est que la question ne se posa

jamais en ces termes: les hérétiques et les fidèles, appuyés également sur l'Écriture, s'accordaient à reconnaître leur existence et leurs principaux méfaits. C'est pourquoi aujourd'hui, quand est mise en doute leur réalité, c'est à la foi constante et universelle de l'Église ainsi qu'à sa source majeure, l'enseignement du Christ, qu'il faut en appeler comme on vient de le rappeler. C'est en effet dans l'enseignement évangélique et au cœur de la foi vécue que se révèle comme une donnée dogmatique l'existence du monde démoniaque. Le malaise contemporain que nous avons dénoncé au début ne met donc pas en question un élément secondaire de la pensée chrétienne: il y va d'une foi constante de l'Église, de sa conception de la Rédemption et, au point de départ, de la conscience même de Jésus. C'est pourquoi, parlant récemment de cette «réalité terrible, mystérieuse et redoutable» du Mal, Sa Sainte le Pape Paul VI pouvait affirmer avec autorité: «Il sort du cadre de l'enseignement biblique et ecclésiastique celui qui se refuse de la reconnaître pour existante; ou encore qui en fait un principe existant en soi, qui n'aurait pas, comme toute créature, son origine en Dieu; ou même qui l'explique comme une pseudo-réalité, une personnification conceptuelle et imaginaire des causes inconnues de nos misères» (121). Ni les exégètes ni les théologiens ne sauraient négliger cet avertissement.

Répétons-le pourtant. En soulignant actuellement l'existence de la réalité démonologique, l'Église n'entend ni nous reconduire aux spéculations dualistes et manichéennes d'autrefois, ni en proposer un succédané rationnellement acceptable. Elle veut seulement rester fidèle à l'Évangile et à ses exigences. Il est clair qu'elle n'a jamais permis à l'homme d'évacuer sa responsabilité en attribuant ses fautes aux démons. Devant pareil échappatoire, quand elle venait à se révéler, l'Église n'hésitait pas à s'élever en disant avec saint Jean Chrysostome: «Ce n'est pas le diable, mais l'incurie propre des hommes qui cause toutes leurs chutes et tous les malheurs dont ils se plaignent» (122).

A ce titre l'enseignement chrétien, par sa vigueur à assurer la liberté et la grandeur de l'homme, à mettre en pleine lumière la toute-puissance et la bonté du Créateur, ne trahit pas de faille. Il a blâmé dans le passé et il condamnera toujours le laisser-aller trop facile à prétexter quelque sollicitation démoniaque. Il a proscrit la superstition autant que la magie. Il refusa toute capitulation doctrinale devant le fatalisme, toute démission de la liberté devant l'effort. Bien plus, dès qu'on parle d'une intervention diabolique possible, l'Église fait

toujours place, comme pour le miracle, à l'exigence critique. La réserve et la prudence sont en effet requises. Il est facile d'être dupe de l'imagination, de se laisser égarer par des récits inexacts, maladroitement transmis ou abusivement interprétés. Ici donc, comme ailleurs, le discernement doit s'exercer. Et il faut laisser place ouverte à la recherche et à ses résultats.

Néanmoins, fidèle à l'exemple du Christ, l'Église estime que l'admonition de l'apôtre saint Pierre à la «sobriété» et à la vigilance est toujours d'actualité (123). De nos jours, certes, c'est d'une «ivresse» nouvelle qu'il convient de nous garder. Mais le savoir et la puissance technique peuvent aussi griser. L'homme est fier aujourd'hui de ses découvertes. A juste titre, souvent. Mais dans notre cas, est-il sûr que ses analyses aient éclairé tous les phénomènes caractéristiques et révélateurs de la présence du démon? N'y a-t-il plus rien ici qui fasse encore problème? L'analyse herméneutique et l'étude des Pères auraient-elles aplani les embûches de tous les textes? Rien n'est moins sûr. Il y eut autrefois, certes, quelque naïveté à craindre de rencontrer quelque démon au carrefour de toutes nos pensées. Mais n'y en aurait-il pas autant aujourd'hui à postuler que nos méthodes diront

bientôt le dernier mot sur les profondeurs de la conscience où interfèrent les rapports mystérieux de l'âme et du corps, du surnaturel, du préternaturel et de l'humain, de la raison et de la révélation? Car ces questions ont toujours passé pour être vastes et complexes. Quant à nos méthodes présentes elles ont, au même titre que celles d'autrefois, leurs limites d'exercice qu'elles ne peuvent franchir. La modestie, qui est aussi une qualité de l'intelligence, doit garder ici ses droits et nous maintenir dans la vérité. Car cette vertu - tout en ménageant l'avenir - permet dès aujourd'hui au chrétien de faire droit à l'apport de la révélation, bref à la foi.

C'est en effet à la foi que nous ramène ici l'Apôtre saint Pierre en nous invitant à résister au démon «solides dans la foi». La foi nous apprend en effet que la réalité du Mal «est un être vivant, spirituel, pervers et corrupteur» (124). Elle sait aussi donner confiance, en nous certifiant que la puissance de Satan ne peut franchir les frontières que Dieu lui impose. Elle assure également que, si le diable est en mesure de tenter, il ne peut nous arracher notre consentement. Surtout la foi ouvre le cœur à la prière, où elle trouve sa victoire et son couronnement. Ainsi nous obtient-elle de triompher du mal par la puissance de Dieu.

Il reste assurément que la réalité démonologique, attestée concrètement par ce que nous appelons le mystère du Mal, reste une énigme qui enveloppe la vie des chrétiens. Nous ne savons guère mieux que les Apôtres pourquoi le Seigneur le permet, ni comment il le fait servir à ses desseins. Il se pourrait cependant que, dans notre civilisation éprise d'horizontalisme séculier, les explosions inattendues de ce mystère offrent un sens moins réfractaire à l'entendement. Elles obligent l'homme à regarder plus loin et plus haut, au-delà de ses évidences immédiates. A travers leur menace qui suspend notre marche, elles nous permettent de discerner qu'il existe un au-delà à déchiffrer, et de nous tourner alors vers le Christ pour apprendre de lui la bonne nouvelle d'un salut gracieusement offert.

NOTES

1) La fermeté de l'Eglise à l'égard de la superstition s'explique déjà par la sévérité de la Loi mosaïque, quand bien même celle-ci n'était pas formellement motivée par les attaches de cette superstition avec les démons. C'est ainsi qu'Ex 22, 17 condamnait à mort la sorcière sans explication. Lv 19, 26 et 31 interdisait la magie, l'astrologie, la nécromancie et la divination; Lv 20, 27 y ajoutait l'évocation des esprits. Dt 18, 10 résumait, en proscrivant' devins, astrologues, magiciens, sorciers, enchanteurs, évocateurs de spectres et d'esprit, consultants des morts. En Europe le haut Moyen-âge conserva un grand nombre de superstitions païennes, comme en témoignent les sermons de St Césaire d'Arles et de St Eloi, le De correctione rusticorum de Martin de Braga, les index contemporains de superstitions (cf. P.L., 89, 810818) et les pénitentiels. Le 1er Concile de Tolède (Dent.-Sch., n. 205), puis celui de Braga (Denz-Sch., n. 459) condamnèrent l'astrologie. De même la lettre du Pape saint Léon le grand à Turibius d'Astorga (Denz.-Sch., n. 283). La Règle IXe du Concile de Trente interdit les ouvrages de chiromancie, de nécromancie, etc. (Denz. Sch., n. 1859). La magie et la sorcellerie motivèrent à elles seules un grand nombre du Bulles pontificales (Innocent VIII, Léon X, Adrien VI, Grégoire XV, Urbain VIII) et bien des décisions de synodes régionaux. Sur le magnétisme

et le spiritisme on retiendra surtout la lettre du Saint-Office du 4 août 1856 (Denz.-Sch., un. 28232825).

2) De diabolio tentatore, homil. II, 1, P.G., 49, 257-258.

3) Ac 23, 8. Dans le contexte des croyances juives aux anges et aux esprits du mal, rien n'oblige à restreindre le sens du mot «esprit», employé sans détermination, à signifier seulement les esprits des morts: il s'applique aussi aux esprits du mal, c'est-à-dire aux démons. Telle est du reste l'opinion de deux auteurs juifs (G.F. Moore, *Judaism in the First Centuries of the Christian Era*, vol. I, 1927, p. 68; M. Simon, *Les sectes juives au temps de Jésus*, Paris 1960, p. 25) et d'un protestant (R. Meyer, *T.W.N.T.*, VII, p. 54).

4) En déclarant: «Ne croyez pas que je sois venu renverser la Loi ou les Prophètes; je ne suis pas venu renverser, mais compléter» (Mt 5, 17), Jésus exprima sans ambages son respect du passé: les versets suivants (19-20) confirment cette impression. Mais sa réprobation de l'acte de séparation (Mt 5, 31), de la loi du talion (Mt 5, 38), etc. marquent l'indépendance totale plus que le désir d'assumer le passé et de le compléter. Il en est de même à plus forte raison de sa réprobation pour l'attachement scrupuleux des Pharisiens aux traditions des anciens (Mc 7, 1-22).

5) Mt 8, 28-34; 12, 22-45. Tout en admettant des variations dans le sens que chacun des Synoptiques accorde aux exorcismes, il faut reconnaître que leur accord est largement concordant.

6) Mc 1, 12-13.

7) Mt 5, 37; 6, 13, cf. Jean Carmignac, *Recherches sur le «Notre Père»*, Paris 1969, pp. 305-319. Telle est du reste l'interprétation générale des Pères grecs et de plusieurs occidentaux (Tertullien, St Ambroise, Cassien); mais St Augustin et le *Libera nos* de notre Messe latine orientèrent vers une interprétation impersonnelle.

8) E. Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, t. 2, (ad locum Missae); H. Denzinger, *Ritus Orientalium*, 1961, t. II, p. 436. Telle est aussi apparemment l'interprétation suivie par S.S. le Pape Paul VI dans son allocution «Padre nostro ... liberaci dal male!», faite au cours de l'audience générale du 15 nov. 1972: car elle y parle du Mal, comme principe vivant et personnel (*L'Osservatore Romano* du 16 nov. 1972). 9) Mi 13, 19.

10) Mt 13, 39.

11) Mt 16, 19, ainsi compris par P. Jouon, M.J. Lagrange, A. Medebielle, D. Buzy, M. Meineretz, W. Trilling, J. Jeremias, etc. On ne comprend donc pas comment tel contemporain néglige Mt 16, 19 pour ne s'arrêter qu'à 16, 23!

12) Lc 22, 31. 13) Jn 14, 30.

14) Lc 22, 53; cf. Lc 22, 3 suggère, comme on le reconnaît du reste, que l'évangéliste entend d'une manière personnelle cette «puissance des ténèbres».

15) Jn 16, 11.

16) Ep 2.1-2; 2Th 2, 11; 2Co 4, 4. 17) Ga 5, 17; Rm 7, 23-24.

18) Ep 6, 11-16.

19) Ep 4, 27; 1 Co 7, 5. 20) Rm 16, 20.

21) 2 Co 4.4. 22) 2 Th 2, 7.

23) 2 Co 4, 4, évoqué par S.S. Paul VI, dans l'allocution déjà citée.

24) 1 Co 10, 19-20; Rm 1, 21-22. Telle est effectivement l'interprétation suivie par *Lumen gentium* n. 16: «At saepius homines, a Maligno decepti, evanuerunt in cogitationibus suis et commutaverunt veritatem Dei in mendacium, servientes creaturae magis quam Creatori.»

25) 2 Co 11, 3.

26) 2 Th 2, 3-4, 9-11. 27) Ap 12, 9.

28) Jn 12, 31; 14, 30; 16, 11. 29) Jn 8, 34.

30) Jn 8, 38, 44. 31) Jn 8, 44. 32) Jn 8, 41. 33) ib.

34) Jn 8, 38, 44.

35) J. Quasten, *Initiation aux Pères de l'Eglise*, t. I, Paris 1955, p. 279 (= *Patrology*, vol. I, p. 246).

36) A4v. Haer., V. XXIV, 3, P.G., 7, 1188 A. 37) Id., XXI, 2, P.L., 7, 1179 C - 1180 A.

38) *De civitate Dei*, lib. XI, IX, P.L., 41, 323-325.

39) *De Genesi ad litteram*, lib. XI, XXIV, 31, P.L., 34, 441442.

40) P.L., 76. 694, 705, 722.

41) St-Irenée, *Adv. Haer.*, VI, XI, 3, P.G., 7, 113 C.

42) *De praescriptionibus*, cap. XL, P.L., 2, 54; *De ieiuniis*, cap. XVI, *ibid.*, 977.

43) «Firmiter credimus et simpliciter confitemur ... unum universorum principium, creator omnium invisibilium et visibilium, spiritualium et corporolium, qui sua omnipotenti virtute simul ab inîtio temporis, utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem, angelicam videlicet et mundonam, ac deinde humanam quasi communem ex spîritu et corpore constitutam. Diabolus enim et doemones alii a Deo quidem natura creati sunt boni, sed ipsi per se facti sunt mali. Homo vero diaboli suggestionem peccavit ...» (*Conciliarum Oecumenicorum Decreta* (C.Oe.D.J, 1ère Ed., Bologne, 1962, p. 206; *Denz. Sch.*, *Enchiridion symbolorum*, n. 800).

44) La première en date est la profession de foi du Synode de Lyon (ann. 1179/1181), prononcée par P. Valdo (édit. A. Dondoine, *Arch. Fr. Pr.*, 16, 1946, 231-235), puis celle que Durond de Huesco dut professer devant l'évêque de Tarragone (P.L., 215, 1510-1513) en 1208; enfin celle de Bernard Prim en 1210 (P.L., 216, 289-292). *Denz. Sch.* nn. 790-797 donne une collation de ces documents.

45) Au Concile de Broga (560/563) au Portugal (*Denz.-Sch.* un. 451-464).

46) Ph 2, 10. 47) Ep 1, 21. 48) Col 1, 16.

49) C.Oe.D. pp. 5 et 24; *Denz.-Sch.* nn. 125-150. 50) *Denz. Sch.* n. 188.

51) A Jérusalem (*Denz. Sch.* n. 41), en Chypre (rapporté par Epiphane de Salamine (*Denz.-Sch.* n. 44), à Alexandrie (*Denz. Sch.* n. 46), à Antioche (*ib.* n. 50), en Arménie (*ib.* n. 84), etc.

52) P.E. (= *Prex Eucharistica*, edit. Hânggi-Pahl, Fribourg 1968), p. 244.

53) P.E., pp. 232 et 348. 54) P.E., pp. 327, 332, 382. 55) *Adv. Haer.*, II, XXX, 6, P.G., 7, 818 B. 56) P.G., 25, 199-200.

57) *De fide orthodoxa contra Arianos*: dans les oeuvres attribuées à St Ambroise (P.L., 17, 549) et à Phébade (P.L., 20, 49.)

58) *De Genesi ad litteram liber imperfectus*, I, 1-2, P.L., 34, 221.

59) *De fide liber anus*, III, 25, P.L., 65, 683.

60) Cette profession de foi, prononcée par l'empereur Michel Paléologue, est conservée par Hardouin et par Mansi dans les Actes de ce Concile: on la trouvera commodément dans *Denz. Sch.* n. 851. La COe.D. de Bologne l'omet sans en donner les raisons (au 1er Concile du Vatican le rapporteur de la *Deputatio fidei* s'en réclama pourtant officiellement, *Mansi* t. 52, 1113 B).

61) Sess. IX: *Bulla unionis Coptorum*, C.Oe.D. p. 571; *Denz.Sch.* n. 1333.

62) Denz. Sch. n. 1862 (la C.Oe.D. ne la donne pas).

63) Sess. III: Constitutio «Dei Filius», cap. I: C.Oe.D. pp. 805-806; Denz.-Sch. n. 3002.

64) Mani, fondateur de la secte, vécut au IIIe siècle de notre ère. Dès le siècle suivant s'affirma la résistance des Pères au manichéisme. Ephiplane consacra à cette hérésie un long exposé suivi d'une réfutation (Haer. 66, P.G., 42, 29-172). St Athanase en parle à l'occasion (Oratio contra gentes, 2, 50

P.G., 25, 6 C). St Basile composa un petit traité, Quod Deus non sit auctor malorum (P.G., 31, 330-354). Didyme d'Alexandrie est l'auteur d'un Contra Manichaeos (P.G., 39; 1085-1110). En Occident St Augustin, après avoir admis dans sa jeunesse le manichéisme, le combattit systématiquement après sa conversion (cf. P.L., 42).

65) Oratio 40. In sanctum Baptisma, paragr. 45, P.G., 36, 424 A.

66) Les Pères interprétèrent en ce sens Is 14, 14 et Ez 28, 2, où les prophètes stigmatisaient l'orgueil des rois païens de Babylone et de Tyr.

67) «Ne me dites pas que la malice a toujours existé dans le diable; il en fut exempt dès l'origine, et ce n'est là qu'un accident de son être, accident survenu plus tard» (St Jean Chrysostome, De diabolo tentatore, homil., II, 2, P.G., 49, 260).

68) Quod Deus non sit auctor malorum, 8, P.G., 31, 345 C-D.

69) Oratio 38. In Theophania, 10, P.G., 36, 320 C - 321 A; Oratio 45. In sanctum Pascha, ib, 629 B.

70) Cf. supra, n. 67.

71) Contra Manichaeos, 16: interprète en ce sens Jn 8, 44 (in veritate non stetit), P.G., 39, 1105 C; cf. Enarratio in epist. B. Iudae, in v. 9, ibid., 1814 C - 1815 B.

72) Adversus Marcionem, II, X, P.L., 2, 296-298.

73) Voir au paragraphe suivant le premier des canons du De Trinitate.

74) Apologia propb. David, I, 4, P.L., 14, 1453 C-D; in Psalmum 118, 10, P.L., 15, 1363 D.

75) De Genesi ad litteram, lib. XI, XX-XXI, 27-28, P.L., 34, 439-440.

76) «Si quis confitetur angelum apostaticum in natura, qua factus est, non a Deo factum fuisse, sed ab se esse, ut de se illi principium habere adsignet, anathema sit.

Si quis confitetur angelum apostaticum in mala natura a Deo 51

factum fuisse et non dixerit eum per voluntatem suam malum concepisse, anathema illi.

Si quis confitetur angelum Satanae mundum fecisse, quod absit, et non indicaverit (iudicaverit) omne peccatum per ipsum adinventum fuisse.» (De Trinitate VI, 17, 1-3, edit. V. Bulhart, CC, S.L., 9, pp. 89-90; P.L., 62, 280-281).

77) CSEL XXV/2, pp. 977-982; P.L., 42, 1153-1156.

78) De Genesi ad litteram liber imperfectus, I, 1-2, P.L., 34, 221.

79) Denz.-Sch. n. 188.

80) C'est-à-dire l'annotation sixième du mémoire adressé au Pape par son correspondant l'évêque d'Astorga.

81) «Sexta annotatio indicat eos dicere quod diabolus numquam fuerit bonus, nec natura eius opificium Dei sit, sed eum ex chao et tenebris emersisse; quia scilicet nullum sui habeat auctorem, sed omnis mali ipse sit principium atque substantia: cum fides vera, quae est catholica, omnium creaturarum sive spiritualium, sive corporalium bonam confiteatur substantiam, et mali nullam esse naturam; quia Deus, qui universitatis est

conditor, nihil non bonum fecit. Unde et diabolus bonus esset, si in eo quod factus est permaneret. Sed quia naturali excellentia male usus est, et in veritate non stetit (Joan. VIII, 44), non in contrariam transiit substantiam, sed a summo bono, cui debuit adhaerere, descivit...» (Epist. 15, cap. VI, P.L., 54, 683; cf. Denz. Sch. n. 286; le texte critique édité par B. Vollmann, O.S.B., n'apporte ici que des variantes de ponctuation).

82) «Cap. LX: Fides vera, quae est Catholica, omnium creaturarum sive spiritualium, sive corporalium bonam confitetur substantiam, et mali nullam esse naturam: quia Deus, qui universitatis est conditor, nihil non bonum fecit. Unde et diabolus bonus esset, si in eo quod factus est permaneret. Sed quia naturali excellentia male usus est, et in veritate non stetit, non in contrariam substantiam transiit, sed a summo bono, cui debuit adhaerere, discessit» (De ecclesiasticis dogmatibus, P.L., 58, 995 C-D). Mais la recension primitive du même ouvrage, publiée en appendice des Oeuvres de St Augustin, n'a pas 'ce chapitre (P.L., 42, 1213-1222).

83) De fide seu de regula fidei ad Petrum liber unus, P.L., 65, 671-706. «Principaliter tene» (III, 25, col. 683 A); «Firmissime ... tene» (IV, 45, col. 694 C); «Pars itaque angelorum quae a suo creatore Deo, quo solo bono beata fuit, voluntaria prorsus aversione discessit ...» (III, 31, col. 687 A); «... nullamque esse mali naturam» (XXI, 62, col. 699 D - 700 A).

84) Concilia Gallica (314-506), CC, S.L., 148, édit. Ch. Munier, p. 165, 25-26; de nouveau en appendice de l'Ordo XXXIV, dans: M. Andrieu, Ordines romani, t. III, Lovanii 1951, p. 616.

85) P.L., 215, 1512 D; A. Dondaine, Arch. Fr. Pr., 16 (1946), 232; Denz. Sch. n. 797.

86) Denz. Sch. n. 457. 97) Cf. plus haut, n. 44.

88) P.L. 204, 1235-1272. Cf. E. Delaruelle Dict. H.G.E., XV, 754-757.

89) P.L., 204, 775-792. Le contexte historique de l'Italie du Nord à cette époque est bien décrit par le P. Ilarino da Milano, Le eresie medioevali (sec. XI-XV) dans: Grande Antologia filosofica, vol. IV, Milano 1954, pp. 1599-1689. Quant à l'ouvrage de Bonacursus, il fut étudié par le même P. Ilarino da Milano. La «Manifestatio heresis Catarorum quam fecit Bonacursus» secondo il cod. Ottob, lat. 136 della Biblioteca Vaticana, Aevum 12 (1938), 281-333.

90) «Sed primo de fide. Contra quam proponit sententiam falsitatis et iniquitatis, dicens Deum omnipoentem sola invisibilia et incorporalia creasse; diabolum vero, quem deum tenebrarum appellat, dicit visibilia et corporalia creasse. Quibus predicatis addit hereticus duo esse principia rerum: unum boni, scilicet Deum omnipotentem; alterum mali, scilicet diabolum. Addit etiam duas esse naturas: unam bonam, in

100) Sess. VI, cap. I: C.Oe.D., p. 671, Denz.-Sch. n. 1521. 101) Col 1, 13-14, cité dans le même décret, cap. III: C.Oe.D., p. 672, Denz.-Sch. n. 1523.

102) Sess. XIV: de poenitentia, cap. I, C.Oe.D., p. 703, Denz. Sch. n. 1668.

103) Ce rite apparaît déjà au IIIe siècle dans la Tradition apostolique (édit. B. Botte, ch. 21, pp. 46-51). Et au IVe siècle, dans la liturgie des Constitutions apostoliques, VII, 41 (édit. F. X. Funk, Didascalia et Constitutiones Apostolorum, t. 1, 1905, pp. 444-447).

104) Ad gentes, nn. 3 et 14 (on notera la référence à Col 1, 13 ainsi que l'ensemble des références données à la note 19 du n. 14).

105) Gaudium et spes, n. 37 b.

106) Ep 6, 11-12, signalé dans Lumen gentium, n. 48 d.

107) Ep 6, 12, signalé également dans *Lumen genitum*, n. 35 a. 108) *Lumen genitum*, n. 5 a.

109) Lc 11, 20; cf. Mt 12, 28.

110) C. Vagaggini, O.S.B., *In senso teologico della liturgia. Saggio di liturgia teologica generale*, Rome 1965, cap. XIII, *Le due città, la liturgia e la lotta contro Satana*, pp. 346-427; Egon von Petersdorff, *De daemonibus in liturgia memoratis*, *Angelicum* XIX (1942), 324-339; id., *Dämonologie*, I, *Dämonen im Weltplan*, II, *Dümonen am Werk*, München 1956/1957.

111) On lira l'*Ordo excommunicandi et absolvendi*, notamment la longue admonition «*Quia N. diabolo suadente ...*», *Pontificale romanum*, édit. 2 a, Ratisbonne 1908, pp. 392-398. 112) Citons quelques mots de l'oraison *Commendo te ...* «*Ignores omne, quod horret in tenebris, quod stridet in flammis, quod cruciat in tormentis. Cedat tibi teterrimus satanas cum satellitibus suis ...*».

113) Ainsi est-il statué par le paragraph IV du *Motu proprio* «*Ministeria quaedam*»: «*Ministeria in tota Ecclesia Latina servanda, hodiernis necessitatibus accommodata, duo sunt, Lectoris nempe et Acolythi. Partes, quae hucusque Subdiacono commissae erant, Lectori et Acolythae concreduntur, ac proinde in Ecclesia Latina ordo maior Subdiconatus non amplius habetur. Nihil tamen obstat, quominus, ex Conferentiae iudicio, Acolythus alicubi etiam Subdiaconus vocari possit*» (AAS 64, 1972, p. 532). Ainsi l'exorcistat est supprimé et il n'est pas prévu que ses pouvoirs puissent être exercés par le Lecteur ou l'Acolyte. Le *Motu proprio* déclare seulement à la page 531 que les Conférences épiscopales pourront demander pour leur région les ministères de portier, d'exorciste et de catéchiste.

114) Le passage à la forme déprécative n'a été opéré qu'après des «*expérimentations*», suivis eux-mêmes de réflexions et de discussions au sein du *Consilium*.

115) *Ordo initiationis christianae adultorum*, edit. typ. Rome 1972, nn. 101, 109-118, pp. 36-41.

116) *Ibid.*, n. 25, p. 13; et nu. 154-157, p. 54.

117) Ainsi en fut-il dès la première édition: *Ordo Baptismi parvulorum*, edit. typ. Rome 1969, p. 27, n. 49; et p. 85, n. 221. La seule nouveauté est que cet exorcisme est déprécatif, *oratio exorcismi*; et qu'il est immédiatement suivi de l'*unctio praebaptismalis* (*ib.*, n. 50). Mais les deux rites, exorcisme et onction, signalés par des nn. d'ordre distincts, ont chacun leur conclusion propre.

118) Dans le nouvel *Ordo Paenitentiae*, edit. typ. Rome 1974, on relèvera à l'appendice II l'oraison *Deus humani generis benignissime conditor* (pp. 85-86): malgré de légères retouches, elle est identique à l'oraison de même incipit de l'*Ordo reconciliationis poenitentium* du Jeudi Saint (*Pontificale romanum*, Ratisbonne 1908, p. 350).

119) *Ordo unctionis infirmorum eorumque pastoralis curae*, edit. typ. Rome 1972, p. 33, n. 73.

120) *Ib.*, p. 34, n. 75.

121) «*Esce dal quadro dell'insegnamento biblico ed ecclesiastico chi si rifiuta di riconoscerla esistente; ovvero chi ne fa un principio a sé stante, non avente essa pure, come ogni creatura, origine da Dio; oppure la spiega come una pseudorealtà, una personificazione concettuale e fantastica delle cause ignote dei nostri malanni*» («*Padre nostro ... liberaci dal male*», Audience générale du 15 novembre 1972, voir *L'Osservatore Romano* du 16 novembre 1972). Le Saint-Père avait exprimé la même inquiétude dans son

homélie du 29 juin précédent («Essere forti nella fede», L'Osservatore Romano, 30 juin - 1er juillet 1972, pages 1-2).

122) De diabolo tentatore, homil II, P.G., 49, 259. 123) 1 Pier 5, 8.

124) Sa Sainteté Paul VI, ibid.

LES MAUVAIS ANGES (Jean Paul II, Audience générale 13 août 1986, Osservatore Romano édition française 33)

En poursuivant le thème des catéchèses précédentes consacrées à l'article de foi qui concerne les anges, créatures de Dieu, nous sommes amenés aujourd'hui à explorer le mystère de la liberté que certains d'entre eux ont retournée contre Dieu et son plan de salut pour les hommes.

Selon le témoignage de l'évangéliste Luc, au moment où les disciples revenaient près du Maître, remplis de joie pour les fruits cueillis au cours de leur initiation missionnaire, Jésus prononça une phrase qui nous donne à réfléchir: « *Je voyais Satan tomber du ciel comme l'éclair* » (Lc 10, 18). Par ces mots, le Seigneur affirme que l'annonce du Royaume de Dieu est toujours une victoire sur le démon, mais en même temps, il révèle aussi que l'édification du Royaume est sans cesse exposée aux embûches de l'esprit du mal. S'y intéresser, comme nous voulons le faire dans la catéchèse de ce jour, signifie se préparer à la condition de lutte qui est le propre de la vie de l'Église en ces derniers temps de l'histoire du salut (comme l'affirme le livre de l'Apocalypse, 12, 7). D'autre part, cela permet d'éclairer la foi loyale de l'Église en face de qui la bouleverse- en exagérant l'importance du démon - ou de qui nie ce dernier, ou en minimise la puissance maléfique.

Les précédentes catéchèses sur les anges nous ont préparés à comprendre la vérité révélée par l'Écriture Sainte et que la Tradition de l'Église a transmise sur Satan, c'est-à-dire sur l'ange déchu, l'esprit malin, appelé aussi diable ou démon.

Cette chute, qui présente le caractère du refus de Dieu avec l'état conséquent de damnation, consiste dans le choix libre de ces esprits créés, qui ont radicalement et irrévocablement refusé Dieu et son règne, usurpant ses droits souverains et tentant de bouleverser le plan du salut et l'organisation même de la création toute entière. Nous trouvons un reflet de cette attitude dans les paroles du tentateur à nos premiers parents: « Vous deviendrez comme Dieu » ou « comme des dieux ». Ainsi l'esprit malin tente de transférer en l'homme l'attitude de rivalité, d'insubordination et d'opposition à Dieu, qui est presque devenue le but de toute son existence.

Dans l'Ancien Testament, le récit de la chute de l'homme, rapportée dans le livre de la

Genèse, présente une référence à l'attitude d'antagonisme que Satan veut communiquer à l'homme pour le conduire à la transgression. De même dans le livre de Job nous lisons que Satan cherche à faire naître la révolte dans l'homme qui souffre. Dans le livre de la Sagesse (Sg 2, 24) Satan est présenté comme l'artisan de la mort, qui est entrée dans l'histoire de l'homme en même temps que le péché.

L'Église, au IV^e concile du Latran (1215), enseigne que le diable (ou Satan) et les autres démons « ont été créés bons par Dieu mais qu'ils sont devenus mauvais par leur propre volonté ». Nous lisons en effet en saint Jude: « ...*les anges qui n'ont pas conservé leur primauté, mais qui ont quitté leur propre demeure, c'est pour le jugement du grand jour qu'il les a gardés dans des liens éternels, au fond des ténèbres* » (Jude 6). De même dans la seconde lettre de saint Pierre il est question d'« *anges qui avaient péché* » et que Dieu « *n'épargna pas, mais... précipita aux abîmes de ténèbres, où ils sont réservés pour le jugement* » (2 P 2, 4). Il est clair que si Dieu « ne pardonne pas » le péché des anges, c'est parce qu'ils demeurent dans leur péché, parce qu'ils sont éternellement « dans les chaînes » de ce choix qu'ils ont fait au commencement, repoussant Dieu, rejetant la vérité du Bien suprême et définitif qu'est Dieu lui-même. Saint Jean écrit dans ce sens que « *le diable est pécheur dès l'origine...* » (1 Jn 3, 8). Et « *dès l'origine* » il fut homicide et « *il n'était pas établi dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui* » (Jn 8, 44).

Ces textes nous facilitent la compréhension de la nature et de la dimension du péché de Satan, qui consiste dans le refus de la vérité sur Dieu, connu à la lumière de l'intelligence et de la révélation comme Bien infini, Amour et Sainteté qui sont une seule réalité. Ce péché a été d'autant plus grand que la perfection spirituelle et la perspicacité cognitive de l'intelligence angélique est supérieure et que sa liberté et sa proximité de Dieu le sont également. Repoussant la vérité connue sur Dieu par un acte de sa propre volonté libre, Satan devient « *menteur* » cosmique et « *père du mensonge* » (Jn 8, 44). Pour cela il vit dans la négation radicale et irréversible de Dieu et cherche à imposer à la création, aux autres êtres créés à l'image de Dieu, et en particulier aux hommes, son tragique « *mensonge sur le Bien* » qui est Dieu. Nous trouvons dans le livre de la Genèse une description précise de ce mensonge et de cette falsification de la vérité sur Dieu, que Satan (sous forme de serpent) essaya de transmettre aux premiers représentants du genre humain: Dieu serait jaloux de ses prérogatives et à cause de cela imposerait des limites à l'homme. Satan invite l'homme à se libérer de l'imposition de ce joug pour devenir « *comme Dieu* ».

Dans cette condition de mensonge existentiel Satan devient aussi, selon saint Jean, « *homicide* », c'est-à-dire destructeur de la vie surnaturelle que, dès l'origine, Dieu avait greffée en lui et dans les créatures, faites à « *l'image de Dieu* »: les autres purs esprits et les hommes. Satan veut détruire la vie selon la vérité, la vie dans la plénitude du bien, la vie surnaturelle, vie de grâce et d'amour. L'auteur du livre de la Sagesse écrit: « *... c'est par l'envie du diable que la mort est entrée dans le monde, ils en font l'expérience ceux qui lui appartiennent* » (Sg 2, 24). Et dans l'Évangile Jésus nous avertit: « *... craignez plutôt celui qui peut perdre dans la géhenne à la fois l'âme et le corps* » (Mt 10, 28).

En conséquence du péché de nos premiers parents, cet ange déchu a conquis dans une certaine mesure la domination sur l'homme. C'est la doctrine constamment confessée et annoncée par l'Église, et que le concile de Trente a confirmée dans le traité sur le péché originel. Elle trouve son expression dramatique dans la liturgie du baptême, lorsqu'il est demandé au catéchumène de renoncer au démon et à ses séductions.

A cette influence sur l'homme et sur les dispositions de son esprit (et sur son corps), nous trouvons diverses allusions dans l'Écriture Sainte, où Satan est appelé « *le prince de ce monde* », et même « *le dieu de ce monde* » (2 Co 4, 4). Nous trouvons beaucoup d'autres noms qui décrivent ses néfastes rapports avec l'homme: « Béalzébul » ou « Bélicial », « esprit immonde », « tentateur », « malin » et enfin « antichrist » (1 Jn 4, 2). Il est comparé à un « lion » (1 P 5, 8), à un « dragon » (dans l'Apocalypse) et à un « serpent » (Gn 3). Très souvent pour le désigner on emploie le nom *diable* du grec *diaballein* (d'où *diabolos*), qui veut dire: provoquer la destruction, diviser, calomnier, tromper. Et en vérité tout ceci advient dès l'origine par l'action de l'esprit malin qui, dans la Sainte Écriture, est présenté comme une personne, dont il est dit aussi qu'il n'est pas seul: « Nous sommes légion » crient les démons à Jésus dans la région des Geraséniens (Mc 5, 9); « le diable et ses anges », dit Jésus dans la description du jugement futur.

Selon la Sainte Écriture, et spécialement dans le Nouveau Testament, la domination et l'influence de Satan et des autres esprits malins, embrassent le monde entier. Pensons à la parabole du Christ sur le champ (qu'est le monde), sur la bonne semence et sur la mauvaise que le démon sème parmi le grain, tâchant d'arracher des cœurs ce bien qui y a été « semé ». Pensons aux nombreuses exhortations à la vigilance, à la prière et au jeûne. Pensons à cette forte affirmation du Seigneur: « *Cette espèce de démon ne peut être chassée que par la prière* » (Mc 9, 29). L'action de Satan consiste d'abord à tenter les hommes au mal, agissant sur leur imagination et sur leurs facultés supérieures pour les détourner de la loi de Dieu. Satan a mis à l'épreuve Jésus lui-même, dans la tentative extrême de s'opposer aux exigences du plan du salut tel que Dieu l'a préétabli.

Il n'est pas exclu qu'en certains cas l'esprit malin parvienne même à exercer son influence non seulement sur les choses matérielles, mais aussi sur le corps de l'homme; à ce sujet on parle de « possessions diaboliques ». Il n'est pas toujours facile de discerner ce qui dans ces cas est de nature préternaturelle. L'Église ne se prête pas ni ne condescend facilement à la tendance d'attribuer de nombreux faits à des interventions directement diaboliques; mais on ne peut nier à priori que, dans sa volonté de nuire et de porter au mal, Satan ne puisse parvenir à cette extrême manifestation de sa supériorité.

Nous devons enfin ajouter que les paroles impressionnantes de l'apôtre Jean: « *Le monde entier gît au pouvoir du mauvais* » (1 Jn 5, 19), font aussi allusion à la présence de Satan dans l'histoire de l'humanité, une présence qui s'accroît à mesure que l'homme et la société s'éloignent de Dieu. L'influence de l'esprit malin peut se cacher d'une manière plus profonde et efficace: se faire ignorer correspond à son intérêt. L'habileté de Satan dans le monde est celle de porter les hommes à nier son existence au nom du rationalisme et de tout autre système de pensée qui cherche toutes les échappatoires dans le but de nier son

action. Cela ne signifie pas cependant l'élimination de la volonté libre et de la responsabilité de l'homme ni la frustration de l'action salvifique du Christ. Il s'agit plutôt d'un conflit entre les forces obscures du mal et celles de la rédemption. Elles sont éloquentes à ce propos, les paroles que Jésus adressa à Pierre au début de la passion: « ... *Simon, voici que Satan vous a réclamé pour vous cribler comme le froment; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille pas* » (Lc 22, 31).

Par cela nous comprenons comment Jésus, dans la prière qu'il nous a enseignée, le « Notre Père », qui est la prière du Royaume de Dieu, termine presque brusquement, à la différence de tant d'autres prières de son temps, en faisant référence à notre condition d'êtres exposés aux embûches du Mal-Malin. Le chrétien, en appelant au Père avec l'esprit de Jésus et en invoquant son règne, s'écrie avec la force de la foi: « *Fais que nous ne succombions pas à la tentation, délivre-nous du Mal, du Malin. Fais Ô Seigneur, que nous ne tombions pas dans l'infidélité à laquelle nous séduit celui qui a été infidèle dès le commencement* ».

LA LUTTE CONTRE LES FORCES DES TÉNÉBRES (Jean-Paul II, Audience générale 10 décembre 1986, Osservatore romano édition française 50)

Dans l'introduction à la *Constitution Gaudium et spes* du concile Vatican II, nous lisons: « Le monde ainsi envisagé est celui des hommes, la famille humaine tout entière avec l'univers au sein duquel elle vit. C'est le théâtre où se joue l'histoire du genre humain, le monde marqué par l'effort de l'homme, ses défaites et ses victoires. Pour la foi des chrétiens, ce monde a été fondé et demeure conservé par l'amour du Créateur. Il est tombé, certes, sous l'esclavage du péché, mais le Christ, par la croix et la résurrection, a brisé le pouvoir du Malin et l'a libéré pour qu'il soit transformé selon le dessein de Dieu et qu'il parvienne ainsi à son accomplissement » (GS 2).

C'est le monde que nous avons devant les yeux dans nos catéchèses. Elles concernent, comme on le sait, la réalité du mal, c'est-à-dire du péché, aussi bien au début que durant toute l'histoire de la famille humaine. En cherchant à reconstituer une image synthétique du péché, nous nous servons aussi de tout ce que nous en disent les différentes expériences des hommes durant le cours des siècles. N'oublions pas cependant que le péché en lui-même est un mystère d'iniquité, dont le début dans l'histoire, ainsi que son développement successif, ne peuvent être compris pleinement sans référence au mystère du Dieu-Créateur, et en particulier du Créateur des êtres qui sont faits à son image et à sa ressemblance. Les paroles de Vatican II déjà citées disent que le mystère du mal et du péché ne peuvent être compris sans référence au mystère de la rédemption au mystère

pascal de Jésus-Christ. C'est justement cette logique de la foi qui s'exprime déjà dans les plus anciens symboles.

Dans le cadre de notre catéchèse de la vérité sur le péché, constamment professée et annoncée par l'Église, nous avons déjà parlé de la première annonce de rédemption que nous trouvons dans la Genèse. En effet, après la désobéissance au premier commandement, sur lequel Dieu-Créateur a fondé sa plus antique Alliance avec l'homme, la Genèse nous rapporte le dialogue suivant: « Yahvé Dieu appela l'homme: "Où es-tu?" dit-il - "J'ai entendu ton pas dans le jardin, répondit l'homme, j'ai eu peur parce que je suis nu et je me suis caché". Il reprit: "Et qui t'a appris que tu étais nu? Tu as donc mangé de l'arbre dont je t'avais défendu de manger!" L'homme répondit: "C'est la femme que tu as mise auprès de moi qui m'a donné du fruit de l'arbre et j'ai mangé!" Yahvé Dieu dit à la femme: "Qu'as-tu fait là?" et la femme répondit: "C'est le serpent qui m'a séduite et j'ai mangé!"

Alors Yahvé-Dieu dit au serpent: "Parce que tu as fait cela, maudis sois-tu... Je mettrai une hostilité entre toi et la femme, entre ton lignage et le sien. Il t'écrasera la tête et tu l'atteindras au talon" » (Gn 3, 9-15).

Ce passage s'insère harmonieusement dans le contexte « yahviste », auquel il appartient, en ce qui concerne aussi bien le style que la façon de présenter la vérité, que nous connaissons déjà par l'examen des paroles du tentateur, et par la description du premier péché. Malgré les apparences du style biblique du récit, les vérités essentielles y sont suffisamment lisibles. Elles se laissent cueillir et comprendre en elles-mêmes, et encore plus dans le contexte de tout ce que dit la Bible sur ce thème, depuis le début jusqu'à la fin, à travers le sens le plus plein des Saintes Écritures.

Ainsi donc, le passage de la Genèse (Gn 3, 9-15) contient la réponse de Dieu au péché de l'homme. C'est une réponse adressée au premier péché, et en même temps une réponse en vue de l'avenir, car elle se réfère à toute l'histoire future de l'homme sur la terre, jusqu'à son terme. Il existe une vraie continuité entre la Genèse et l'Apocalypse et en même temps une profonde cohérence dans la vérité révélée par Dieu.

A cette cohérence harmonieuse de la révélation correspond, du côté de l'homme qui croît consciemment, « la logique de la foi ». La vérité sur le péché rentre dans le développement de cette logique.

Selon Gn 3, 9-15, le premier péché de l'homme est décrit avant tout comme « désobéissance », c'est-à-dire comme opposition au commandement qui exprime la volonté du Créateur. Nous l'avons vu. L'Homme (homme et femme) est responsable de cet acte, puisqu'Adam est complètement conscient et libre en faisant ce qu'il fait. La même responsabilité se retrouve dans chaque péché personnel de l'histoire de l'homme, qui agit dans un tel but. A cet égard, ce que nous fait savoir la Genèse est significatif, c'est-à-dire que Yahvé-Dieu demande à tous deux - à l'homme d'abord, puis à la femme -

le motif de leur comportement: « Pourquoi l'as-tu fait? »

Dans la question divine, le « pourquoi » signifie pour quel motif?, mais signifie aussi, dans quel but? Et là, la femme (avec l'homme) se reporte à l'instigation du tentateur: « le serpent m'a séduite ». De cette réponse il faut déduire que le motif suggéré par le serpent: « Vous serez... comme Dieu », a contribué de façon déterminante à la transgression de l'interdit du Créateur et a donné une dimension essentielle au premier péché. Un tel motif n'est pas directement repris par Dieu dans sa sentence de châtement: mais sans aucun doute il est présent et domine tout le paysage biblique et historique comme un rappel de la gravité et de la sottise à prétendre s'opposer à Dieu ou le remplacer comme une indication de la dimension plus essentielle et profonde du péché originel et tout péché qui a en lui sa première racine.

C'est pourquoi il est significatif et juste que dans la suite de la réponse au premier péché de l'homme, Dieu s'adresse précisément au tentateur, au « serpent antique », dont l'auteur de l'Apocalypse dira qu'il « tente tout le monde », « qu'il séduit toute la terre ». En effet, selon la Genèse, le Seigneur dit au serpent: « Parce que tu as fait cela, maudit sois-tu. » Les paroles de la malédiction adressée au serpent, concernant celui que le Christ appellera: « le père du mensonge ». Mais en même temps, dans cette réponse de Dieu au premier péché, se trouve l'annonce de la lutte, qui durant toute l'histoire de l'homme se déroulera entre ce « père du mensonge » et la femme et sa filiation.

Le concile Vatican II se prononce sur ce thème de façon très claire: « Un dur combat contre les puissances des ténèbres passe à travers toute l'histoire des hommes; commencé dès les origines, il durera, le Seigneur nous l'a dit, jusqu'au dernier jour. Engagé dans cette bataille, l'homme doit sans cesse combattre pour s'attacher au bien; et ce n'est qu'au prix de grands efforts, avec la grâce de Dieu, qu'il parvient à réaliser son unité intérieure » (GS 37). Dans un autre passage le Concile s'exprime de façon encore plus explicite parlant d'une lutte entre « le bien et le mal » qui se déroule en chaque homme: « Bien plus, voici que l'homme se découvre incapable par lui-même de vaincre effectivement les assauts du mal; et ainsi chacun se sent comme chargé de chaînes. » Mais à cette forte expression le Concile oppose la vérité sur la rédemption avec une affirmation de foi, non moins forte et décisive: « Mais le Seigneur en personne est venu pour restaurer l'homme dans sa liberté et sa force, le rénovant intérieurement et jetant dehors le "prince de ce monde", qui le retenait dans l'esclavage du péché » (GS 13).

Ces observations du magistère de l'Église d'aujourd'hui répètent de façon précise et homogène la vérité sur le péché et la rédemption, exprimée initialement dans la Genèse (ch. 3, v. 15), et ensuite dans toutes les saintes Écritures. Écoutons encore Gaudium et spes: « Créé par Dieu... l'homme... depuis les débuts de l'histoire abusa de sa liberté, se dressant contre Dieu et souhaitant ardemment réaliser son but en dehors de Dieu » (GS 13). Évidemment il s'agit d'un péché au sens strict du terme, aussi bien dans le cas du premier péché que dans celui de tout autre péché de l'homme. Mais le Concile n'omet pas de rappeler que ce premier péché a été commis par l'homme « tenté par le malin » (GS 13). Comme nous le lisons dans le livre de la Sagesse: « C'est par envie du diable que la

mort est entrée dans le monde; ils en feront l'expérience ceux qui lui appartiennent! » (Sg 2, 24). Il semble dans ce cas que la « mort » signifie aussi bien le péché lui-même (= la mort de l'âme comme perte de la vie divine conférée par la grâce sanctifiante) que la mort corporelle dépouillée de l'espérance de la résurrection glorieuse. L'homme qui a désobéi à la loi « concernant l'arbre de la connaissance du bien et du mal », a été, par Yahvé-Dieu, éloigné de « l'arbre de la vie » (Gn 3, 22), dans la perspective de toute l'histoire terrestre.

Dans le texte du Concile, avec le rappel du premier péché, et son héritage dans l'histoire humaine, on en arrive à la perspective de la lutte annoncée par les paroles attribuées à Dieu dans Gn 3, 15: « Je mettrai une hostilité. » On en déduit que si le péché est depuis le début lié à la libre volonté et à la responsabilité de l'homme et pose un problème dramatique entre l'homme et Dieu, il est vrai aussi que l'homme, à cause du péché, est engagé (comme s'exprime justement Vatican II) « dans une lutte terrible contre les puissances des ténèbres » (GS 37). Il est entraîné et « comme enchaîné » (toujours selon le Concile: GS 13) dans le dynamisme obscur de ce mystère de l'iniquité, qui est plus grand que lui et que son histoire terrestre.

A ce propos la lettre aux Éphésiens en parle bien: « Car ce n'est pas contre les adversaires de chair et de sang que nous avons à lutter mais contre les Principautés, contre les Puissances, contre les Régisseurs de ce monde de ténèbres, contre les Esprits du mal qui habitent les espaces célestes » (Ep 6, 12).

Mais aussi la pensée de l'horrible réalité du péché qui pèse sur toute l'histoire, avec une considération particulière pour notre époque, nous ramène à la terrible vérité de ces paroles bibliques et conciliaires sur « l'homme... engagé dans la lutte terrible contre les puissances des ténèbres! » Nous ne devons cependant pas oublier que sur ce mystère de ténèbres s'allume depuis le début une lumière qui libère l'histoire du cauchemar d'une condamnation inexorable: l'annonce du Sauveur.

L'annonce du Messie sauveur

Dans la quatrième prière eucharistique, l'Église s'adresse à Dieu par ces paroles: « Père très saint, nous proclamons que tu es grand et que tu as créé toutes choses avec sagesse et par amour: tu as fait l'homme à ton image, et tu lui as confié l'univers, afin qu'en te servant, toi son Créateur, il règne sur la création. Comme il avait perdu ton amitié en se détournant de toi, tu ne l'as pas abandonné au pouvoir de la mort. »

En harmonie avec la vérité exprimée dans cette prière de l'Église, nous avons relevé, dans la précédente catéchèse, le contenu complexe des paroles de Genèse (ch. 3) qui constituent la réponse de Dieu au premier péché de l'homme. Dans le texte, il est parlé de la lutte contre « la puissance des ténèbres », dans laquelle l'homme se trouve engagé à cause du péché depuis le début de son histoire sur la terre: mais, dans le même temps, il est assuré que Dieu n'abandonne pas l'homme à lui-même, ne le laisse pas « au pouvoir de la mort », réduit à être « l'esclave du péché ». En fait, se tournant vers le serpent-tentateur, le Seigneur Dieu dit: « Je mettrai une hostilité entre toi et la femme, entre ton lignage et le

sien. Il t'écrasera la tête et tu l'atteindras au talon » (Gn 3, 15).

Ces paroles de la Genèse sont définies comme le *protoévangile* ou bien comme la première annonce du Messie Rédempteur. C'est, en effet, laisser transparaître le dessein salvateur de Dieu envers le genre humain qui, après le péché originel, s'est trouvé dans l'état de déchéance que nous connaissons. Cela veut dire avant tout que, dans le plan salvateur de Dieu, se constitue l'événement central. C'est à ce même événement que se réfère la quatrième prière eucharistique déjà citée, quand elle se tourne vers Dieu avec cette profession de foi: « Tu as tellement aimé le monde, Père très saint, que tu nous as envoyé ton propre Fils, lorsque les temps furent accomplis, pour qu'il soit notre Sauveur. Conçu de l'Esprit Saint, né de la Vierge Marie, il a vécu notre condition d'homme en toute chose, excepté le péché. »

L'annonce de Genèse 3 s'appelle le *protoévangile* parce qu'elle a trouvé sa confirmation et son accomplissement seulement dans la révélation de la Nouvelle Alliance, qui est l'Évangile du Christ.

L'analyse du *protoévangile* fait connaître, à travers l'annonce et la promesse qui y sont contenues, que Dieu n'a pas abandonné l'homme au pouvoir du péché et de la mort. Il a voulu le secourir et le sauver. Et il l'a fait à sa propre manière, à la mesure de sa sainteté transcendante, et dans le même temps, à la mesure d'une « complaisance » comme seul un Dieu-Amour peut avoir.

Les paroles même du *protoévangile* expriment cette complaisance salvatrice quand elles annoncent la lutte (« je mettrai une hostilité ») entre celui qui représente « le pouvoir des ténèbres » et Celui que la Genèse appelle « le lignage de la femme » (« son lignage »). C'est une lutte qui se conclura par la victoire du Christ (« il t'écrasera la tête »). Cependant ce sera la victoire remportée au prix du sacrifice de la croix (« et tu l'atteindras au talon »). Le « mystère de la piété » dissipe le « mystère de l'iniquité ». De fait, justement, le sacrifice de la croix nous fait pénétrer au cœur même du péché, nous incitant à comprendre quelque chose de ce sombre mystère. Dans sa lettre aux Romains, saint Paul est en quelque sorte notre guide quand il écrit: « ... Comme en effet pour la désobéissance d'un seul homme la multitude a été constituée pécheresse, ainsi par l'obéissance d'un seul la multitude sera-t-elle constituée juste » (Rm 5, 19). « ... comme la faute d'un seul a entraîné sur tous les hommes une condamnation, de même l'oeuvre de justice d'un seul procure à tous une justification qui donne la vie » (Rm 5, 18).

Dans le *protoévangile*, en un certain sens, le Christ est annoncé pour la première fois comme le « nouvel Adam ». Ainsi sa victoire sur le péché, obtenue moyennant « l'obéissance jusqu'à la mort sur la croix » (Ph 2, 8), comportera une telle abondance de pardon et de grâce salvatrice qu'elle permettra de dépasser immensément le mal du premier péché et de tous les péchés des hommes. Saint Paul écrit encore: « Si, par la faute d'un seul, la multitude est morte, combien plus la grâce de Dieu et le don conféré par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ, se sont-ils répandus à profusion sur la multitude » (Rm 5, 15).

Ainsi tout en restant sur le terrain du *protoévangile*, il est possible de découvrir que le sort de « l'homme déchu » la perspective de la future rédemption est déjà introduite.

La première réponse du Seigneur Dieu au péché de l'homme, contenue en Genèse 3, nous permet donc de savoir que dès le début Dieu est infiniment juste et en même temps infiniment miséricordieux. Dès la première annonce, il se manifeste comme ce Dieu qui « a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (Jn 3, 16); c'est « Lui qui a envoyé son Fils en victime de propitiation pour nos péchés » (1 Jn 4, 10): « Lui qui n'a pas épargné son propre Fils mais l'a livré pour nous tous » (Rm 8, 32).

Nous avons ainsi la certitude que Dieu, qui, dans sa sainteté transcendante, abhorre le péché, punit avec justice le pécheur, mais aussi que dans son ineffable miséricorde, il l'embrasse en même temps de son amour salvateur. Le *protoévangile* annonce déjà la victoire salvatrice du bien sur le mal, qui se manifestera dans l'Évangile moyennant le mystère pascal du Christ crucifié et ressuscité.

Il faut noter que, dans les paroles de Genèse 3, 15 « Je mettrai une hostilité », la femme, en un certain sens, est placée au premier plan: « Je mettrai une hostilité entre toi et la femme ». Non pas: entre toi et l'homme, mais précisément: entre toi et la femme. Les commentaires, dès les temps les plus anciens, ont souligné qu'il y a là un parallélisme significatif. Le tentateur - « le serpent ancien » - s'est révolté (selon Gn 3, 4) avant la femme et, par elle, a remporté sa victoire. A son tour le Seigneur Dieu, annonçant le Rédempteur, constitue la femme première « ennemie » du prince des ténèbres. Elle doit être, en un certain sens, la première destinataire de l'alliance définitive, dans laquelle les forces du mal seront vaincues par le Messie, son Fils (son « lignage »).

Ceci, je le répète, est une situation extrêmement significative, si l'on tient compte que, dans l'histoire de l'Alliance, Dieu s'adresse avant tout aux hommes (Noé, Abraham, Moïse). Ici, la préséance semble appartenir à la femme, naturellement en considération de sa descendance, le Christ. En fait, de très nombreux Pères et Docteurs de l'Église voient dans la femme annoncée dans le *protoévangile* la Mère du Christ, Marie. Elle est ainsi celle qui, en premier, a participé à cette victoire sur le péché remportée par le Christ: elle est en effet libérée du péché originel et de tout autre péché, comme l'a déjà souligné le concile de Trente et, en ce qui concerne en particulier le péché originel, comme Pie IX l'a défini solennellement en proclamant le dogme de l'Immaculée Conception.

« Bon nombre d'anciens Pères, dans leurs prédications, comme le dit le concile Vatican II, présentent en Marie, Mère du Christ, la nouvelle Ève (comme le Christ est le nouvel Adam, selon saint Paul). Marie prend la place d'Ève, « qui est la mère de tous les vivants » (Gn 3, 20), mais aussi la cause, avec Adam, de la chute universelle dans le péché, tandis que Marie est pour tous « cause de salut » par son obéissance à coopérer avec le Christ à notre rédemption.

Ainsi en Marie et par Marie, s'est renouvelée la situation de l'humanité et du monde, qui sont, en quelque manière, entrés à nouveau dans la splendeur du matin de la création.

Superstition, magie, satanisme Note pastorale de la Conférence épiscopale de Campanie avril 1994.

INTRODUCTION

1. La tâche de conduire le Peuple de Dieu et d'annoncer l'Évangile nous fait expérimenter sans cesse la fécondité de la Parole de Dieu qui, par la prédication, suscite la foi dans le cœur des hommes et engendre des témoins du Nom de Jésus, Sauveur du monde.

En tant qu'évêques, auxquels ont été confiées les Églises particulières de la région de Campanie, nous ressentons la responsabilité de veiller sur le troupeau du Seigneur et de mettre en garde contre des idéologies et des pratiques religieuses qui tendent à altérer, ou même à faire disparaître, la foi chrétienne, en la remplaçant par des ersatz qui éloignent du Christ et de son Église.

2. En particulier, notre attention et notre préoccupation se portent vers la recrudescence impressionnante des pratiques magiques. Des enquêtes récentes nous informent que le phénomène est en train de prendre des dimensions très vastes, que ce soit à l'étranger ou en Italie.

Les Italiens qui leur font confiance ou qui, fréquemment, se servent des magiciens, seraient, semble-t-il, plusieurs millions. Les chiffres qui tentent de recenser les magiciens et leurs clients sont impressionnants.

3. L'ignorance religieuse est sans doute la cause principale des déviations en ce domaine, qui sont répandues, malheureusement, chez les personnes jeunes comme âgées, chez les personnes plus ou moins instruites et même, assez souvent, chez des fidèles qui fréquentent habituellement nos églises.

4. Certains sont des clients habituels des magiciens, chiromanciens et « voyants », dont ils attendent la réponse non seulement aux grandes interrogations de la vie mais aussi la solution à leurs petits problèmes quotidiens d'argent, de travail, d'affection, de succès, espérant prévoir, sans prendre trop de risques, leur avenir.

5. De plus, au cours des dernières décennies, s'est développé, même en Italie, le phénomène des « nouvelles croyances » ou - comme on dit - des « nouveaux mouvements et sectes », où affluent nombre de nos frères et sœurs qui font une apostasie complète de la foi chrétienne et recherchent dans ces groupes la solidarité et la chaleur d'une vie fraternelle. Une Note pastorale récente (mai 1993) de la Conférence épiscopale italienne a attiré notre attention en ces termes: « Le phénomène des sectes, des nouveaux mouvements

religieux et les tendances syncrétistes qu'ils véhiculent souvent, unis au climat de relativisme qui caractérise notre société, doivent rappeler à tous les chrétiens, spécialement ceux qui ont une responsabilité dans la conduite et l'enseignement de la communauté ecclésiale - évêques, prêtres, diacres, théologiens et catéchistes - leur devoir de professer, témoigner et annoncer la vérité chrétienne authentique et intégrale » (Conférence épiscopale italienne, Secrétariat pour l'œcuménisme et le dialogue. *L'impegno pastorale della Chiesa di fronte ai nuovi movimenti religiosi e le sette* (1993), n. 18.).

6. Souvent, ceux qui pratiquent l'occultisme créent des liens entre leurs pratiques et les sciences: médecine, astrologie, psychologie, psychiatrie et forces paranormales.

Ces aspects, qui n'entrent pas dans le cadre de la présente note, rendent certainement plus fascinant le monde de l'occulte et lui confèrent, quant à la considération du public, une « respectabilité » qui n'appartient qu'aux sciences expérimentales.

7. L'intention de cette note, qui s'adresse aux prêtres, aux diacres, aux catéchistes et à tous les ouvriers pastoraux de nos communautés, est d'attirer l'attention de nos communautés sur un phénomène complexe et qui se répand partout, et, en même temps, de donner certains critères d'évaluation de la superstition, de la magie et de la démonologie (première partie); de rappeler le jugement moral de l'Église (seconde partie) et d'indiquer certaines pistes d'action pastorale (troisième partie).

Dans la partie finale de la Note, on étudie aussi l'action pastorale de l'Église telle qu'elle s'exprime par le rite de l'exorcisme: pouvoir ecclésial que le Christ Ressuscité lui a confié pour répandre dans le monde entier son règne de vérité et de vie.

8. Dans le contexte de l'évangélisation et de la promotion humaine et chrétienne de nos frères, nous nous proposons de parvenir ensemble à un christianisme adulte et joyeux dans la foi, en donnant une main fraternelle aux membres les plus faibles de nos communautés, peut-être éprouvés par l'angoisse de la souffrance, aux principes éthiques vacillants et non suffisamment ancrés dans les certitudes de la foi. C'est avant tout à ces frères que nous voudrions faire expérimenter combien l'Église est l'instrument et le signe du salut dans le monde et pour tout homme. (Cf. *LG*, 1; *GS*, 43).

I. Superstition et occultisme

9. Il n'est pas difficile de constater combien les déviations les plus communes de nos populations en ce qui concerne le sens religieux correct, rentrent généralement dans la catégorie de l'« excès pervers de la religion » (*Catéchisme de l'Église catholique (CEC)*, n. 2110): la foi chrétienne authentique apparaît altérée en tant que la seigneurie de l'unique Seigneur qui s'est révélé à son peuple est obscurcie. Sans nier formellement la toute-puissance de Dieu, on la vide de fait, en plaçant à côté d'elle des créatures et des « pouvoirs » qui prennent sa place ou se posent comme une alternative.

Rappelons les formes les plus répandues d'aliénation de la foi chrétienne, en les situant

dans une sorte de crescendo quant à leur gravité et aux conséquences négatives pour le croyant.

La superstition

10. La superstition consiste à croire que peuvent exister dans les choses matérielles des pouvoirs surnaturels qui exercent une influence sur la vie de l'homme. Ces pouvoirs doivent être connus, maintenus propices ou apaisés, et il existe des personnes qui sont aptes à parvenir à ce but: astrologues, chiromanciens, cartomanciens, magiciens. Les personnes superstitieuses s'adressent à eux pour obtenir protection contre l'adversité, aide et faveur pour la sécurité personnelle, moyens pour mener une vie tranquille et facile, informations sur l'avenir que l'on juge crédibles.

La magie

11. C'est une pratique rituelle pour laquelle « on prétend domestiquer les puissances occultes pour les mettre à son service et obtenir un pouvoir surnaturel sur le prochain » (CEC, n. 2117). La magie prend des formes diverses et peut viser des fins différentes.

Le présumé commun à toutes ses expressions est « une vision qui croit à l'existence de forces occultes qui exercent une influence sur la vie de l'homme et sur lesquelles celui qui exerce la magie (ou l'usager) pense pouvoir exercer un contrôle par l'intermédiaire de pratiques rituelles capables de produire automatiquement des effets: le recours à la divinité - quand il existe - est purement fonctionnel, subordonné à ces forces et aux effets recherchés.

La magie n'admet aucun pouvoir supérieur à elle-même; elle affirme qu'elle peut contraindre les « esprits » eux-mêmes ou les « démons » évoqués à se manifester et à accomplir ce qu'elle demande » (Conférence épiscopale de Toscane, *À propos de magie et de démonologie* (1994), n.6).

L'exercice de la magie se fonde sur la conviction que l'on peut agir sur des forces occultes impersonnelles, supra-humaines et « supra-mondaines », qui commandent - ou exercent une influence sur - la vie de l'homme, sur les événements de l'histoire et du cosmos.

12. Un rôle essentiel est attribué à « l'acteur » (magicien, cartomancien, medium, astrologue, radiesthésiste), auquel on reconnaît des pouvoirs supérieurs pour interférer sur la cours des événements et les modifier selon ce que désire le demandeur, par l'intermédiaire de rites appropriés.

13. *La magie blanche* est un rite qui vise à rendre propices la santé, la grossesse, le travail, les études, le jeu, la vie de famille, les activités commerciales, les animaux. On croit que ce rite est également efficace pour combattre la malchance, éloigner les sorts de tout genre, le mauvais œil, aider les drogués et les personnes alcooliques à sortir de leur vice, se protéger des voisins envieux, des commérages, des mauvaises langues, et même pour libérer les maisons infestées par des lutins, des diables ou des bruits particuliers.

14. *La magie rouge* ou rose concerne exclusivement le domaine sexuel. Elle vise à conquérir sexuellement la personne dont on est amoureux, à faire revenir la personne aimée, à rendre propice un mariage, à augmenter le désir sexuel entre conjoints, concubins, fiancés, et même couples du même sexe.

15. *La magie noire* est pratiquée dans l'intention de nuire aux autres, d'invoquer les esprits mauvais pour porter préjudice à ses ennemis, provoquer des troubles psychiques chez ses rivaux, faire apparaître des forces négatives comme le mauvais œil ou les sorts, créer des difficultés, des empêchements, des procès, des vengeances, provoquer des maladies et la mort.

16. Chacun de ces rites a son correspondant contraire, que l'on peut demander au magicien ou pratiquer seul en se procurant le « matériel » et les formulaires adéquats. Dans tous les cas, la dépense est toujours considérable; elle peut aller de quelques centaines de milliers de lires à des dizaines de millions.

La divination

17. Très répandue également est la pratique de la divination, c'est-à-dire tenter de prévoir l'avenir à partir de signes tirés de la nature ou en interprétant des présages, en consultant les horoscopes, l'astrologie, la chiromancie, en recourant à des personnes dont on croit qu'elles peuvent « révéler » l'avenir en utilisant leurs dons présumés de « voyance ». Certaines gens n'entreprennent pas un voyage, n'exercent pas d'activités économiques et ne prennent pas de décisions (familiales, de travail, d'affaires) sans avoir auparavant consulté un magicien, une sorcière ou leur horoscope.

18. Sous une forme encore plus grave, la divination recourt à l'évocation des morts par l'intermédiaire d'un medium ou de personnes dotées de « sens », ou même de Satan et des démons.

Les « messages » sont transmis sous forme de rubans magnétiques qui auraient enregistré les voix des trépassés, d'« écriture automatique », de cadrans comportant des lettres et des phrases. Souvent se constituent des groupes ésotériques ou occultistes qui, pendant des années, réunissent leurs adeptes pour des séances périodiques.

« La consultation des horoscopes, l'astrologie, la chiromancie, l'interprétation des présages et des sorts, les phénomènes de voyance, le recours aux médiums recèlent une volonté de puissance sur le temps, sur l'histoire et finalement sur les hommes, en même temps qu'un désir de se concilier les puissances cachées. Elles sont en contradiction avec l'honneur et le respect, mêlé de crainte aimante, que nous devons à Dieu seul » (CEC, n. 2116).

Le satanisme et la démonologie

19. La forme la plus blasphématoire est représentée par l'invocation, la fréquentation et le culte de Satan et des démons, par l'intermédiaire de rites où les adeptes placent leur vie sous la domination du Malin, renonçant - au moins implicitement - à la foi baptismale et à l'appartenance à l'Église.

Le démon est vu non pas comme la personnification du mal sous le contrôle de Dieu, mais comme un dieu autonome, omniprésent, tout puissant et, à l'évidence, malin. Non pas une force à combattre mais un allié puissant qu'il vaut mieux avoir de son côté et une divinité à adorer.

20. Dans les rites sataniques, on rencontre fréquemment ce que l'on appelle des « messes noires » avec profanation d'hosties consacrées, soustraites furtivement, contre récompense, dans nos églises.

Du reste, tout l'appareil rituel magique prévoit un large emploi d'objets du culte catholique: parements, croix, monogrammes, bougies, encens, eau bénite, sel, sonnette, lampes, ampoules, couronnes et symboles tirés des objets du culte liturgique. Sur les écrans des télévisions privées, on voit même apparaître des magiciens accoutrés de chasubles, d'étoles et de croix bien en évidence, qui prononcent des prières et des exorcismes tirés des livres liturgiques.

Nous pouvons comprendre combien peuvent être désorientés certains fidèles qui n'ont que peu de capacité critique, spécialement quand les acteurs de l'occulte se présentent comme des ministres ordonnés ou bien « des prêtres de rite oriental », de manière à créer encore davantage de confusion.

21. En terminant ce bref excursus, on ne peut pas ne pas réfléchir, avec une profonde préoccupation, sur l'effet encore plus dévastateur qu'exerce la propagande des magiciens quand elle est menée par l'intermédiaire de la télévision. Trop de personnes sont portées à considérer qu'un message est d'autant plus crédible qu'il « vient de la télévision »: c'est là un problème de caractère général, certes, mais qui assume des connotations particulièrement alarmantes dans le domaine de la magie.

Désormais, à n'importe quel moment de la journée, les stations de télévision privées donnent l'antenne à des chiromanciens et des « voyants », que l'on laisse libres de propager leurs faussetés en pénétrant dans les foyers et en manipulant, « par l'intermédiaire des ondes », la conscience des personnes le plus exposées à la suggestion, qui assistent à leurs programmes. Cette forme de diffusion des messages, sur fond de magie ou d'ésotérisme, typique de la civilisation de l'image dans laquelle nous vivons, doit nous rendre encore plus conscients de l'exigence d'une intervention pastorale décidée et, en même temps, elle doit inviter les autorités compétentes à élaborer des codes de vigilance pour éviter que des personnages sans scrupules utilisent les émissions télévisées - bien public - pour profiter d'une manière toujours plus massive de la crédulité d'autrui.

II. « Dieu seul tu serviras; c'est lui seul que tu adoreras » (Dt 6, 13; Lc 4, 8)

Le précepte de l'Écriture

22. La superstition, l'idolâtrie, la magie et la divination sont condamnées en termes très sévères depuis l'Ancien Testament: « Ne vous tournez pas vers les nécromanciens et ne recherchez pas les devins: ils vous souilleraient. Je suis le Seigneur, votre Dieu » (Lv 19, 31). « Celui qui s'adressera aux nécromanciens et aux devins pour se prostituer à leur suite, je me tournerai contre cet homme-là et je le retrancherai du milieu de son peuple... car je suis le Seigneur, votre Dieu » (Lv 20, 6-7).

À toutes les époques, le peuple de Dieu est constamment tenté de se composer un syncrétisme religieux et moral, et de se soustraire ainsi au Seigneur, l'unique Sauveur (Dt 13, 6).

Aussi, même dans la période qui a suivi l'Exil, on rappelle que la divination, les sortilèges, les auspices et la magie, les charmes, la consultation des esprits et des morts sont une grave apostasie de la foi: « Quiconque fait ces choses est en abomination au Seigneur » (Dt 18, 12).

23. Le Nouveau Testament, en étroite continuité avec l'Ancien, affirme l'unicité et la seigneurie absolue de Dieu le Père et le salut universel par le nom de Jésus. L'apôtre Paul énumère « l'idolâtrie, la magie, la sorcellerie » parmi « les oeuvres de la chair »: péchés qui nous font perdre l'héritage du royaume de Dieu (Ga 5, 20-22).

Le Jugement de l'Église

24. Tout au long de l'histoire, en continuité avec ce qu'enseigne l'Écriture, l'Église, sans entrer dans les détails des phénomènes que nous venons de rappeler ci-dessus, les a toujours et sans cesse condamnés sans équivoque.

Les raisons principales pour lesquelles la foi oppose un net refus aux pratiques magiques se résument dans le fait qu'elles constituent un péché contre la sainteté et le caractère unique de Dieu: ces actes contredisent le premier commandement quant à l'absolue seigneurie de Dieu; ils s'accompagnent de tromperie et de fausseté; ils favorisent l'immoralité; ils vident de son contenu la foi chrétienne en la rédemption et le salut opéré par le Christ.

25. Les pratiques occultistes, quelle que soit leur forme, sont incompatibles avec la foi chrétienne. La superstition, la divination, la magie, le satanisme « sont en contradiction avec le respect dû à Dieu seul » et sont objectivement des actes « gravement contraires à la vertu de religion » (CEC, n. 2110-2117). La magie et la sorcellerie sont, en soi, un péché

grave, même si, parfois, interviennent des facteurs subjectifs qui atténuent la responsabilité des personnes. Elles sont un péché contre Dieu, Créateur et Seigneur de toutes choses, à qui seul appartiennent le passé, le présent et l'avenir: lui seul peut connaître à fond la signification de tous les événements.

À lui appartiennent toutes les choses créées, qui sont toutes bonnes en elles-mêmes parce qu'elles sont l'œuvre de ses mains, mais aucune d'entre elles ne peut revendiquer pour elle la divinité. La superstition et la magie méconnaissent la Providence, la bonté de Dieu le Père et l'amour infini par lequel, dans le Christ, nous est révélé tout ce qui est nécessaire à notre salut et à notre bonheur.

26. Les pratiques magiques et occultistes sont moralement abominables parce qu'elles naissent de la tentative de satisfaire tous les besoins ou caprices humains: de vouloir faire face, toujours et tout de suite, à toutes les crises existentielles; de la volonté de se protéger contre les risques que comporte toujours l'avenir; de l'excès des désirs matériels et des plaisirs circonscrits dans un horizon purement terrestre (amours aberrants, richesses, santé, longévité et un avenir agréable et sans problèmes). Elles constituent un péché d'injustice contre la sagesse, la bonté et la Providence de Dieu.

27. Mais elles sont aussi une offense grave à la dignité de l'homme lui-même. En effet, le recours aux mages est une abdication de l'homme, un renoncement à sa dignité et à sa liberté humaine, un acte de peur devant la vie que, au contraire, nous devons affronter avec courage.

La superstition blesse l'homme au plus profond de son être, la signification de sa vie, la dimension authentique de ses actes qui sont humains quand ils sont le fruit de sa liberté et de sa volonté.

Raisons culturelles et sociales du phénomène

28. Les croyances et les pratiques magiques constituent des phénomènes très complexes par leur arrière-plan historique, psychologique et social.

Les historiens de la religion ont mis en lumière le fait que, dans les nombreuses régions, la magie et la mentalité magique viennent d'un fond culturel païen, que la prédication évangélique et la christianisation n'ont pas fait disparaître complètement.

Dans les régions de l'Italie du sud aussi, la superstition et la magie semblent être un héritage de formes antiques de paganisme local.

29. En outre, notre siècle a vu apparaître des idéologies scientistes et matérialistes, qui ont essayé d'annihiler la foi, jugée incompatible avec le droit de l'homme à construire seul son propre avenir, sans l'aide de Dieu.

La culture aberrante des « pouvoirs » (magiques, démoniaque) est, à sa manière, une réaction contre le rationalisme scientifique et une fuite vers l'irrationnel, favorisée par le contact avec l'ésotérisme et les religions orientales.

30. C'est en effet un relief particulier que prend le phénomène des nouveaux mouvements religieux et des sectes, qui trouvent un terrain particulièrement favorable dans des « communautés chrétiennes qui n'expriment pas dans leur plénitude les potentialités de vie et de témoignage que l'Évangile fonde et propose » (*L'impregno pastorlae...*, n. 11).

31. L'homme contemporain est en train de vivre une période de faiblesse de la raison. Si, d'une part, la vie et la foi chrétiennes lui semblent une voie étroite, parce que l'Église est exigeante et que la révélation du Saint postule une « sainteté » difficile pour un homme pécheur, d'un autre côté, il n'a pas honte de mendier de la part de mages et de soi-disant « hommes éclairés » les réponses aux interrogations sur le sens de sa vie.

32. Le recours à la magie peut être également interprété comme une recherche de sécurité pour surmonter des situations de désarroi existentiel, de souffrance et de peur quant à l'avenir.

Le recours à un mage correspond souvent au besoin de surmonter des situations de fragilité psychique et un sentiment de frustration devant des insuccès.

33. L'homme a besoin de conceptions totalisantes de la vie, en mesure de rendre raison du mystère qui l'entoure; il demande à être libéré de la souffrance, du mal et de la peur de la mort. En tout cas, le recours aux mages et à l'intervention de Satan dénote toujours une grave déficience dans la connaissance et la pratique de la foi chrétienne.

Un monde d'escroquerie et d'immoralité

34. Nous avons mis en relief, en premier lieu, la signification religieuse et morale du phénomène de la magie. Cependant, les dommages, très graves, ne se limitent pas à la sphère de la vie intérieure et de la foi. Il faut se rendre compte que l'activité occultiste représente aussi une escroquerie colossale, destinée à vider les poches des adeptes, après avoir vidé leur cœur et les avoir rendus esclaves d'une superstition sans aucun fondement. Dans ce domaine, on peut bien dire que les mages excellent à construire leur « fortune », en spéculant sur la crédulité du prochain. Séances, rites, talismans, amulettes, poudres, livres et revues, cours par correspondance, vêtements, certificats, etc., représentent une véritable et propre « industrie », extrêmement rentable. Profitant d'une facile suggestion chez qui se laisse impliquer dans ce type d'expériences, et en utilisant des trucages difficiles à démasquer, mages, astrologues, chiromanciens, cartomanciens, médiums et « guérisseurs » réussissent à attirer l'attention et la confiance de qui est disposé à tout, pourvu qu'il sorte de situations de souffrance et de défaite. D'habitude, les clients en sortent en mauvais état moralement, qu'il s'agisse de l'esprit ou du portefeuille, avec des dommages difficilement réparables.

35. Le témoignage de beaucoup de malheureux met aussi en lumière un autre aspect dégradant de toute l'activité des mages: les pratiques, les rites, les intérêts ont souvent un arrière-plan sexuel. Des prestations de ce genre sont demandées et offertes en cours de « séances de libération ». Le libertinage sexuel et l'homosexualité sont avalisés, favorisés et cultivés comme des paradis de bonheur, dont on jouit sans freins moraux et sans aucun respect de sa propre dignité et de celle d'autrui.

36. Il y a enfin une possibilité non moins dramatique, celle que le voyant ou le mage (d'habitude dotés de fortes personnalités) réussissent à subjuguier complètement ou presque leurs adeptes, les amenant à un état de dépendance psychologique très semblable à l'asservissement.

Les faits divers nous ont montré que de tels cas ne sont pas rares: on nous a entretenu de jeunes subjugués qui avaient abandonné leur famille et se pliaient complètement à la volonté du « marabout » mis en vedette, ou de personnes qui avaient été convaincues- on ne sait par quel système - d'abandonner au mage tout ce qu'elles possédaient.

La justice pénale est souvent intervenue dans ces cas, mais évidemment une action préventive s'impose, en plus de la répression. Et prévenir ces phénomènes requiert de tous les agents éducatifs - école, famille, Église - un effort supplémentaire au plan de la formation, souvent dans les couches de la société les plus déshéritées.

III. Pistes d'action pastorale

37. Dans notre région aussi, la propagande en faveur des activités magiques s'exerce massivement. On la rencontre sur les panneaux publicitaires le long des routes, dans les annuaires téléphoniques, les quotidiens, les émissions de télévision ou de radio, les kiosques et les librairies.

Devant un phénomène qui a pris des proportions aussi importantes, qui menace la foi authentique des chrétiens qui sont confiés à notre charge pastorale, il nous semble qu'il est impérieux d'intensifier le travail d'information, de sensibilisation et d'éducation sur ce sujet. En effet, ceux qui fréquentent les mages et occultistes sont malheureusement, dans leur très grande majorité, des chrétiens de nos communautés. Leur foi est tellement faible et déficiente qu'elle ne perçoit pas que la superstition, la magie et le satanisme se trouvent en antithèse radicale avec la foi chrétienne.

Évangéliser

38. Notre premier devoir est d'intensifier l'évangélisation des fidèles de toutes les couches sociales et de tous les âges, car la mentalité magique prend et prospère plus facilement là où manque la connaissance de la foi.

L'Évangile fait connaître Dieu qui, par un acte souverainement libre, s'est « révélé » et s'est donné, par un amour gratuit, dans son Fils Jésus-Christ. « Le Christ, Rédempteur du monde, est l'unique médiateur entre Dieu et les hommes et il n'y a pas d'autre Nom sous le ciel par lequel nous puissions être sauvés (cf. Ac 4, 12)... En Jésus-Christ, non seulement Dieu parle à l'homme mais il le cherche... Pourquoi le cherche-t-il? Parce que l'homme s'est éloigné de lui » (Jean-Paul II, *Tertio millennio adveniente*, n. 4 et 7).

Dans le Christ, Dieu le Père nous a tout donné et nous a tout dit. Il n'y a pas à attendre, de la part de Dieu, d'autres révélations exceptionnelles. La vie de foi est sans secousses plus ou moins miraculeuses et irruptions de surnaturel à bon marché. La foi, c'est remettre son existence à Dieu en accueillant de lui cette « vraie lumière » (Jn 1, 9) qui pénètre dans nos ténèbres et nous habilite à aller de l'avant.

39. Désormais, la tâche de l'homme, c'est de répondre à l'appel de Dieu en sachant lire ses appels dans les événements qu'il vit, dans les personnes qu'il rencontre, dans les situations où il est plongé quotidiennement.

La foi chrétienne implique ce « caractère définitif » des paroles et des gestes divins dans la personne du Christ Seigneur, constitué unique « chemin » et « porte » vers le monde de Dieu. « En aucun autre, il n'y a de salut » (Ac 4, 12).

40. L'annonce de la doctrine et de la foi authentiques, l'expérience vivante du salut dans les sacrements, un fort lien fraternel et solidaire dans la communauté, l'engagement généreux dans le service de la charité: ce sont-là les antidotes les plus efficaces contre les ersatz de religion. Dans le même temps, nous recommandons à ceux qui enseignent la religion d'exercer une importante action éducative, pour empêcher les séductions de l'« occulte » de fourvoyer la conscience des jeunes.

Veiller

41. Notre tâche est aussi de veiller sur le sentiment religieux et sur les pratiques par lesquelles les fidèles expriment leur foi chrétienne. Une mentalité superstitieuse est en mesure de corrompre même les actes du « culte que nous rendons au vrai Dieu, par exemple lorsqu'on attribue une importance en quelque sorte magique à certaines pratiques, par ailleurs légitimes ou nécessaires. Attacher à la seule matérialité des prières ou des signes sacramentels leur efficacité, en dehors des dispositions intérieures qu'ils exigent, c'est tomber dans la superstition » (*CEC*, n. 2111).

En particulier, une grande attention doit être apportée aux formes de la piété populaire et aux pèlerinages, surtout ceux qui sont effectués en des lieux d'apparitions présumées ou de phénomènes extraordinaires.

42. Nous invitons aussi les groupes et mouvements qui se rassemblent pour des

rencontres spirituelles et de prière, à éviter des gestes qui peuvent engendrer l'ambiguïté et exalter la matérialité des formes rituelles (imposition des mains, formules de libération, etc.), en faisant attention au climat psychologique créé par une certaine manière d'être ensemble.

Accueillir

43. Les personnes qui gravitent autour du monde de la superstition et de la magie ne sont pas seulement pauvres en culture et en foi. Souvent, leur pauvreté est encore plus radicale, en ceci qu'il leur manque des points de référence devant des événements humains fondamentaux. La souffrance, le mal, le manque de succès, la mort, ne peuvent pas être affrontés en se réfugiant dans le monde de l'occulte par l'intermédiaire des mages ou en adhérant à des communautés syncrétistes d'inspiration « orientale ».

Ces gens, perdus devant le mystère de l'existence, ont besoin avant tout d'être accueillis, écoutés, éclairés, soutenus par la solidarité et l'intérêt que leur porte une communauté, afin de surmonter des situations d'anxiété, de peur et d'incertitude quant à l'avenir.

Catéchiser

44. Nous invitons nos paroisses à se rendre aptes aussi à ce type d'accueil, en donnant aux personnes impliquées dans des expériences de magie un fort témoignage de tous les moyens de salut que l'on trouve dans l'Église: la Parole de Dieu, les sacrements (en particulier la pénitence et l'Eucharistie), la prière, la communion fraternelle, le service de la charité.

45. La catéchèse et l'exposition systématique de la foi chrétienne sont particulièrement importantes, en mettant surtout en évidence: la bonté originaire de toute la création, la seigneurie absolue de Dieu Créateur et Père, l'esprit des Béatitudes, la rédemption et la restauration par le sacrifice et la victoire pascale du Christ sur le péché et sur le Malin, la perspective chrétienne du Royaume qui vient et auquel doivent se soumettre les hommes et les choses, afin qu'il soit tout en tous.

46. Étant donné que la douleur physique et morale pousse de nombreuses personnes à chercher un soulagement auprès de ceux qui pratiquent l'occultisme, il est indispensable d'éclairer les fidèles sur la valeur de la Croix, en vue du salut total.

« Chacun se demande quel est le sens de la souffrance et cherche une réponse à cette question au plan humain. Il adresse certainement maintes fois cette interrogation à Dieu, et il l'adresse aussi au Christ... Le Christ, en effet, ne répond ni directement ni de manière abstraite à cette interrogation humaine sur le sens de la souffrance. L'homme entend sa réponse salvifique au fur et à mesure qu'il devient participant des souffrances du Christ » (Jean-Paul II, *Salvifici doloris*, n. 26).

Sanctifier

47. La guérison spirituelle de l'homme pécheur se réalise par la miséricorde que le Père a répandue sur nous par son Fils.

La grâce du Christ se communique aux hommes par la puissance de l'Esprit Saint, par les moyens des sacrements de l'initiation chrétienne (baptême, confirmation, Eucharistie), les sacrements de la « guérison » (pénitence et onction des malades) et les sacrements « sociaux » (Ordre et mariage).

Par la Parole et les sacrements, l'Église accomplit sa mission de « sacrement universel de salut pour tout le genre humain » (*LG*, 1). En chaque communauté du monde où le Christ est annoncé et servi, s'accomplit l'oeuvre de notre Rédemption.

Bénir

48. Dans le cadre de l'agir sacramentel de l'Église, les rites de bénédiction « manifestent la splendeur du salut du Ressuscité, désormais présent dans l'histoire comme un principe nouveau de transfiguration de la vie de l'homme et du cosmos. « Bénir » est en effet un acte sacramentel de l'Église, dans lequel se manifeste la foi en la présence active de Dieu dans le monde et la victoire pascale du Seigneur Jésus » (*À propos de magie...*, n. 18).

Le nouveau livre liturgique offre une très riche série de formules pour bénir les personnes, les groupes familiaux, les lieux et les activités humaines.

Le Livre des bénédictions, si on ne le comprend pas correctement, pourrait cependant favoriser une mentalité magique et superstitieuse.

Il faut donc en comprendre l'esprit et suivre avec soin ses rites, qui visent précisément à ce que croissent la foi et la certitude que Dieu le Père nous est propice et nous bénit.

La pratique des exorcismes

49. Il n'est pas rare que des personnes se rendent chez les magiciens et les occultistes pour être libérées de présumées influences démoniaques, de maléfices et de sorts.

Le résultat est que les problèmes se compliquent et s'aggravent par la suite. Le mauvais œil, les sorts et les maléfices sont des actes dus à l'ingénuité et à la faiblesse de la foi, même s'ils constituent des déviations graves au plan objectif.

Les demandes d'interférences démoniaques sont extrêmement dangereuses, parce que Satan est effectivement en mesure d'exercer une influence sur l'homme par la tentation et par une action extraordinaire, que Dieu permet dans certains cas. Certes, ce n'est pas en se confiant aux mages que l'on obtient de Dieu la libération des influences démoniaques. Jésus

a dit que « Satan ne chasse pas Satan » (Mt 12, 26).

Libérer les opprimés

50. Les cas où l'on s'adresse à un prêtre pour lui demander un exorcisme, parfois après des expériences délétères de mages et de sorciers, se font de plus en plus fréquentes.

L'action pastorale du prêtre s'exercera dans la conviction que l'Église rend présente et opératoire la victoire du Christ sur le péché et sur le démon.

La force salvifique du Christ atteint son sommet non pas dans l'exorcisme, mais dans les sacrements. Par ailleurs, l'influence la plus délétère que le démon exerce sur l'homme a lieu, non dans la possession, mais dans le péché.

Contre l'influence démoniaque, l'exorcisme n'est ni le premier ni le plus puissant remède: celui-ci doit être recherché dans une vie spirituelle engagée, dans la vie fraternelle de la communauté ecclésiale, dans la fréquentation assidue des sacrements, dans la prière fervente et incessante, dans l'écoute docile de la Parole de Dieu.

51. Le rapport bienveillant et patient avec les personnes qui pensent qu'elles sont possédées par le démon doit amener à comprendre si l'on se trouve devant des formes de présence diabolique (possession) ou s'il s'agit de maladies psychiques (épuisement nerveux, fragilité psychique, déviance, tare, dissociation mentale, schizophrénie, épilepsie). Pour faire cette distinction avec sécurité, il est nécessaire de rechercher la collaboration de médecins et de spécialistes, de psychiatres, capables d'être aux côtés du prêtre et « qui aient le sens des réalités spirituelles » (*Rite des exorcismes ad interim*, n. 16).

L'intervention de l'Église

52. « Le Christ a donné à ses Apôtres et aux autres disciples, dans l'exercice de leur ministère, le pouvoir de chasser les esprits mauvais (Mc 3, 13-15; Mt 10, 1; Mc 6, 7; Lc 9, 1; 10, 17). Il leur a promis l'Esprit Paraclet qui procède du Père en disant « Il établira la culpabilité du monde en fait de péché... parce que le Prince de ce monde est déjà jugé » (cf. Jn 16, 7 et 11). Parmi les signes qui accompagneront ceux qui croient, l'Évangile énumère l'expulsion des démons (Mc 16, 17; Ac 5, 16; 8, 6-7; 16, 18; 19, 12).

Depuis lors, l'Église a toujours exercé le pouvoir reçu du Christ de chasser les démons et de repousser leur influence. Aussi prie-t-elle continuellement et avec confiance « au nom de Jésus » pour obtenir d'être libérée du Malin (cf. Mt 6, 13) » (*Ibid.*, n. 6-7).

53. Dans sa forme publique, ce ministère est réservé aux évêques et aux prêtres délégués par les Ordinaires des lieux (Cf. *CIC*, canon 1172). « L'exorcisme vise à expulser

les démons ou à libérer de l'emprise démoniaque, et cela par l'autorité spirituelle que Jésus a confiée à son Église » (*CEC*, n. 1673).

54. La mentalité selon laquelle « tout baptisé est un exorciste » tend à se répandre. Dans certains groupes ecclésiaux, on multiplie les réunions pour prier dans le but précis d'obtenir la libération de l'influence des démons. Le Saint-Siège a rappelé que cette pratique n'est pas légitime et « qu'il n'est pas permis non plus d'employer la formule de l'exorcisme contre Satan et les anges rebelles, qui est tirée de celle publiée par l'ordre du Souverain Pontife Léon XIII, et qu'il est encore moins permis d'employer le texte intégral de cet exorcisme » (Congrégation pour la Doctrine de la foi, Lettre *Inde ab aliquot annis* (1985), n. 2).

55. Le *Code de droit canonique* déclare que personne ne peut procéder légitimement à des exorcismes sur des possédés s'il n'a pas obtenu de l'Ordinaire du lieu une permission spéciale et expresse (canon 1172, § 1), et il établit que cette permission ne doit être accordée par l'Ordinaire du lieu qu'à un prêtre qui se distingue par sa piété, sa science, sa prudence et sa vie intègre (§ 2).

56. En fait d'exorcismes, l'Église procède avec une extrême prudence. Par leur nature et leur signification, ils sont réservés aux seuls cas de possession diabolique suffisamment établis. Ces cas sont les plus graves, mais aussi les plus rares. « S'il n'apparaît pas avec une certitude suffisante qu'il s'agit de signes d'une intervention diabolique, [le prêtre] ne doit pas faire l'exorcisme » (*Rite des exorcismes...* n. 16).

57. Le ministère de l'exorciste doit s'exercer dans le contexte de la pastorale d'ensemble du diocèse. Pour répondre aux besoins des fidèles qui souffrent de troubles spirituels de ce genre, il est opportun que, sur le territoire diocésain, il y ait [un] ou plusieurs prêtres délégués de manière stable par l'évêque afin d'accomplir ce ministère, spécialement dans les sanctuaires et les églises très fréquentées.

Il est souhaitable que les diocèses ou les métropoles établissent des centres de consultation et d'écoute, où des prêtres et des experts puissent donner un point de référence spirituelle et de discernement aux personnes qui en ont besoin.

Quand il n'est pas possible pour un diocèse d'avoir ses propres exorcistes, les évêques pourront se mettre d'accord pour confier à certains prêtres un ministère interdiocésain ou de métropole. En tout cas, on doit interdire d'exercer des activités d'exorcisme à quiconque « n'a pas reçu la permission spéciale et expresse de l'Ordinaire du lieu » (*CIC*, can. 1172, §1).

Il est demandé aux prêtres délégués aux exorcismes de présenter périodiquement un rapport écrit sur leurs activités et de respecter les Livres liturgiques approuvés et en usage dans l'Église. De plus, chaque année, sous la direction d'un évêque, on organisera une rencontre régionale pour la nécessaire évaluation, l'échange d'informations et une pastorale unitaire.

Conclusion

Jésus est le Seigneur (1 Co 12, 3)

58. En terminant cette note, que nous confions aux prêtres et à tous les ouvriers pastoraux de notre région, nous voulons réaffirmer l'importance de l'évangélisation, de la catéchèse systématique, de l'intense vie sacramentelle dans les communautés paroissiales et du témoignage de solidarité fraternelle envers les frères et les sœurs qui sont faibles dans la foi, qui cherchent la solution à leurs problèmes en recourant à ceux qui pratiquent l'occultisme.

Par notre proximité fraternelle, que ces frères puissent sentir toute la force victorieuse de Dieu et toute la tendresse du Christ, bon samaritain (cf. Lc 10, 29-30) qui a versé « l'huile de la consolation et le vin de l'espérance » (Préface commune VIII) sur les membres brisés de qui est tombé aux mains des brigands.

La Conférence épiscopale de Campanie

L'ÉGLISE DANS LE MONDE MAGIE ET DÉMONOLOGIE

Lettre pastorale de la Conférence des évêques de Toscane 1994 (*)

(*) Texte italien dans *Il Regno-Documenti*, 1er octobre. Traduction de la DC. La Conférence épiscopale de Toscane (métropoles de Florence, Pise et Sienne) comprend dix-huit circonscriptions ecclésiastiques.

« Lorsque tu seras entré dans le pays que Yahvé ton Dieu te donne, tu n'apprendras pas à commettre les mêmes aberrations que ces nations-là. On ne trouvera chez toi personne qui fasse passer au feu son fils ou sa fille, qui pratique divination, incantation, mantique ou magie, personne qui use de charmes, qui interroge les spectres et devins, qui invoque les morts. Car quiconque fait ces choses est en abomination à Yahvé ton Dieu » (Dt 18, 9-12).

1. « Quiconque fait ces choses est en abomination au Seigneur »

L'avertissement biblique est aujourd'hui plus actuel que jamais. En tant qu'évêques de Toscane, nous ressentons le devoir de le rappeler, avec clarté à nos fidèles. Nous

assistons en effet à un retour impressionnant des pratiques magiques. Le phénomène tend à s'imposer dans la vie collective et personnelle de milliers d'individus, y compris les fidèles eux-mêmes. Selon les données les plus récentes, les « utilisateurs de la magie » en Italie seraient presque 12 millions de personnes. Le phénomène nous préoccupe comme indice d'une grave situation de désarroi existentiel, comme pour les présupposés de pensée et les comportements pratiques qu'il suppose.

2. La diffusion actuelle de la magie

À la magie d'origine agricole et pré-industrielle enracinée dans l'histoire de nos populations, se superposent aujourd'hui des formes de divination qui se revêtent d'hybrides de culture, de « psychologie sauvage » et de références ésotériques. Des magiciens et des mystificateurs, des faux prophètes et des soi-disant illuminés envoûtent des adeptes, extorquent leur argent, présentant comme des « révélations » et des « vérités secrètes » des conceptions de vie d'une pauvreté ahurissante et - ce qui est pire - qui s'écartent de la vérité de la foi. Les adeptes de la magie qui s'attribuent le pouvoir de résoudre des problèmes d'amour, de santé et de richesse, ou prétendent enlever ce que l'on appelle « le mauvais œil » ou les « sorts » sont des individus qui se font eux-mêmes de la publicité par des insertions payantes dans les journaux, exhibent des attestations universitaires et se font de la publicité sur les écrans de la télévision. Il n'est pas exagéré de parler d'une « industrie de la magie ».

3. Les raisons du phénomène

Comment peut-on s'expliquer qu'à une époque qui se caractérise par un développement si riche de la pensée scientifique et rationnelle, on constate une diffusion aussi large d'activités de type magico-occultiste? L'augmentation du phénomène, au moins en termes généraux, peut être liée à des requêtes existentielles comme le besoin de conceptions totalisantes de la vie, en mesure de rendre raison du mystère qui l'entoure, la demande de libération de la douleur, du mal et de la peur de la mort, la recherche d'assurances qui permettent de surmonter des situations d'angoisse et de peur, les incertitudes du lendemain et le besoin de points de référence, spécialement après la chute du mythe (des Lumières) du progrès et l'écroulement des idéologies populistes et bourgeoises. Des requêtes réelles et dramatiques qui conduisent certains à choisir le biais de s'adresser à des structures ou des personnes qui se présentent sous l'apparence du « surnaturel », attendant d'elles la solution aux interrogations et aux difficultés du moment présent. C'est également dans cette direction que va la recherche confuse de « faits extraordinaires et miraculeux » que l'on trouve même dans les milieux chrétiens: une recherche qui parfois en appelle à un faux mysticisme ou à des phénomènes de « révélations privées », et qui parfois en arrive même à se tourner vers des références démonologiques, sans aucune vérification du raisonnable et en-dehors d'une authentique maturité de la foi. Parmi les causes de la diffusion de la magie, il faut en effet compter *un*

grave manque d'évangélisation qui ne permet pas aux fidèles d'assumer une attitude critique devant des propositions qui ne représentent qu'un succédané du sens religieux véritable et une triste mystification du contenu authentique de la foi.

4. Gravité du phénomène

Par ailleurs, le phénomène de la magie se présente sous des aspects notablement diversifiés et complexes. Cela va de formes générales de superstition à des pratiques magiques de divers niveaux, de la divination au spiritisme et même à des groupes et des sectes sataniques qui organisent des réunions et des messes noires. Comme l'a justement observé le cardinal J. Ratzinger: « La culture athée de l'Occident moderne vit encore grâce à la liberté de la peur des démons apportée par le christianisme. Mais si cette lumière rédemptrice du Christ devait s'éteindre, malgré toute sa sagesse et sa technologie, le monde tomberait dans la terreur et le désespoir. Il y a déjà des signes de retour de forces obscures, tandis qu'augmentent dans le monde sécularisé les cultes sataniques » (J. Ratzinger, *Rapport sur la foi*, 1985.)

5. Le sens de cette Note

En tant qu'évêques à qui est confiée la responsabilité des Églises particulières de la Toscane, nous ressentons le devoir d'intervenir en cette manière pour mettre en garde les fidèles et nos communautés contre l'invasion d'orientations de pensée et de comportements qui minent les racines mêmes de la foi et sa signification authentique. Dans cette note, nous nous occupons des phénomènes qui concernent la science, de la médecine à la psychiatrie, la parapsychologie, certaines recherches scientifiques sur l'astrologie ou des faits de guérison de nature diverse, ou des rapports entre le paranormal et la religion. Notre intervention est exclusivement de nature *théologique et pastorale*. Nous analysons le phénomène de la magie et ses diverses formes (*première partie*); nous rappelons le jugement doctrinal de l'Église (*deuxième partie*); nous nous arrêtons sur les problèmes spécifiques du « maléfice » et de la « possession diabolique », en indiquant le sens et les conditions d'intervention de l'Église (*troisième partie*). La conclusion insiste sur la nécessité d'une nouvelle évangélisation, visant à prévenir les phénomènes dénoncés et à proposer de manière positive un christianisme adulte, capable de discernement effectué dans la sagesse et d'une annonce de l'authentique « Évangile du salut », de charité et de prière à l'égard de situations de souffrance. La conscience qui fonde notre intervention découle de la foi en la victoire du Seigneur ressuscité, sur le mal et le Malin: une victoire qui oriente les chrétiens à comprendre leur existence en termes de vie nouvelle dans le Christ, de lumière et de grâce.

I. La magie et ses formes

6. Distinction objective entre religion et magie

Le problème d'une définition de la magie est de soi difficile étant donné la diversité des phénomènes. Cependant, une donnée fondamentale semble acquise parmi les savants: la distinction *objective* que l'on doit mettre, sur le plan anthropologique et culturel, entre « religion » et « magie ». La distinction découle de la manière diverse dont les deux expériences se rapportent à ce qui est transcendant:

- La religion fait une référence directe à Dieu et à son action, de sorte qu'il n'existe pas et ne peut pas exister d'expérience religieuse sans cette référence;

- La magie implique une vision du monde qui croit à l'existence de forces occultes qui exercent une influence sur la vie de l'homme et sur lesquelles celui qui exerce la magie (ou l'usager) pense pouvoir exercer un contrôle par l'intermédiaire de pratiques rituelles capables de produire automatiquement des effets; le recours à la divinité - quand il existe - est purement fonctionnel, subordonné à ces forces et aux effets voulus.

En effet, la magie n'admet aucun pouvoir supérieur à elle-même; elle affirme qu'elle peut contraindre les « esprits » eux-mêmes ou les « démons » évoqués à se manifester et à accomplir ce qu'elle demande. Aujourd'hui encore, celui qui recourt à la magie ne pense pas d'abord s'adresser à Dieu - au Dieu personnel de la foi et à sa Providence sur le monde - mais plutôt à des forces occultes impersonnelles, supra-humaines et au-dessus du monde, régissant sur la vie du cosmos et de l'homme. Il pense qu'il doit se défendre contre ces forces en ayant recours à des gestes pour les conjurer et à des amulettes, ou il présume qu'il peut en retirer quelque bénéfice par des formules d'incantation, des philtres ou des actions liées aux astres, à la création ou à la vie humaine. C'est dans ce contexte qu'entre le caractère producteur de l'acte magique, qui n'admet - une fois mis en acte selon les modalités requises - aucune possibilité d'échec. Cela se passe sous des formes variées. Il y a la magie *imitative*, selon laquelle le semblable produit le semblable: verser de l'eau par terre amènera la pluie, transpercer les yeux d'une poupée rendra aveugle ou fera mourir la personne qu'elle représente. Il y a la magie *contagieuse*, pour laquelle ce qui est contigu agit sur le contigu ou une partie sur le tout, au point qu'il suffit de mettre en contact deux réalités, animées ou inanimées, pour qu'une force bénéfique ou maléfique se transmette de l'une à l'autre: ainsi, « toucher du fer » ou « jeter du sel » éloignera les influences négatives ou les sorts à cause de vertus spéciales que renferment ces éléments. Enfin, il y a une magie *incantatoire*, qui attribue un pouvoir particulier à des formules ou des actions symboliques, que l'on croit capables de produire les effets évoqués ou indiqués par ces formules.

Sous quelque forme qu'elle s'exprime, la magie représente un phénomène qui n'a rien à voir - *sur le plan objectif*, - avec le sens authentique de la religion et le culte de Dieu. Au contraire, elle est son ennemie et son antagoniste. A juste titre, la raison scientifique contemporaine (ou simplement la raison élémentaire) considère la magie comme une forme d'irrationalité, que ce soit par rapport aux conceptions pré-logiques dont elle se réclame, ou par rapport aux moyens qu'elle met en oeuvres ou aux fins qu'elle poursuit. Il existe chez les savants des opinions diverses sur l'origine de la magie. Certains en identifient la source dans une autosuggestion ou une « névrose obsessionnelle » de l'individu ou de la société. D'autres l'expliquent comme une réaction de défense contre - ou une détérioration de - l'idée de Providence divine. Certains, allant au-delà, voient dans la magie l'expression d'une volonté de puissance de l'homme, orientée vers la réalisation de son rêve archétype: être Dieu. De fait, quelle que soit l'explication dont on part, par la croyance magique se manifeste une sorte de réédition de cette tentation des origines qui a été à la racine du premier péché, présent au cœur de l'homme comme tendance et suggestion sournoise du Tentateur.

7. Possibilités d'influence de la pensée magique sur le comportement religieux

On doit par ailleurs observer que si religion et magie représentent objectivement deux phénomènes distincts, ils peuvent parfois *subjectivement* converger sous certains aspects, et ceci peut se produire dans la vie même des chrétiens.

La pensée magique se caractérise par deux attitudes essentielles: le *sentiment du désir* d'obtenir quelque chose que l'on ne possède pas ou le *sentiment de la peur* qui amène à penser que l'on peut mettre des pouvoirs occultes à son propre service, et la *nette séparation entre le rite et la vie*. Pour pouvoir répondre à ces demandes, la magie, se basant sur la croyance en des forces mystérieuses en mesure de parvenir au-delà des simples causes physiques naturelles, met en oeuvres des rituels auxquels elle attribue une efficacité directe, indépendamment de Dieu et de son action, pour atteindre l'effet attendu ou souhaité par le désir. Le caractère opératoire de ces rituels n'a aucun rapport, dans la perception du sujet, avec son attitude éthique et ses opinions existentielles. En effet, à cause de sa structure fondamentale, la magie n'implique pas de soi de lien quelconque avec les choix moraux de la personne et avec ses devoirs: un individu peut avoir un comportement répréhensible ou vivre dans des situations de faute, d'égoïsme et de haine, mais rien de tout cela, au moins en principe, ne pourra être un empêchement puisque le rituel magique exactement observé ou répété infatigablement produit les effets qui lui sont attribués.

Il est évident que la signification authentique de la religion et, surtout, la notion chrétienne de liturgie n'a rien à voir avec composantes de la pensée magique. Malgré cela, *subjectivement*, on peut créer des superpositions et même des collusions. Précisément parce que l'origine de la magie ne se trouve pas dans la raison mais dans le sentiment, on peut rencontrer chez le croyant aussi une dissociation du même type: par la raison, il est conscient de poser des actes chrétiens dans lesquels il sait que Dieu et sa grâce sont

présents, mais, sur le plan du sentiment, ce qui fonctionne en lui peut être une attitude de type magique, liée seulement au désir d'obtenir quelque chose ou d'échapper à une force impersonnelle dont il a peur. Des considérations analogues valent aussi pour la conception correcte de Dieu et du sacrement lui-même, ou quand il est séparé des dispositions de foi et de la réponse de vie qu'il exige. Le rite sacramentel, où la grâce du Christ est à l'œuvre, exige l'implication personnelle du croyant et l'adéquation de la vie à ce que l'on proclame par l'acte de célébration et que l'on reçoit comme un don de Dieu. Nous voulons mettre en garde nos fidèles contre les dangers, les inviter à une redécouverte permanente du sens authentique du « rite » de l'Église par rapport à une véritable maturité de la foi et une correspondance réelle entre ce que l'on croit, ce que l'on célèbre et ce que l'on vit. En effet, il y a un rapport inséparable entre la foi, le culte et l'existence chrétienne.

Le but de cette Note, cependant, n'est pas d'abord d'examiner le danger d'une interférence de la pensée magique avec le comportement des chrétiens, mais plutôt de dénoncer le phénomène de la magie en elle-même et sous ses diverses formes, même si on ne doit jamais oublier les reflets qu'elle peut avoir sur la vie et la pratique liturgique des fidèles.

8. Magie « blanche » et magie « noire »

On distingue traditionnellement la magie « blanche » et la magie « noire ». Cette distinction a un sens, spécialement quant au niveau différent de responsabilité morale auquel elle renvoie.

L'expression magie « blanche » peut être rapportée à deux pratiques très diverses. On peut entendre par là l'art de réaliser des prodiges par des moyens naturels; en ce sens, elle équivaut aux jeux de prestige ou aux phénomènes d'illusionnisme. Il est évident qu'un tel art, pourvu qu'il n'emploie pas des moyens illicites et ne vise pas des fins malhonnêtes, est de soi inoffensif et légitime. Ce n'est pas à lui que nous faisons allusion dans cette Note. Mais il en va tout autrement si, par magie « blanche », on entend des formes d'intervention qui prétendent viser des buts, soit bénéfiques comme le rétablissement d'un rapport d'amour, la guérison d'une maladie, la résolution de problèmes économiques, etc., mais en recourant à l'usage de moyens inadéquats comme des talismans et des amulettes, des porte-bonheur et des philtres, des croyances en des liens existant entre le tirage des cartes, et des personnes ou des événements, ou bien par le recours à des pratiques médicales centrées sur les arts occultes ou des pouvoirs « supra-humains ». Il est clair qu'en ce cas entrent en jeu aussi bien des formes de superstition que des escroqueries et des comportements trompeurs, contraires à la nature même de la foi et donc illicites et inacceptables, quand ils ne sont pas également dangereux pour l'intégrité psycho-physique elle-même et la vie morale de ceux qui en sont les victimes.

Encore plus grave est la magie « noire ». D'une manière directe ou indirecte, elle en appelle à des pouvoirs diaboliques, ou, de toute façon, elle prétend agir sous leur

influence. En règle générale, la magie « noire » poursuit des buts maléfiques (procurer des maladies, des malheurs, la mort) ou influencer le cours des événements dans son intérêt propre, spécialement pour en tirer des avantages personnels comme des honneurs, des richesses ou des choses semblables. On l'appelle magie « noire » à cause des méthodes auxquelles elle recourt et des fins qu'elle poursuit. Cette forme de magie est une véritable expression d'anti-culte, qui vise à ce que ses adeptes deviennent des « serviteurs de Satan ». Elle comprend tous ces rites ésotériques, sur fond satanique, qui ont leur point d'orgue avec ce que l'on appelle les messes noires. De fait, une telle forme de magie ne s'explique pas sans une « influence du père du mensonge » (Jn 8, 44) qui, comme l'enseigne l'Écriture, tente de toutes les manières de faire dévier l'homme de la vérité et de le conduire à l'erreur et au mal (cf. 1 P 5, 8), malgré la défaite qu'il a subie avec la venue en ce monde du Fils de Dieu (cf. Lc 10, 18) et le triomphe glorieux de sa résurrection (cf. Ph 2, 9).

9. Divination et spiritisme

À la magie, sous ses deux formes, est liée la divination: une pratique qui, au sens strict, constitue une tentative de vouloir prédire l'avenir à partir de signes tirés du monde de la nature, ou en se servant de l'interprétation de présages ou de sorts d'origine diverse; en un sens plus large, souvent parmi les gens les plus simples, elle représente un mélange de crédulité et d'intentions ingénues visant à connaître par avance, à l'aide de moyens ou arts particuliers, quelque fait qui surviendra. Font partie de la divination, *l'astrologie* (prétendre cerner l'avenir libre des hommes dans les astres ou l'ordonnement des étoiles), la *cartomancie* (se faire prédire l'avenir par les cartes, les « tarots »), la *chiromancie* (déchiffrement des lignes de la main), et des formes semblables. La pire expression de la divination, et la plus grave, est la *nécromancie* ou *spiritisme*, c'est-à-dire le recours aux esprits des morts pour entrer en contact avec eux et dévoiler l'avenir ou un de ses aspects. Les séances de spiritisme appartiennent à ce genre de magie. Au cours de ces séances, les participants et les *médiums* (édition moderne des anciens nécromanciens) s'efforcent d'invoquer les âmes de défunts (par exemple, de soi-disant enregistrements de voix d'outre-tombe): en réalité ils introduisent une forme d'aliénation par rapport au présent et font une mystification de la foi dans l'au-delà, généralement par des truquages, agissant de fait comme des instruments de forces du mal qui s'en servent souvent à des fins destructrices, destinées à confondre l'homme et à l'éloigner de Dieu.

En interaction avec ces différents types de divination, nous trouvons des groupes *ésotériques et occultistes* d'origine ancienne ou nés récemment (de la théosophie à l'anthroposophie, jusqu'au *Nouvel Âge*), qui prétendent « ouvrir une porte » pour faire entrer dans la connaissance de vérités cachées et acquérir des pouvoirs spirituels spéciaux. De tels groupes engendrent un grand désarroi dans l'esprit des gens, spécialement des jeunes, et conduisent à des comportements extrêmement discutables et graves du point de vue chrétien. On ne peut pas non plus oublier ce grand mouvement à la fois initiatique et magique qu'est la maçonnerie, au moins chez certains de ses groupes et dans des formes

qui en découlent. Dans la plus grande partie des cas, il s'agit d'une réédition des cultes gnostiques qui proposent à nouveau l'ancienne idée de magie comme volonté de puissance visant à mettre les forces occultes (bonnes ou mauvaises), que l'on pense être à l'œuvre dans le monde, à son propre service. Ces groupes se présentent comme des « chemins de salut » (d'où leur caractère secret, les rituels mis en actes et le recours à la figure d'un leader doté de pouvoirs exceptionnels), parfois en employant le nom même de Jésus-Christ ou en recourant à des rites qui se voudraient « sacramentels ».

Il est évident que l'on ne peut accepter ces groupes et leurs pratiques. À la place du sentiment religieux, de la recherche de Dieu et de la vie sacramentelle, ils introduisent des pratiques magiques, des systèmes de pensée et de vie qui sont totalement incompatibles avec la vérité de la foi.

On rencontre même des groupes où ont lieu des abus de caractère sexuel, avec des conséquences préoccupantes pour les personnes impliquées, que ce soit au niveau moral ou psychique. Nous ne cesserons jamais de mettre en garde les fidèles contre le danger de ces sectes et de leurs erreurs, en redisant l'invitation de Paul à Timothée: « Un temps viendra où l'on ne supportera plus l'enseignement solide; mais, au gré de leur caprice, les gens iront chercher une foule de maîtres pour calmer leur démangeaison d'entendre du nouveau » (2 Tm 4, 3-4), ou le rappel de Jean: « Ne croyez pas n'importe quel inspiré, mais examinez les inspirations pour voir si elles viennent de Dieu, car beaucoup de faux prophètes se sont répandus dans le monde » (1 Jn 4, 1). La connaissance intégrale de l'Évangile et la rencontre vécue avec le Christ dans l'Église, sont Épouse, représentent le meilleur antidote à ces formes de néo-paganisme. Il faut cependant que les croyants soient convenablement évangélisés quant aux fondements de la foi dans le Seigneur ressuscité, l'accueil de sa Parole et de ses sacrements, l'expérience authentique de la prière et de la vie ecclésiale.

II. Jugement doctrinal de l'Église

10. « Je suis le Seigneur, votre Dieu »

En général, l'Église ne s'est pas beaucoup préoccupée d'entrer d'une manière analytique dans les détails du phénomène de la magie: cependant, la condamnation de celle-ci a été constante et sans équivoque, en accord avec ce qu'enseigne l'Écriture Sainte. On connaît l'extrême dureté de l'Ancien Testament contre qui pratique la magie (cf. Ex 22, 17; Lv 20, 27). La raison de tant de sévérité réside dans le fait que la magie est un refus du Dieu unique et vrai: « Ne vous tournez pas vers les spectres et ne recherchez pas les devis; ils vous souilleraient. Je suis le Seigneur, votre Dieu » (Lv 19, 31). « Celui qui s'adressera

aux spectres et aux devins pour se prostituer à leur suite, je me tournerai contre cet homme-là et je le retrancherai du milieu de mon peuple... car je suis le Seigneur, votre Dieu » (Lv 20, 6-7). Dans la vision biblique, la magie représente un acte d'apostasie du Seigneur, unique sauveur de son peuple (cf. Dt 13, 6) et équivaut à un geste de rébellion à l'égard de Dieu et de sa Parole (cf. 1 Sm 15, 23). « Moi, je suis le Seigneur, et en dehors de moi il n'y a pas de sauveur. C'est moi qui ai révélé, sauvé et fait entendre » (Is 43, 11-12). Une chose est la prophétie, annonciatrice du salut du Seigneur, autre chose sont les présages des devins et des magiciens, porteurs de fausseté et de tromperie (cf. Jr 27, 9; 29, 8; Is 44, 25; 47, 12-15). S'adonner à la magie, c'est comme s'adonner à la prostitution. « Mon peuple consulte son morceau de bois, c'est son bâton qui le renseigne; car un esprit de prostitution les égare, et ils se prostituent, s'éloignant de leur Dieu » (Os 4, 12; Is 2, 6; 3, 2-3). Le Livre de la Sagesse souligne ironiquement combien les rites magiques, au lieu de sauver, conduisent à une situation encore pire. « Les artifices de l'art magique demeurent impuissants et sa prétention à l'intelligence est honteusement confondue, car ceux qui promettaient de bannir de l'âme malade des terreurs et les troubles sont eux-mêmes malades d'une peur ridicule » (Sg 17, 7-8)

Le Nouveau Testament se situe dans la même ligne quand, lorsqu'il demande la foi en l'unique Seigneur Jésus et le baptême en son nom, il exige le refus de toute mentalité et de tout comportement magiques (cf. Ac 8, 9-13; 19, 18-20). Il existe, en effet, une nette opposition, entre l'annonce de la foi et la magie (cf. Ac 13, 6-12; 16, 16-24). Les vrais croyants sont appelés à s'en remettre à l'unique prophète, le Seigneur Jésus, le Fils bien-aimé du Père (cf. Mc 1, 11) et aux saintes Écritures données par l'Esprit à son Église (cf. 2 P 1, 16-21). La « sorcellerie » sous quelque forme qu'elle se manifeste, fait partie des oeuvres qui écartent de l'héritage du Royaume de Dieu (cf. Ga 5, 20), si bien que l'Apocalypse exclut de la Jérusalem céleste les « menteurs » et les « sorciers » de tout genre (Ap 9, 21; 18, 23; 21, 8; 22, 15). En effet, la magie remplace Dieu par des créatures et représente une reprise de cette tentation diabolique à laquelle Jésus lui-même a voulu se soumettre, en remportant la victoire: « Le démon lui dit: "Je te donnerai tout ce pouvoir, et la gloire de ces royaumes... Si tu te prosternes devant moi, tu auras tout cela". Jésus lui répondit: "Il est écrit: tu te prosternerai devant le Seigneur ton Dieu, car c'est lui seul que tu adoreras" » (Lc 4, 6-8).

11. L'incompatibilité entre la magie et la foi

Tel est l'enseignement constant de la foi chrétienne. Déjà la *Didaché*, parmi les voies qui conduisent à la mort, met, à côté de l'idolâtrie, la magie et les incantations (*Didaché*, 1, 5). Tatien, vers la fin du II^e siècle, entame une dure polémique contre le fatalisme astral dans lequel il voit une forme de pouvoir du démon sur l'humanité (Tatien, *Oratio ad graeco*, 8-11 et 16-19). Hippolyte, dans la *Tradition apostolique*, exclut du baptême les magiciens, les astrologues et les devins (S. Hippolyte, *Traditio apostolica*, 41). Tertullien prononce des paroles très sévères à l'égard de tous ceux qui pratiquent la

magie: « Des astrologues, des sorciers, des charlatans de tout acabit, on ne devrait pas même en parler. Pourtant, récemment, un astrologue qui se déclare chrétien a eu l'imprudence de faire l'apologie de son métier! Il est donc nécessaire de rappeler, même brièvement, à cet homme et à ses semblables, qu'ils offensent Dieu en mettant les astres sous la protection des idoles et en faisant dépendre d'eux le sort des humains. L'astrologie et la magie sont des inventions abjectes des démons » (Tertullien, *De idolatria*, IX, 1).

C'est là un jugement qui est partagé par la majorité des Pères de l'Église. Selon Augustin, la magie est démoniaque; à l'opposé, la religion chrétienne est victoire sur le pouvoir du démon et en rupture complète avec un tel monde (S. Augustin, *De doctrina christiana*, II, 35-36).

Devant les difficultés des nouveaux convertis à abandonner les anciennes pratiques magiques, la condamnation se fait si forte et massive qu'elle finit par attribuer au démon toute la magie, sous toutes ses formes, identifiée qu'elle est avec la possession diabolique. Si la position de saint Thomas demeure extrêmement équilibrée (S. Thomas, *Somme théologique*, II-II, a. 1-8), de nombreux textes, spécialement au Moyen Âge tardif, en viennent à des accentuations excessives, arrivant à développer l'idée du « maléfice » comme un pouvoir que des êtres humains, spécialement des femmes, peuvent exercer sur les autres, après avoir négocié avec le démon la cession de leur âme en échange de pouvoirs préternaturels qu'ils pourraient exercer à vie. Une idée qui a mené, du XV^e au XVIII^e siècles, à la triste histoire des persécutions exercées contre les sorciers et les magiciens. Ces événements, tout en tenant compte du contexte de la difficulté d'un jugement historique *à posteriori*, restent humiliants pour la chrétienté occidentale. Nous ne devons pas oublier par ailleurs que, même en ces circonstances, il y a eu des hommes courageux comme Cornelius Loos et le jésuite F. von Spes en Allemagne, qui, au nom de la foi, se sont opposés à de tels excès.

En tout cas, les événements qui se déroulèrent au cours de ces siècles doivent rendre les chrétiens prudents pour juger que la magie est un effet direct - toujours et en toute circonstance - du démon. Par ailleurs, du point de vue théologique, on ne peut raisonnablement réduire la réalité des pratiques magiques, spécialement celles de la magie noire, seulement à un phénomène psychique déviant ou à un simple acte peccamineux de l'homme. On ne peut exclure qu'il y ait dans ces pratiques une action ou une dépendance de Satan, l'adversaire juré du Seigneur Jésus et de son salut. Le diable - comme nous l'enseigne l'Apocalypse - emploiera jusqu'à la fin des temps tout ses pouvoirs et sa sagacité pour tromper les baptisés et s'opposer à la pleine réalisation du projet salvifique de Dieu sur le monde. « Un dur combat entre les puissances des ténèbres - affirme le Concile Vatican II - passe à travers toute l'histoire des hommes; commencé dès les origines, il durera, le Seigneur nous l'a dit, jusqu'au dernier jour. Engagé dans cette bataille, l'homme doit sans cesse combattre pour s'attacher au bien; et ce n'est qu'au prix de grands efforts, avec la grâce de Dieu, qu'il parvient à réaliser son unité intérieure » (*Gaudium et spes*, 37).

12. La magie comme acte moralement illicite

Le chrétien ne peut accepter la magie car il ne peut accepter de faire passer Dieu après de fausses croyances. Il ne peut non plus accepter de penser que sa vie est dominée par des forces occultes manipulables à volonté par des rites magiques ou que son avenir est écrit à l'avance dans les mouvements stellaires ou d'autres formes de présage. « Dieu - dit le *Catéchisme de l'Église catholique* - peut révéler l'avenir à ses prophètes ou à d'autres saints. Cependant, l'attitude chrétienne juste consiste à s'en remettre avec confiance entre les mains de la Providence pour ce qui concerne le futur et à abandonner toute curiosité malsaine à ce propos. L'imprévoyance peut constituer un manque de responsabilité » (CEC, n. 2115)

La magie « noire », plus particulièrement, représente une faute très grave pour le croyant. Cela vaut - selon une manière diverse - pour la divination et le spiritisme. « Toutes les formes de divination - explique le *Catéchisme de l'Église catholique* - sont à rejeter: recours à Satan ou aux démons, évocation des morts ou autres pratiques supposées à tort « dévoiler » l'avenir. La consultation des horoscopes, l'astrologie, la chiromancie, l'interprétation des présages et des sorts, les phénomènes de voyance, le recours aux médiums recèlent une volonté de puissance sur le temps, sur l'histoire et finalement sur les hommes, en même temps qu'un désir de se concilier les puissances cachées. Elles sont en contradiction avec l'honneur et le respect, mêlé de crainte aimante, que nous devons à Dieu seul » (CEC, n. 2116).

En se reconnaissant appelé par Dieu à vivre sa propre existence comme une réponse libre à son projet d'amour par l'accueil de la grâce, le baptisé refuse toute forme de pratiques magiques dans la mesure même où elles constituent une déviation de la vérité révélée, où elles sont contraires à la foi en Dieu Créateur et au culte exclusif qui lui est dû, opposées à la reconnaissance de Jésus-Christ comme unique Rédempteur de l'homme et du monde, et au don de son Esprit et, donc, sont en contradiction avec l'intégrité de la profession de la foi et dangereuses pour le salut. « Toutes les pratiques de magie et de sorcellerie, par lesquelles on prétend domestiquer les puissances occultes pour les mettre à son service et obtenir un pouvoir surnaturel sur le prochain - fût-ce pour lui procurer la santé - sont gravement contraires à la vertu de la religion. Ces pratiques sont plus condamnables encore quand elles s'accompagnent d'une intention de nuire à autrui ou qu'elles recourent à l'intervention des démons. Le port des amulettes est lui aussi répréhensible. Le spiritisme implique souvent des pratiques divinatoires ou magiques. Aussi l'Église avertit-elle les fidèles de s'en garder. Le recours aux médecines dites traditionnelles ne légitime ni l'invocation des puissances mauvaises, ni l'exploitation de la crédulité d'autrui » (S. Thomas, *Somme*, II-II, q. 76, a. 3).

La recherche de phénomènes paranormaux ou de pouvoirs « exceptionnels », comme les visions à distance, les « voyages » dans l'au-delà ou la production de « fluide », peut elle aussi être un égarement et dangereuse pour le juste équilibre humain et pour le vécu authentique de la foi du baptême. Beaucoup de ces phénomènes appartiennent au

domaine de la parapsychologie et donc au domaine de la science, même si leur explication demeure difficile. Ils présentent parfois une marge de mystère qui peut engendrer des interrogations sur le sens de la vie et de la mort. Mais en général, ils sont utilisés à des fins ambiguës et faussement religieuses, ou même dans un but lucratif, comme cela s'est produit en certains cas dans notre région même. Nous mettons en garde les fidèles pour qu'ils ne tombent pas dans des formes semblables d'exploitation et dans les dangers qui y sont liés. Le sens authentique de la foi n'a pas besoin de telles références. Être disciple du Christ, selon ce que nous décrit l'Évangile, requiert une rencontre simple et authentique avec Jésus Seigneur et Maître, et a en horreur des formes de recherche de l'« extraordinaire ». Croire en Jésus, se convertir à sa Parole et se mettre à sa suite, en communion avec toute l'Église, est le paradigme de référence essentiel à chercher et à poursuivre, comme l'ont fait des millions et des millions de croyants depuis les origines jusqu'à aujourd'hui, sans se laisser dévier par de fausses conceptions et de vains comportements à la recherche du miracle.

III. Maléfices, possessions diaboliques et interventions de l'Église

13. Le maléfice et son caractère inacceptable

Une forme particulière de magie, qui vise à nuire au prochain, est représentée par ce que l'on appelle le *maleficium*. Thomas d'Aquin le compte parmi les péchés mortels (S. Thomas, *Somme*, II-II, q. 76, a. 3).

On l'appelle vulgairement le « mauvais œil » (mal fait avec le regard) ou « mauvais sort » (faire quelque chose de symbolique avec l'intention de souhaiter du mal ou de nuire). Il s'agit de formes grossières et populaires de magie, parfois mises en acte par ignorance ou par ingénuité, d'autres fois avec une intention véritable de faire du mal. Celui qui en fait profession doit don nom, *sortiarius*, à une pratique très répandue au Moyen Âge, consistant à prévoir et diriger le destin (sort) par ses sortilèges. A son tour, le *sortiarius* n'est rien d'autre que l'héritier occidental des magiciens de l'ancienne Perse et de l'Assyrie, qui avaient commencé par l'étude officielle des astres et avaient fini par recourir à des méthodes occultes visant à assurer des vengeances particulières: il eut pour continuateurs divers groupes, au bas Moyen Âge, jusqu'aux modernes « sorciers » de type populaire ou au profil « professionnel » plus élevé.

L'idée est très répandue parmi nos gens du « mauvais sort » exécuté aux dépens de quelqu'un. Il est généralement compris comme un acte de malédiction, un geste de condamnation ou un phénomène de suggestion en mesure de faire du mal à ceux auxquels il est adressé, sans que l'on pense - au moins d'une manière directe ou explicite - à un acte de nature démoniaque. Malgré son caractère d'ingénuité, cet acte doit être considéré comme inacceptable du point de vue chrétien, dans la mesure même où il se pose comme une action contraire à la vertu de religion, à la justice et à la charité. On ne peut accepter

que quelqu'un désire et s'efforce de faire du mal à quelqu'un d'autre. Bien plus grave est le « maléfice » de celui qui a la présomption de soumettre qui en est l'objet (éléments inanimés, animaux et surtout personnes) au pouvoir ou au moins à l'influence du démon. Dans de tels cas, en tant qu'il est réalisé avec cette présomption spécifique, il revêt la forme de la magie « noire » et constitue un acte *gravement peccamineux*. Certains fidèles se demandent: le « mauvais sort » existe-t-il? A-t-il des effets réels? Le démon peut-il se servir de personnes mauvaises et donc de gestes comme le « mauvais sort » ou le « mauvais œil » pour faire du mal à quelqu'un? La réponse est certainement difficile pour juger des cas particuliers, mais l'on ne peut exclure, dans des pratiques de ce genre, une certaine participation du geste maléfique au monde démoniaque, et inversement. Pour cette raison, l'Église a toujours fermement refusé et refuse le « *maleficium* » et toute action qui lui est proche.

14. Action de Satan et possession

La possibilité que quelqu'un soit soumis aux forces du mal et même à Satan est une donnée attestée, de diverses manières, dans l'expérience et la conscience de foi de l'Église. Il faut rappeler que Satan est en mesure d'interférer dans la vie d'un homme à un double niveau: par une *action ordinaire*, en tentant l'homme pour qu'il commette le mal (Jésus lui-même a accepté d'être tenté), et cela concerne tous les fidèles; et par une *action extraordinaire*, permise par Dieu en certains cas pour des raisons que lui seul connaît. Ce second niveau d'action se manifeste sous des formes variées.

- comme des *troubles physiques ou externes*, comme on peut le constater dans certains phénomènes qui se sont produites dans la vie des saints, ou des *nuisances locales* causées à des maisons, des objets ou des animaux;
- comme des *obsessions personnelles*, c'est-à-dire des pensées ou des impulsions qui projettent dans un état de prostration, de désespoir ou de tentation de suicide;
- comme des *vexations diaboliques*, correspondant à des troubles et des maladies qui arrivent à faire perdre la connaissance, à accomplir des actions ou à prononcer des paroles de haine envers Dieu, Jésus, son Évangile, Marie et les saints;
- comme une *possession diabolique*, c'est-à-dire comme une prise de possession du corps d'un individu par le démon, qui le fait parler ou agir comme il le veut, sans que la victime puisse résister; c'est clairement la situation la plus grave.

L'Évangile parle de la possibilité d'une présence diabolique dans l'homme: le sujet qui en est victime devient comme une « maison » dont l'ennemi a pris possession (cf. Mc 3, 22-27); et il décrit des interventions de libération de situations de ce genre opérées par Jésus. Bien qu'il soit difficile de les interpréter, on ne peut pas penser que des interventions semblables doivent être comprises, *toutes et toujours*, comme une réponse à des situations

de dissociation psychologique ou d'hystérie. A moins de penser que Jésus ait été victime d'une superstition primitive, il ne semble pas que l'on puisse accepter que le « tu » qu'il emploie dans ses exorcismes (par exemple en Lc 4, 35; 8, 30-33) soit une expression purement abstraite, ne désignant « rien ». Par ailleurs, on doit toujours prendre en considération que Jésus intervient non seulement sur la possession d'ordre physique, mais aussi sur celle d'ordre moral.

Les formes d'influence démoniaque, bien que mystérieuses, ne peuvent être interprétées seulement comme des situations de fondement pathologique: elles doivent recevoir une évaluation théologique dans la mesure même où elles se présentent comme des antithèses au projet de salut de Dieu pour ses créatures. La personne humaine, créée à l'image et à la ressemblance du Créateur et rachetée par le Christ, est appelée à la communion avec Dieu et à la participation à sa vie trinitaire. Tel est l'événement de la grâce du baptême et le don de l'Esprit Saint répandu dans nos cœurs. L'action de Satan, en ses diverses expressions, s'oppose objectivement à la vocation salvifique de l'homme et à son appel à la vie de Dieu. Aussi l'Église ne peut-elle rester indifférente devant de tels cas; elle se sent autorisée à intervenir. En tant que sacrement du salut du Christ, elle sait qu'elle a reçu mandat de discerner et de s'efforcer de s'opposer à toute forme de mal ou de force mauvaise qui essaye de conduire l'homme à l'erreur et qui s'oppose à la réalisation de la Rédemption du Christ dans la vie des croyants. Bien qu'il soit difficile de discerner les limites entre des situations psychotiques et des situations d'influence démoniaque effective, elle ne peut pas - en aucun cas - sous-évaluer la gravité de la souffrance des fidèles qui se sentent victimes de tels faits. Elle ne peut pas non plus se limiter à des condamnations générales ou expéditives. L'Église comprend la souffrance de ces frères et de ces sœurs, et elle s'efforce de prendre- en la personne de ses ministres - une attitude de compréhension humaine et d'aide, en évitant aussi bien tout excès de rationalisme et de froid détachement que toute forme de fidéisme ou d'ingénue crédulité.

15. La liberté du chrétien et la victoire du Christ

Il faut préciser que l'action de Satan, même dans la forme la plus grave qu'est la possession, ne peut pas concerner la domination sur l'âme, mais uniquement l'usage du corps, comme le rappelle saint Thomas, exprimant à cet égard la position traditionnelle de la réflexion théologique: À cause de leur subtilité ou spiritualité, les démons peuvent pénétrer dans les corps et y résider; à cause de leur puissance, ils peuvent les mouvoir et les troubler. Donc les démons peuvent, en vertu de leur subtilité et de leur puissance, s'introduire dans le corps de l'homme et le tourmenter, à moins qu'ils n'en soient empêchés par un pouvoir supérieur. C'est ce que l'on appelle posséder, *assiéger*... Mais pénétrer dans l'intime de l'âme est réservé à la substance divine » (S. Thomas, *In Ilm. Sent.*, dist. VIII, part. II, a. 1, q. 1 et 2).

Quant aux motifs pour lesquels Dieu peut permettre la possession, on peut en nommer certains, sans prétendre dévoiler le mystère des justes délibérations divines: 1) Pour manifester sa gloire (en contraignant le démon, par la bouche du possédé, à confesser la divinité du Christ ou la gloire de Dieu). 2) Pour punir le péché ou corriger le pécheur. 3) Pour nous instruire et nous rappeler la lutte contre Satan, la nécessité de la prière et de la conversion.

Ajoutons que, ne pouvant exercer de domination sur l'âme, le démon ne peut pas se servir de la liberté humaine, comme il se sert des organes corporels pour les faire agir selon sa volonté (S. Augustin, *De Spiritibus et anima*, 27; *De ecclesiasticis dogmatibus*, 50; S. Thomas, *In IVm Sent.* 1, II, dist. VIII, q. 1, a. 5, ad 6m; *Somme théol.*, Ia, q. 114, a. 1-3). Tous les moyens qu'il est capable de mettre en œuvre pour induire l'homme à vouloir ce qu'il veut, sont la peur, la terreur et la fascination de l'esprit devant la puissance extraordinaire qui se manifeste par les effets produits sur le corps. En conséquence, la perte de la liberté chez l'homme ne peut découler que d'un refus volontaire de sa part. Le chrétien sait qu'il conserve en lui la capacité de résister aux influences du démon: en lui, en effet, la vérité de la foi est le principe d'une liberté nouvelle (cf. Jn 8, 32-36; Ga 5, 1.13). La victoire de Jésus sur la Croix et sa Résurrection, comporte la défaite définitive de Satan (cf. Jn 12, 31-32). Le chrétien est conscient qu'il a été rendu participant de cette victoire (cf. Jn 16, 33). Sa confiance devant les attaques du diable se fonde sur la grâce de Dieu qui confère à la libre volonté de l'homme le pouvoir de participer de manière efficace à la lutte victorieuse du Christ: « Le Seigneur est fidèle, il vous protégera du Mal » (2 Th 3, 3; Ac 20, 32). « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? », s'exclame saint Paul. Et il conclut: « J'en ai la certitude: ni la mort ni la vie, ni les esprits ni les puissances, ni le présent ni l'avenir, ni les astres ni les cieux, ni les abîmes, ni aucune autre créature, rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ, notre Seigneur » (Rm 8, 31. 38-39). C'est là la certitude indestructible du chrétien. Il est conscient d'une action de Satan dans le monde et du danger qu'il représente (cf. Ep 6, 11-12) mais il ne vit aucunement dans la peur parce qu'il est certain que dans le Christ, son Seigneur et Maître, cette action a été définitivement vaincue. Il professe son espérance, pleine de joie et de confiance, en la pleine manifestation de la gloire de Dieu et de ceux qui ont été rachetés dans la Jérusalem céleste. Dans l'attente, il s'efforce d'être vigilant comme le maître de maison ou la jeune fille de la parabole qui attend l'Époux (cf. Mt 24, 37-44; 25, 1-13), et de multiplier les talents qu'il a reçus en don, afin qu'il soit reconnu comme « un bon et fidèle serviteur », quand le Seigneur reviendra pour achever son œuvre (cf. Mt 25, 14-30).

16. Discernement et niveaux d'intervention de l'Église

Le temps de l'Église est un temps de *crises*, de choix et de combat contre les puissances du mal, les « principautés » et les « puissances » (Ep 3, 10). Malgré sa défaite, le Tentateur continue à faire obstacle à la pleine réalisation du projet salvifique de Dieu dans l'histoire. L'Église est impliquée « en première ligne », au nom du Christ et par la

puissance du Saint-Esprit, dans ce
d'un théologien contemporain (H. Urs von Balthasar, *Théodramatique*, 5 vol.).

« Théodrame », selon l'heureuse expression

La mission fondamentale de l'église, en cet « entre-temps », est de *discerner* la réalité de l'action de Satan des phénomènes d'un autre genre, et de reconnaître cas par cas cette action satanique. Il peut en effet arriver, spécialement dans un milieu si fortement marqué par la prévalence de formes de pensées magique, occultiste et superstitieuse, qu'une personne qui souffre de psychopathologie plus ou moins grave pense qu'elle est victime d'influences ou même de possession sataniques, sans qu'il y ait de motif réel, mais uniquement suggestion.

Le *Rituel des exorcismes* invite les pasteurs à la plus grande prudence pour distinguer « de manière juste les cas d'assauts diaboliques et une certaine crédulité qui amène même des fidèles à penser qu'ils sont l'objet de maléfices, de mauvais sorts ou de malédiction, qui leur seraient infligées par d'autres. Il ne faut pas leur refuser l'aide spirituelle mais il ne faut, en aucune manière, procéder à des exorcismes. Il faut plutôt dire quelques prières avec eux et pour eux, afin qu'ils trouvent la paix de Dieu » (*Rituel des exorcismes (RE)*, n. 14). Le même *Rituel*, au n. 67, fournit de précieuses indications à cet égard. Il est évident que de telles situations demandent *une grande attention et une grande sagesse pastorale*. Toute demande d'intervention ne veut pas dire que l'on se trouve devant un cas d'influence démoniaque. Il faut de plus se rappeler que, tout comme il existe de multiples formes d'intervention de Satan sur l'homme, de même *il existe des niveaux divers d'intervention de l'Église*. L'exorcisme est de soi réservé seulement aux cas de possession diabolique suffisamment attestés; ces cas sont les plus graves mais aussi les plus rares. Dans toutes les autres situations, de la manifestation locale à l'obsession et aux vexations diaboliques, il sera opportun de recourir d'abord à d'autres formes d'intervention comme:

- l'écoute de la Parole de Dieu et l'esprit de pénitence et de conversion;
- la prière personnelle prolongée par le jeûne, comme l'Évangile nous invite à le faire (cf. Mc 9, 29);
- des prières spéciales de libération, selon les formes prévues par l'Ordinaire, faites en groupe ou par des personnes qui en sont chargées;
- la célébration des sacrements et des sacramentaux, mis en valeur selon toute leur signification.

Ces diverses formes d'intervention sont autant de formes d'action de l'Église qui intercède pour ses enfants et répand la grâce salvifique du Ressuscité dans le monde. « Cela doit être dit en particulier dans les cas de vexation de la part du diable exercés contre des baptisés, chez lesquels le mystère de la miséricorde semble d'une certaine manière s'obscurcir. Quand on rencontre des situations de ce genre, l'Église implore le Christ et, confiante en sa puissance, elle apporte des aides particulières aux fidèles afin qu'ils soient libérés de ces vexations » (*RE*, 10). Le fidèle en proie à des vexations doit être exhorté, au moins quand cela est possible, à prier Dieu, à accomplir des actes de mortification, à renouveler fréquemment sa foi baptismale, à célébrer le sacrement de la Réconciliation et à se fortifier par la sainte Eucharistie (*RE*, 18). Ces mêmes exhortations

doivent être faites en même temps à ses parents et à ses amis, ainsi qu'à la communauté elle-même des croyants, de sorte que la prière et la vie de grâce de nombreuses personnes l'aident et lui servent d'exemple.

17. Les exorcismes

C'est seulement après avoir employé tous les moyens que l'Église nous offre, que l'on peut penser à recourir aux exorcismes. Il s'agit, en ce cas, d'un véritable sacramental. « L'Église a toujours été soucieuse de le réglementer, spécialement s'il est accompli sous forme liturgique. Dans les exorcismes, en effet, s'exerce le pouvoir et l'autorité de l'Église sur les démons » (*RE*, 11). Ce ministère - en sa forme publique - est réservé exclusivement aux évêques et aux prêtres auxquels il a été délégué par leur Ordinaire (Cf. *Code de droit canonique*, can. 1172; *Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la foi aux évêques*, 29 septembre 1985; *RE*, 12; *CEC*, n. 1673).

« L'exorcisme consiste à chasser les démons et à libérer de l'influence démoniaque, et cela par l'autorité spirituelle que Jésus a confiée à son Église. Très différent est le cas des maladies, surtout psychiques, dont le traitement est du domaine de la science médicale. Il est donc important de s'assurer, avant de célébrer l'exorcisme, qu'il s'agit d'une présence du Malin, et non pas d'une maladie » (*CEC*, n. 1673).

Cette œuvre de discernement doit être faite préalablement avec soin, mais l'exorcisme lui-même accomplit en partie cette fonction par rapport aux signes qui le précèdent, qui l'accompagnent et qui le suivent. « Selon la pratique reconnue, on considère comme signes spécifiques: proférer de nombreuses paroles dans une langue inconnue ou comprendre celui qui la parle; rendre manifestes des choses lointaines ou cachées; montrer des forces supérieures à la nature de l'âge ou de la condition » (*RE*, 15). Par ailleurs, ces signes ne constituent que des premiers indices. Ils doivent être reliés aux signes de caractère moral, comme l'aversion pour les réalités religieuses, le rapport entre le comportement du sujet en ce qui concerne la foi et la vie chrétienne, et l'échec de toutes les autres pratiques. De plus, les signes doivent être interprétés cas par cas. Sur le plan de la catéchèse, on devra travailler à ce que les croyants ne cherchent pas dans l'exorcisme une sorte de magie qui « réussit »: il faudra les éduquer le plus correctement possible. Sur le plan liturgique, nous faisons nôtre la recommandation du *Rituel* que « l'exorcisme soit accompli d'une manière qui manifeste la foi de l'Église et que personne ne puisse raisonnablement y voir une action magique ou superstitieuse. Il faut de plus éviter qu'il devienne un spectacle pour les personnes présentes ou qu'il soit divulgué par les moyens de communication sociale ». (*RE*, 20).

18. Les bénédictions

Dans le cadre de l'action sacramentelle de l'Église, les bénédictions ont une signification bien particulière. Si les exorcismes expriment la lutte de l'Église contre les puissances du mal, les bénédictions manifestent la splendeur du salut du Ressuscité, désormais présent dans l'histoire comme un principe nouveau de transfiguration de la vie de l'homme et du cosmos. « Bénir » est en effet un acte sacramental de l'Église dans lequel se manifeste la foi en la présence active de Dieu dans le monde et la victoire pascale du Seigneur Jésus. C'est en ce sens que doit être mis en valeur le nouveau *Livre des bénédictions*, maintenant édité en italien, qui donne une riche série de formulaires de bénédiction des personnes, des groupes familiaux, des demeures et des activités de l'homme, pour les diverses circonstances et situations de la vie. Il importe seulement que le concept de bénédiction et le recours à celle-ci soient compris de manière adéquate, en évitant la superposition ou la collusion entre la pensée de l'Église et une mentalité marquée par la superstition, qui peut en arriver à réduire la prière de bénédiction à un acte plus ou moins magique (*Livre des bénédictions (LB)*, prémisses, 8-14).

Selon la conception biblique, reprise et rappelée dans l'introduction du *Livre des bénédictions*, l'acte de bénédiction s'articule en un double mouvement: ascendant et descendant. Dieu est celui que l'on bénit et celui qui bénit. Le premier mouvement est celui de la louange de Dieu, une louange pleine de reconnaissance et d'action de grâce pour les oeuvres admirables qu'il a accomplies en notre faveur dans l'ordre de la création comme dans celui de la rédemption; c'est lui, en effet, qui le premier, de toute éternité, « nous a bénis de toute bénédiction spirituelle aux cieux, dans le Christ » (Ep 1, 3). C'est de cette conscience que découle le second mouvement de la bénédiction, le mouvement descendant: Dieu est celui qui bénit, celui qui est invoqué pour qu'il nous donne sa grâce et sa protection dans les multiples situations personnelles, familiales et sociales de la vie.

Comme l'écrit le *Livre des bénédictions*: « Dieu bénit en effet en communiquant et en annonçant sa bonté. Les hommes bénissent Dieu en proclamant ses louanges, en rendant grâce, en lui rendant le culte et le respect de leur dévotion. Quant on bénit les autres, on invoque l'aide de Dieu sur chacun et sur tous ceux qui sont réunis en assemblée » (*LB*, 5). En tant que sacramental, la bénédiction suppose une attitude fondamentale de foi pour opérer ce qu'elle signifie, et exige une réponse de vie en rapport à ce que l'on célèbre par elle (Plus en détail: *CEC*, n. 1667-1770 pour les sacramentaux, et 1671-1672 pour les bénédictions). « Bénir: Bien-dire » (*bene-dicere*), comme l'évoque le nom, aussi bien en hébreu (*barak*) qu'en grec (*eu-lo-gein*), signifie « dire du bien » de Dieu afin que, en le reconnaissant et en implorant son aide et l'intercession de Marie et de tous les saints, il puisse nous donner ses dons, dans le vécu concret de notre existence chrétienne. Que les prêtres, donc, accueillent volontiers ceux qui demandent des bénédictions particulières sur les personnes et les choses, mais qu'ils aient la préoccupation à chaque fois d'expliquer, soigneusement et clairement qu'aucune bénédiction n'a d'efficacité sans les dispositions requises chez celui qui la reçoit, à commencer par le renoncement au péché. Dans le cas contraire, la bénédiction risque d'être vidée de son sens

authentique, et même il y a danger qu'elle soit assimilée à une amulette ou autres objets semblables, ou qu'elle soit réduite à un geste contraire à la foi et à la cohérence de vie demandée par l'Évangile (*LB*, 15).

Conclusion: l'urgence d'une nouvelle évangélisation

19. Magie et nouvelle évangélisation

La problématique traitée dans ce document est liée en dernière analyse à l'exigence de cette « nouvelle évangélisation » dont le Saint-Père s'est fait, en ces dernières années, le témoin et le porte-parole infatigable. La recherche du « magique », sous ses diverses formes, découle d'un besoin de sens et de réponses que la société d'aujourd'hui n'est pas en mesure de donner, spécialement dans le cadre d'une situation d'insécurité et de fragilité croissantes. Le recours à la magie et aux pratiques de divination, devient par conséquent une compensation du vide existentiel qui caractérise la précarité de notre époque. C'est dans ce vide - qui concerne même des chrétiens qui n'ont pas grandi dans une foi adulte - que se pose l'urgence d'une annonce authentique et enthousiaste de l'Évangile et de la grâce du Christ. Seule une redécouverte capillaire et étendue du sens véritable de la religion et de la foi en Dieu, Père, Fils et Esprit, permet de répondre de la manière la plus adéquate à l'expansion de la magie, sous ses multiples formes anciennes ou récentes, et de faire la lumière sur les questions concernant le discernement de l'action de Satan dans le monde. Il faut à nouveau proclamer, avec une vigueur renouvelée, comme à l'aube de l'Église, que seul Jésus, le Ressuscité vivant pour l'éternité, est le Sauveur et que « en dehors de lui, il n'y a pas de salut. Et son Nom, donné aux hommes, est le seul qui puisse nous sauver » (*Ac* 4, 12).

Les « auteurs d'actes d'occultisme » ne trouvent un terrain fertile que là où il y a absence, vide, de l'évangélisation. Nous devons leur rappeler, ainsi qu'à leurs victimes, comme nous l'avons affirmé à plusieurs reprises dans cette Note, que leurs actions sont dévoyées et en contradiction absolue avec la vérité et la consistance de la foi. En proposant la plénitude de l'existence chrétienne, la nouvelle évangélisation ne doit pas omettre de se faire conscience critique et dénonciation de ces formes de magie qui - à des titres divers, selon qu'il s'agit de magie blanche ou de magie noire - s'opposent au contenu de la foi et à une vision de la vie qui corresponde à la révélation de Dieu confiée à l'Église. Il faut en ce domaine une grande attention pastorale et une absolue clarté des principes. De manière positive, il faut redonner la place qui leur revient à l'écoute de la Parole de Dieu, à la célébration des sacrements en tant qu'actes du Christ et de l'Église, et signes efficaces de la grâce pascale, surtout à l'Eucharistie, source et sommet de toute la vie des chrétiens. « La

sainte Eucharistie contient tout le trésor spirituel de l'Église, c'est-à-dire le Christ lui-même, lui notre Pâque, lui le Pain vivant, lui dont la chair, vivifiée par l'Esprit Saint et vivifiante, donne la vie aux hommes, les invitant et les conduisant à offrir, en union avec lui, leur propre vie, leur travail, toute la création (*Presbyterorum ordinis*, 5).

20. Nouvelle évangélisation et démonologie

Dans le domaine de l'évangélisation, on ne doit absolument pas sous-évaluer le primat du mystère du Christ, de sa mort et de sa résurrection. La démonologie et les problèmes qu'elle pose, bien qu'ils soient graves, comme nous l'avons souligné, ne représentent pas un « *primum* » dans une vision adulte et intégrale de la foi, et à l'intérieur d'un concept correct de la hiérarchie chrétienne des vérités. Le primat appartient à Dieu, à la confiance inconditionnelle qui lui est due, à son Fils Jésus et au Saint Esprit qu'il répand dans la vie de l'Église, que ce soit par l'écoute de la Parole de Dieu ou la célébration des gestes sacramentels. Le primat appartient à Dieu et à sa révélation salvifique. Satan et les démons ne sont que des créatures, non un principe équivalent à Dieu, ou parallèle à lui, ou contraire à lui. En tant qu'êtres créés, ils sont absolument des sujets du Créateur, soumis à sa puissance, et ils ne peuvent en aucune manière dominer l'âme de l'homme et effacer sa liberté.

Le phénomène de l'action de Satan sur l'homme, jusqu'à la grave situation de possession, demeure un fait complexe et toujours difficile à interpréter, spécialement en ce qui concerne son identification réelle. À cet égard, nous pensons qu'il est utile de donner quelques indications par rapport à l'action de l'Église et à la charité pastorale des prêtres:

- que les prêtres s'occupent avec bienveillance des personnes qui se déclarent « possédées » et cherchent à discerner les diverses situations qui se présentent à eux avec une grande prudence et un esprit de sagesse, dans la prière et l'invocation de la lumière de l'Esprit Saint sur leur ministère et pour ces fidèles;
- dans les cas les plus graves ou difficilement compréhensibles, qu'ils s'adressent à l'évêque, qui nommera un délégué, particulièrement compétent pour discerner les signes de la vraie possession et en mesure de célébrer l'éventuelle intervention de l'exorcisme.

Comme le suggère le *Rituel des exorcismes*, dans les cas où l'on n'est pas suffisamment sûr que l'on se trouve devant une situation réelle de possession, que l'on ne fasse pas l'exorcisme, en se limitant à d'autres formes d'intervention, comme nous l'avons dit précédemment. Dans tous les cas, que l'on se fasse aider par des experts en médecine ou en psychiatrie, préparés scientifiquement et estimés professionnellement (*RE*, 16-17). À cet égard, il serait opportun de penser à instituer dans chaque diocèse - s'il n'existe pas encore - un groupe interdisciplinaire d'experts qui collabore, d'une manière stable, avec

l'évêque et les prêtres en charge, comme un groupe de compétence, de conseil, d'aide dans le discernement de chaque cas.

21. Ouvriers pastoraux et nouvelle évangélisation

La problématique étudiée dans cette Note ne concerne pas seulement certains cas ou certaines personnes en charge; elle concerne tous les fidèles et tous les ouvriers pastoraux. Comme nous avons eu l'occasion de le montrer, le phénomène de la magie est plus large que le seul fait de la possession diabolique et met en discussion l'identité même du christianisme et de son annonce aux hommes d'aujourd'hui. En tenant compte de l'expansion de ces pratiques magiques, soit sous l'aspect de l'occultisme et de l'ésotérisme, soit sous celui du syncrétisme religieux et des nouveaux groupes sectaires, on demande aux ouvriers pastoraux d'avoir une réelle conscience de la magie, des tendances de pensée et des pratiques qui en sont issues, et des déformations mentales qu'elle induit dans les sujets mêmes à évangéliser.

À cet égard, nous souhaitons:

- que les ouvriers pastoraux, convenablement formés, fassent aux divers niveaux une œuvre intelligente d'évangélisation qui prévienne les fidèles et les éclaire devant les dangers d'un concept erroné du christianisme, en développant au maximum la dimension positive et la richesse de l'annonce évangélique par rapport aux aspirations et aux questions des hommes d'aujourd'hui.
- que les prêtres, particulièrement, aussi bien dans l'homélie dominicale que dans l'exercice de leur ministère de confession et de direction spirituelle, mettent en garde les fidèles contre le danger d'une recherche immodérée de ce qui est « extraordinaire » dans la foi, et contre une compréhension infantile de la démonologie dans l'ensemble hiérarchique des vérités de la foi;
- qu'une attention particulière soit accordée à la tendance de certains de se laisser attirer par des « apparitions privées » et des phénomènes charismatiques de provenance douteuse: que l'on se rappelle que d'éventuelles « manifestations » du Seigneur, de la Vierge Marie et des saints, ne rentrent pas dans les vérités « fondamentales » de la foi et que, de toute façon, elles doivent être évaluées avec une extrême prudence: ces expériences conservent un caractère privé et il n'est jamais permis de les porter au pinacle ou de les substituer au contenu authentique du Credo.

22. L'absolue et irremplaçable seigneurie du Christ

Au moment de terminer cette Note, nous voulons réaffirmer l'absolue et irremplaçable seigneurie de Jésus-Christ, non seulement dans la vie de l'Église mais dans l'histoire même du cosmos et de l'humanité: « Il est l'image du Dieu invisible, le premier-né avant toute créature; en lui tout fut créé dans le ciel et sur la terre, les êtres visibles et invisibles... Tout fut créé par lui et pour lui. Il est avant toute chose et tout subsiste en lui » (Col 1, 15-17). Seul, le Seigneur Jésus est l'Alpha et l'Omega, le commencement et la fin (cf. Ap 1, 8). Il a, et lui seul, le pouvoir et la gloire dans les siècles des siècles (cf. Ap 11, 15-18), il a fait tomber l'Accusateur des hommes et il a rendu victorieux ses frères (cf. Ap 12, 10-12). Lui, et lui seul, a proclamé le don gratuit de l'eau de la vie à ceux qui seront victorieux du mal et de toute forme de « sorcellerie » (cf. Ap 21, 6-8). Celui qui a découvert Jésus-Christ n'a pas besoin d'aller chercher le salut ailleurs. Il est l'unique et authentique Rédempteur de l'homme et du monde. De cette certitude jaillit la joie de notre foi. Comme Jean, tout au long du chemin de la vie, nous pouvons proclamer la doxologie du peuple des rachetés, dans l'attente de l'entrée définitive dans la patrie glorieuse: « À lui qui nous aime, qui nous a délivrés de nos péchés par son sang, qui a fait de nous un royaume et des prêtres pour Dieu son Père, à lui gloire et puissance pour les siècles des siècles. Amen » (Ap 1, 5-6).

Le 15 avril 1994,

LES ÉVÊQUES DE TOSCANE.